





UNIVERSITE DE DSCHANG

THE UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES AGRICOLES

FACULTY OF AGRONOMY AND AGRICULTURAL SCIENCES

DEPARTEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE ET SOCIOLOGIE RURALE

DEPARTMENT OF AGRICULTURAL EXTENSION AND RURAL SOCIOLOGY

Dynamique d'évolution du socio-écosystème forestier de l'arrondissement du Dja à l'Est Cameroun : acteurs, interactions et perspectives d'évolution

Mémoire préparé en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome

Option : Economie et Sociologie Rurales

Par:

Micresse GAINGNE KAMTO

Matricule: CM04-10ASA0018

18^{ème} promotion







UNIVERSITE DE DSCHANG

THE UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES AGRICOLES

FACULTY OF AGRONOMY AND AGRICULTURAL SCIENCES

DEPARTEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE ET SOCIOLOGIE RURALE

DEPARTMENT OF AGRICULTURAL EXTENSION AND RURAL SOCIOLOGY

Dynamique d'évolution du socio-écosystème forestier de l'arrondissement du Dja à l'Est Cameroun : acteurs, interactions et perspectives d'évolution

Mémoire soumis en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome

Option: Economie et Sociologie Rurales

Par

Micresse GAINGNE KAMTO Matricule: CM04-10ASA0018

18^{ème} promotion

Superviseur:

Dr FONGANG FOUEPE Guillaume H.

Chargé de Cours, Département de Vulgarisation Agricole et Sociologie Rurale, Université de Dschang.

Encadreur:

Dr Claude GARCIA

Chercheur, CIRAD, Département Environnement et Sociétés, Unité de Recherche Biens & Services des Ecosystèmes Forestiers Tropicaux (UPR B&SEF).

FICHE DE CERTIFICATION DE L'ORIGINALITE DU TRAVAIL

Je soussignée, Micresse GAINGNE KAMTO, étudiante à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, atteste que le présent mémoire est le fruit de mes propres travaux effectués dans le cadre du projet CoForTips au Centre de Coopération Internationale en Recherche agronomique pour le Développement (CIRAD) à Yaoundé, sous la supervision du **Dr Guillaume FONGANG FOUEPE**, chargé de cours à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang et l'encadrement du **Dr Claude GARCIA**, chercheur au CIRAD.

Ce mémoire est authentique et n'a été l'objet d'aucune présentation antérieure pour l'acquisition de quelque grade universitaire que ce soit.

Nom et signature de l'auteur :

Micresse GAINGNE KAMTO

Date: 18/12/2015

Visa du Superviseur :		Visa de l'Encadreur:
.		D
Date :		Date :
	Visa du Chef de Département :	
	Date :	

REMERCIEMENTS

Ce présent document n'aurait été fait sans le soutien de tous ceux-là qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réussite. Je tiens de ce fait à leur exprimer toute ma gratitude. Mes sincères remerciements vont à :

- Dr Guillaume FONGANG FOUEPE qui m'a beaucoup encouragé dans ce travail, pour ses conseils, son encadrement, sa disponibilité et sa contribution à cette phase délicate de ma formation professionnelle ;
- Dr Claude GARCIA pour ses conseils, l'orientation de ce travail et le soutien financier reçu qui a facilité la réalisation des travaux de terrain ;
- La délégation du CIRAD à Yaoundé, en particulier M. Patrice de VERNOU Délégué régional Afrique Centrale, Dr Laurène FREINTRENIE ainsi que tout le personnel pour l'accueil chaleureux reçu ;
- M. le Sous-Préfet et M. le Maire de l'arrondissement du Dja pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité à faciliter la réalisation de mes travaux pendant mon séjour dans la zone d'étude ;
- Les populations de Mballam, de Diassa, de Djolempoum, de Mindourou et d'Ampel, pour leur accueil et les multiples entretiens ;
- Mme Laurence BOUTINOT, M. Philippe KARPE et M. Olivier MANDJEK pour leurs conseils :
- La Famille KAMTO en l'occurrence Sadrack KAMTO, Marceline KAMTO DOMBOU, Nadia KAMTO MATCHUM et Michel KAMTO TCHATHUIN pour leur soutien matériel, financier et spirituel;
- M. Lucas SCHNAPPER et Mme Eglantine FAUVELLE pour leurs conseils ;
- M. Camille Parfait DONO pour son soutien.

TABLE DES MATIERES

FICHE DE CERTIFICATION DE L'ORIGINALITE DU TRAVAIL	i
REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES ANNEXES	.viii
SIGLES	ix
RESUME	xi
ABSTRACT	xii
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte	1
1.1.1. Propriété forestière dans le bassin du Congo	2
1.1.2.Le projet CoForTips	3
1.2. Problématique	4
1.3. Objectif de l'étude	5
1.4. Importance de l'étude	5
1.5. Organisation du mémoire	7
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL, CADRE THEORIQUE ET REVUE DE L. LITTERATURE	
2.1. Définition des concepts et termes clés	8
2.1.1. Biodiversité	8
2.1.2. Socio écosystème.	8
2.1.3. Ressources naturelles	9
2.1.4. Scénarios de biodiversité	10
2.1.5. Gestion du territoire	10
2.1.6. Interactions entre les acteurs	10
2.2. Cadre théorique	10
2.2.1. La théorie de la transition forestière	11
2.2.2. La théorie de gestion des ressources communes	13
2.3. Revue de la littérature	16
2.3.1. Le phénomène de transition forestière dans la zone tropicale	16
2.3.2. Gestion forestière et adaptation des politiques forestières et environnementales	s 18
2.4. Hypothèses de recherche	23
CHAPITRE 3. METHODOLOGIE	24

3.1. Zone d'étude	24
3.1.1. Choix de la zone d'étude	24
3.1.2. Présentation de la zone d'étude	25
3.2. Population d'étude et échantillonnage	30
3.2.1. Population d'étude	30
3.2.2. Echantillonnage	32
3.3. Collecte des données	40
3.3.1. Les données et leurs sources	40
3.3.2. Outils et méthode de la collecte	40
Source : Enquêtes de terrain (2015)	41
3.3.3. La démarche de modélisation d'accompagnement (ComMod)	42
3.4. Traitement, Analyse et Présentation des données	46
3.4.1. Traitement et analyse des données	46
3.4.2. Présentation des données	46
3.5. Contrainte liée à la méthodologie	46
CHAPITRE 4. RESULTATS ET DISCUSSIONS	47
4.1. Synthèse du fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja	47
4.1.1. Les sous SES identifiés	47
4.1.2. Présentation des différents sous SES forestiers	48
4.1.3. Différenciation entre les sous SES forestiers	52
4.1.4. Modèle Conceptuel du fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement de Dja	
4.1.5. Etat actuel et évolution des différents sous SES identifiés	56
4.2. Interactions entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du SES forestie de l'arrondissement du Dja	
4.2.1. Cadre juridique et règlementaire relatif à la gestion du territoire et des ressoure naturelles forestières au Cameroun	
4.2.2. Les acteurs opérationnellement impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja	68
4.2.3. Interactions existantes entre les acteurs gestionnaires du territoire forestier de l'arrondissement du Dja : construction des cartographies institutionnelles	69
4.2.4. L'échelle de pouvoir autoritaire sur le territoire	77
4.3. Scénarios possibles d'évolution du socio-écosystème forestier de l'arrondissement Dja	
4.3.1. Scénarios de changement pouvant affecter le territoire de l'arrondissement du	-
4.3.1.1. Sur le plan socioéconomique	78

4.3.1.2. Sur le champ environnemental	79
4.3.2. Plans et projets à venir du territoire forestier de l'arrondissement du Dja	80
CHAPITRE 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	81
5.1. Vérification des hypothèses de l'étude	81
5.2. Conclusion	82
5.3. Recommandations	86
BIBLIOGRAPHIE	88
ANNEXES	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux produits de chasse, prix de vente, techniques de chasse et distance de prélèvement vis-à-vis du Campement de Mballam	
Tableau 2: Acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja	. 31
Tableau 3 : Catégories d'acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja	. 33
Tableau 4 : Typologies des villages présents sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja.	
Tableau 5 : Echantillon de l'étude	. 39
Tableau 6 : Outils et méthode de collecte des données	. 41
Tableau 7: Quelques particularités entre les différents sous SES identifiés	. 53
Tableau 8: Etat actuel et évolution des différents SES identifiés	. 58
Tableau 9 : Acteurs directement impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.	. 68
Tableau 10 : Acteurs indirectement impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.	. 69

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Courbe environnementale de Kuznets (1955)	11
Figure 2 : Courbe de la transition forestière de Mather (1992)	12
Figure 3. Principaux facteurs de la dégradation du couvert forestier dans l'arrondissemen du Dja	
Figure 4: Positionnement des trois sites le long de la courbe de transition forestière de Mather (1992)	25
Figure 5: présentation de la zone d'étude	26
Figure 6: Position des villages d'étude le long de la piste Abong-Bang_ Lomié	35
Figure 7: Principaux axes d'un processus ComMod.	43
Figure 8 : Modèle de fonctionnement du sous SES forestier "Bantou-autochtones"	54
Figure 9 : Modèle de fonctionnement du sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes "	54
Figure 10: Modèle de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja	55
Figure 11: Les principaux domaines et règlementation foncière au Cameroun	65
Figure 12: Les principaux domaines forestiers camerounais	67
Figure 13: Les principales dynamiques de gestion des forêts camerounaises	67
Figure 14: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle de village.	71
Figure 15: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle de l'arrondissement	73
Figure 16: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja et les acteurs du développement et de la recherche.	. 75
Figure 17: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja	76
Figure 18: Niveaux d'influence des acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.	77
Figure 19: Plans et projets à venir du territoire forestier de l'arrondissement du Dia	80

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien collectif	94
Annexe 2 : Guide d'entretien individuel	97
Annexe 3 : Réalisation des objectifs à travers les entretiens	99
Annexe 4 : Programme annuel des Pygmées du campement Mballam	100

SIGLES

APV: Accord de Partenariat Volontaire

ACEFA: Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales

Agricoles

CARE: Cooperative for Assistance and Relief Everywhere veut dire en français

"Coopérative Internationale pour l'Assistance et les Secours"

CIFOR: Center for International Forestry Research veut dire en français "Centre

International de Recherche Forestière"

CIRAD: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le

Développement

CoForTips: Congo Basin Forests: Tipping points for biodiversity conservation and resilience

of the forested social and ecological systèms veut dire en français "Forêts du bassin

du Congo: Point de basculement pour la conservation de la biodiversité et résilience

des systèmes écologiques et sociaux forestiers"

ComMod: Compagion Modeling veut dire en français "Modélisation d'Accompagnement"

CTFC: Centre Technique de la Forêt Communale

DFNP: Domaine Forestier Non Permanent

DFP: Domaine Forestier Permanent

FAO: Food and Agriculture Organization of United Nations veut dire en français

"Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture"

FEICOM: Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale

GIC: Groupe d'Initiative Commune

GIZ: Gesellschaft fur International Zusammenarbeit veut dire en français "Agence

Allemande de Coopération Internationale"

IIASA: International Institute for Applied Systems Analysis veut dire en français "Institut

International pour l'Analyse des Systèmes Appliqués"

INDEFOR: Institut National de Développement et de Recherche Forestière

IRAD : Institut de Recherche Agronomique et de Développement

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

IRET : Institut de Recherche en Écologie Tropicale

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINADT : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINAS: Ministère des Affaires Sociales

MINDCAF: Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières

MINDUH : Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat

MINEPIA : Ministère de l'Elevage, de Pêche et des Industries Animales

MINEPDED: Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement

Durable

MINFI: Ministère des Finances

MINFOF: Ministère des Forêts et de la Faune

MINMINE: Ministère des Mines et du Développement Industriel

MNV: Mesure, Notification et Vérification

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PFNL: Produit Forestier Non Ligneux

PGFNS: Projet de Gestion de la Forêt Naturelle de Ségué

PNDP: Programme National de Développement Participatif

RCA: République Centrafricaine

RDC: République Démocratique du Congo

REDD+: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la

Dégradation des forêts, sconservation et gestion durable des forêts.

SES: Social and Ecological System veut dire en français "Système Social et Ecologique"

UE: Union Européenne

WP: Work Package veut dire en français "Paquet d'Activité"

WWF: World Wide Fund for Nature veut dire en français "Fonds Mondial pour la Nature".

RESUME

La présente étude a été réalisée au sein du projet CoForTips. Elle porte sur l'étude des dynamiques d'évolution du territoire de l'arrondissement du Dja au Cameroun. 56 entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés auprès de 27 principaux acteurs (chefs de villages, allogènes, administrateurs locaux, représentants des ministères publics et responsables d'ONG et programmes de développement). 2 entretiens collectifs et semi-directifs ont été réalisés auprès de 11 villageois Baka. 3 groupes de discussion ont eu lieu avec 20 villageois Bantou. La mise en commun des données collectées a conduit aux résultats suivants:

- L'arrondissement du Dja est un SES forestier qui abrite trois (03) sous SES forestiers à savoir : le sous SES forestier "Baka", le sous SES forestier "Bantou autochtones" et le sous SES forestier "Bantou autochtones Allogènes". Il existe des similitudes dans le mode de fonctionnement de ces trois sous SES identifiés mais, les interactions entre l'homme et la forêt y sont différentes. Le territoire abrite une population très dépendante des ressources forestières et de la ressource terre agricole. Chasse, cueillette et productions agricoles sont de plus en plus effectuées pour des fins commerciales.
- Les interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire ne reflètent pas les prévisions étatiques. A l'échelle du village, Bantou autochtones et Baka sont en désaccord vis-à-vis du droit de propriété territorial. A l'échelle de l'arrondissement, les interactions entre autochtones, allogènes, administrateurs et opérateurs économiques sont arbitrées par des enjeux sociopolitiques et administratifs. A l'échelle départementale et à l'échelle nationale, ministères publics, programmes de développement et ONG ne collaborent pas assez dans la mise en place et l'implémentation des stratégies de gestion et de développement local.
- Le territoire évolue vers des perspectives de développement socioéconomiques et infrastructurelles. 04 principaux scénarios possibles de changement ont été identifiés sur les plans socioéconomiques (03) et environnementaux (01). Ces scénarios envisagent : le développement de la communauté Pygmée, le développement agricole et infrastructurel local, l'arrivé d'un fonds de développement rural, et le renforcement des capacités de conservation et de protection des ressources naturelles locales.

Il est urgent de concevoir pour ce territoire forestier un modèle institutionnel de gestion des ressources naturelles qui soit faisable, durable et adapté aux conditions réelles des populations riveraines.

Mots clés: socio-écosystème (SES), dynamiques, gestion, acteurs, Mindourou, Cameroun.

ABSTRACT

The present study was undertaken in the CoForTips project. It is centred on the evolution of the dynamics on the territory of the Dja sub division in Cameroon. 56 semi – direct individual interviews were realised with 27 major actors (Traditional heads, foreigners, local administrators, public ministry delegates, NGO and development programmes representatives). 2 collective semi – direct interviews were carried out with 11 Baka villagers. 03 sessions of participative discussions were made with 20 Bantou villagers. The following results were gotten from the speech content analysis:

- The Dja sub division is a forestry SES which has three (03) sub forestry SES' which include: the sub forestry SES "Baka", the sub forestry SES "Bantou- native" and the sub forestry SES "Bantou- native foreigners". There exist similarities in the functioning of these sub forestry SES but, the interactions between man and forest in these three sub systems are different. The local population depend more on natural forest resources and agricultural lands. Hunted, harvest of forest products and agricultural production are done mostly for commercialization.
- The existing interactions between actors implicated in the management process of the territory do not reflect on state forecasts. At the village level, Bantou and Baka natives are disputing the right to own the territory. At the sub-division level, interactions between natives, foreigner, administrators and economic actors are driven according to socio-political and administrative stakes. At the divisional and national levels, public ministries, development programs and NGO do not collaborate enough when creating and carrying out management strategies and local development plans.
- The Dja sub division is evolving in socio-economic and infrastructural development perspectives. 04 possible major biodiversity scenarios was identified in the socioeconomic (03) and environmental (01) sectors. These scenarios preview: development of Pygmy community, local agricultural and infrastructural development, presence of a rural development fund, and capacity building for the preservation and the protection of natural resources in the locality.

It is urgent to conceive an institutional mode of management of natural resource for the territory which are feasible, sustainable and adapted to the actual conditions of the local population.

Key words: Socio-ecosystem (SES), dynamics, management, actors, Mindourou, Cameroon.

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Ce chapitre introductif présente le contexte, la problématique, les objectifs et l'importance de l'étude. Enfin, il présente les différents chapitres du mémoire.

1.1. Contexte

Le Bassin du Congo est le deuxième massif de forêt tropicale dense humide dans le monde entier (Picard et Gourlet, 2011). Il a une superficie forestière estimée à 220 millions d'hectares et un potentiel animal évalué à 10% d'animaux présents dans le monde (Picard et Gourlet, 2011). Le Bassin du Congo couvre six (06) pays d'Afrique Centrale à savoir : le Cameroun (11,80%), le Gabon (17,70%), la République du Congo (12,4%), la Guinée Equatoriale (1,3%), la RDC (54,4%) et la RCA (3,4%) (PFBC et CARPE, 2005). La mise en valeur des espaces forestiers du Bassin du Congo fait partie des priorités des Etats d'Afrique Centrale. Ces forêts représentent l'une des principales richesses de la sous-région. Le défi est de pouvoir concilier développement économique et gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. (Picard et Gourlet, 2011)

La gestion des forêts du Bassin du Congo se déroule dans un environnement socioéconomique caractérisé par une croissance continue de la population forestière. En 2010, la population forestière du Bassin du Congo était estimée à 60 millions d'habitants (COMIFAC, 2010). Aujourd'hui, cette population est estimée à 80 millions d'habitants (Picard et Gourlet, 2011). La conjoncture économique générale encourage de plus en plus les peuples forestiers du Bassin du Congo à la monétarisation des ressources forestières (FAO et OIBT, 2011). La chasse, la pêche et la cueillette sont désormais pratiquées pour des fins de commercialisation. Les productions vivrières et de rente sont en plein essor (FAO et OIBT, 2011). Aussi, les politiques de développement économique des Etats d'Afrique centrale sont orientées vers l'augmentation des productions alimentaires nationales (FAO et OIBT, 2011).

Les pays du bassin du Congo ont depuis les dernières décennies ont fait un pas géant dans l'amélioration de leur processus de gestion des ressources forestières (FAO et OIBT, 2011; COMIFAC, 2013). Depuis le sommet de Rio en 1992 qui s'était clôturé avec l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) jusqu'à nos jours, les Etats membres des forêts du bassin du Congo ont épousé un esprit de collaboration régionale et internationale en vue de la protection de la nature et de la biodiversité (COMIFAC, 2010). On dénombre aujourd'hui une douzaine de traités et accords de

collaboration dans la sous-région du bassin du Congo régissant la protection des forêts et de l'environnement (FAO et OIBT, 2011). D'après le dernier rapport de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale sur l'état des forêts du bassin du Congo (COMIFAC, 2013), la gestion des forêts du bassin du Congo est actuellement orientée vers :

- i) les perspectives de suivi des forêts tropicales centré sur la télédétection et l'harmonisation des méthodes de représentativité : en effet, l'engagement des pays du Bassin du Congo au processus de Réduction des Emissions de carbone issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+) les oblige à développer des systèmes intégrés de Mesure de Notification et Vérification (MNV) des changements qui sont non seulement liés à la déforestation et ou la dégradation mais aussi aux efforts de reconstitution du couvert forestier ;
- ii) l'adhésion au plan d'action FLEGT avec l'Union Européenne (UE) pour la commercialisation du bois d'œuvre: les exigences de légalité du bois d'œuvre commercial pour entrer au marché européenne sont explicitées au sein d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV). Les pays d'Afrique Centrale multiplient les efforts de lutte contre la présence du bois d'œuvre illégal dans la sous-région ;
- iii) la prise en compte des questions sociales et environnementales dans la gestion des forêts de production pour une gestion durable : bien qu'elle soit encore mal définie, on note cependant que des réformes de politiques forestières et foncières sont en cours dans plusieurs pays de la sous-région. De même, on souligne le désir d'harmoniser les procédures d'octroi des « permis forestiers communautaires » et d'améliorer les pratiques villageoises vis-à-vis de l'utilisation de la forêt et de ses ressources dans la sous-région.

1.1.1. Propriété forestière dans le bassin du Congo

D'après le rapport préparé en 2011 pour le Sommet des trois bassins forestiers tropicaux mondiaux, 99% des forêts du bassin du Congo sont sous la responsabilité de l'Etat et 1% sont attribuées à d'autres régimes de propriété (FAO et OIBT, 2011). Cependant, on note une tendance croissante des Etats d'Afrique Centrale à transférer leur droit de gestion des massifs forestiers aux entreprises et institutions privées (Concessionnaires) (FAO et OIBT, 2011).

Au Cameroun et au Congo en particulier, il a été évalué en 2015 que plus de 40% des forêts sont gérées par les concessionnaires forestiers (FAO et OIBT, 2011). De manière générale, dans le bassin du Congo, 80% des forêts sont gérées par les Etats, 13% par les concessionnaires et 7 % sont attribuées à d'autres acteurs gestionnaires (communautés et autres) (FAO et OIBT, 2011).

Bien que des mesures soient prises par les communautés nationales, régionales et internationales en matière de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, celles-ci approchent les limites de leur résilience (Biodiversa, 2012). La gestion des forêts du Bassin du Congo se déroule dans un environnement marqué par un manque de coordination et de cohérence entre les différents secteurs impliqués dans la dite gestion (FAO et OIBT, 2011). Dans ce contexte, le projet CoForTip (2013) a trouvé nécessaire de :

- comprendre les dynamiques socio-économiques des zones forestières du Bassin du Congo et leurs impacts sur les services éco systémiques fournis par la forêt;
- mener l'analyser des interactions qui existent entre les acteurs et institutions impliqués dans le processus de gestion et de prise de décision de ces zones forestières ;
- pouvoir simuler les futurs possibles des forêts du Bassin du Congo et ainsi, en proposer des stratégies de compensation.

1.1.2. Le projet CoForTips

CoForTips est un acronyme de « Congo basin Forests : Tipping points for biodiversity conservation and resilience of forested social and ecological systems » ce qui veut dire en français « Forêts du bassin du Congo: point de basculement pour la conservation de la biodiversité et résilience des systèmes écologiques et sociaux forestiers ». Le projet CoForTips voudrait produire des connaissances pour une meilleure gestion des forêts du bassin du Congo. Ces connaissances s'articulent autour d'une:

- meilleure compréhension des dynamiques de biodiversité et des liens entre systèmes sociaux et écologiques forestiers de la région ;
- construction des scénarios de biodiversité tenant en compte le mode de vie actuel des acteurs vivant dans ces zones forestières, les options politiques envisagées localement par les décideurs politiques et gestionnaires du territoire;
- exploration des futurs possibles de la forêt et de son environnement social.

Le projet est coordonné par le CIRAD. Ses partenaires sont : ERaNET sur le programme Biodiversa (financeur), IRD, IIASA, ETH, FORENET, l'IRAD, l'IRET, l'INDEFOR, Gembloux Agro-Biot Tech et les universités de Liège, de Douala, de Bangui et de Marien Ngouabi. Le projet est structuré en paquets d'activités 'Work Package' ou 'WP'. On distingue cinq (05) WP à savoir:

le WP1 dont l'objectif est de construire les paysages de résilience via une analyse fine de la composition floristique du massif forestier du bassin du Congo ;

- le WP2 dont l'objectif est d'identifier et d'analyser les forces motrices et les causes de changement dans les composantes de la biodiversité et la provision de biens et services Eco systémiques par les forêts;
- le WP3 qui concilie les travaux du WP1 et du WP2 pour développer une plateforme intégrant forces motrices et processus biophysiques, écologiques et socio-économiques.
 Cette plateforme permettra d'analyser l'effet des dynamiques d'occupation des terres, les politiques d'allocation des terres et les pratiques forestières, agro forestières et agricoles;
- le WP4 qui repose sur la construction des scénarios de biodiversité en s'appuyant sur l'approche de modélisation participative 'Companion Modeling' (ComMod) pour comprendre les dynamiques locales, explorer les futurs possibles et les conséquences de ces dynamiques sur la biodiversité et les services éco systémiques fournis par ces forêts ;
- le WP5 qui vise à assurer le dialogue continu entre l'équipe de recherche du projet et les décideurs de toutes catégories.

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre du **WP4**. Il se propose de réaliser une synthèse de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja et d'analyser les interactions qui existent entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion et de prise de décision du dit territoire. Il voudrait enfin identifier les options envisagées par les décideurs politiques en matière de gestion future du territoire.

1.2. Problématique

Les forêts du bassin du Congo font face à deux principaux goulots d'étranglement à savoir : le changement climatique et les changements d'usage des terres. Dans les deux cas, la communauté scientifique se penche aujourd'hui sur les impacts de ces moteurs majeurs du changement. Comment réduire la déforestation et la dégradation des forêts du bassin du Congo à l'aide de mécanismes qui associeraient facteurs environnementaux, socioéconomiques et institutionnels ?

En 2014, Le projet CoForTips a initié une démarche de modélisation d'accompagnement (ComMod) dans l'arrondissement du Dja. Le but de la démarche est : i) de produire des connaissances pour une meilleure compréhension des dynamiques écologiques et sociales locales et ii) d'explorer les futurs possibles du territoire et les conséquences des dites dynamiques locales sur la biodiversité et les services éco systémiques fournis par la forêt.

La présente étude se propose d'apporter une modeste contribution à la démarche ComMod initiées en 2014. Cette étude porte sur les dynamiques sociales locales et les futurs possibles du territoire de l'arrondissement du Dja. Elle traite de la question de recherche suivante : Les interactions présentes entre décideurs politiques — administrateurs publics, populations riveraines, opérateurs économiques, ONGs Nationales et Internationales, programmes de développement rural et institutions de recherche, en matière de gestion et ou d'utilisation des ressources naturelles de l'arrondissement du Dja contribuent-elles à une meilleure gestion des forêts du Bassin du Congo ? De manière détaillée :

- Quel est le modèle générique de fonctionnement du socio écosystème forestier de l'arrondissement du Dja?
- Quelles interactions existent entre les principaux acteurs impliqués dans le processus de prise de décision et de gestion du territoire ?
- Quelles options sont envisagées par les décideurs politiques en matière de gestion future du territoire?

1.3. Objectif de l'étude

L'objectif général de cette étude est de caractériser les interactions qui existent entre les acteurs impliqués dans le processus de prise de décision et de gestion du territoire de l'arrondissement du Dja.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- Réaliser une synthèse de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja;
- 2. Réaliser des cartographies institutionnelles des réseaux d'acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire ;
- 3. D'identifier les différentes options envisagées par les décideurs politiques en matière de gestion future dudit territoire.

1.4. Importance de l'étude

1.4.1. Sur le plan théorique

Les connaissances produites par cette étude enrichiront la littérature sur les questions liées au fonctionnement des SES forestiers tropicaux du Bassin du Congo. Plus précisément sur les questions d'interactions existantes entre les acteurs impliquées dans le processus de gestion du territoire et d'utilisation des ressources forestières.

1.4.2. Sur le plan pratique

Cette étude pourrait être importante pour les sociétés villageoises forestières, les décideurs politiques, les ONG, les programmes de développement rural, les institutions de recherche forestière nationale, régionale et internationale, les concessionnaires forestiers et le projet CoForTips et ses partenaires.

a) Aux sociétés villageoises forestières :

Cette étude permettra aux sociétés villageoises forestières de faire de la prospective sur les différentes actions anthropiques qui impactent sur le milieu biophysique et partant de s'interroger sur leurs stratégies de gestion et d'utilisation des ressources naturelles du territoire.

b) Aux concessionnaires forestiers :

Cette étude permettra aux concessionnaires forestiers de réviser leurs politiques sociales. Elle permettra en outre à ces derniers d'accorder une attention au dialogue avec les riverains, et les institutions administratives ou de développement local dans le processus de gestion durable des espaces forestiers dont ils ont la charge.

c) Aux décideurs politiques :

Cette étude permettra aux décideurs politiques d'être davantage renseignés sur les politiques intersectorielles et lois mises en place dans le processus de gestion des territoires forestiers. A cet effet, les rôles, les tâches et les rapports ou collaborations devant exister entre les acteurs impliqués dans la gestion du territoire pourront être révisés.

d) Aux ONG et autres programmes de développement rural :

Cette étude permettra aux ONG et programmes de développement rural de cadrer les stratégies de communication avec les autres secteurs dans le processus d'implémentation des plans ou projets de développement local et de gestion des ressources forestières.

e) Aux institutions de recherche forestière nationale, régionale et internationale :

Cette étude permettra aux institutions de recherche forestière nationale, régionale et internationale d'orienter d'avantage les recherches forestières vers les rapports existants ou devant exister entre les acteurs impliqués dans l'utilisation, la gestion et la prise de décision des territoires forestiers.

f) Au projet CoForTips et ses partenaires :

Les travaux menés par cette étude apporteront une modeste contribution à l'atteinte des objectifs du projet qui visaient entre autres la compréhension des dynamiques sociales et écologiques des sociétés forestières du Bassin du Congo, la simulation des futures possibles de la forêt et l'instauration d'un dialogue entre villageois, chercheurs, et décideurs politiques.

1.5. Organisation du mémoire

Le présent mémoire s'articule en cinq chapitres répartis comme suit:

- Le Chapitre 1 est introductif. Il présente le contexte, la problématique, les objectifs et l'importance de l'étude ;
- Le chapitre 2 porte sur le cadre conceptuelle, le cadre théorique et la revue de la littérature liés à l'étude ;
- Le chapitre 3 traite de la méthodologie utilisée pour la collecte, l'analyse et le traitement des données ;
- Le chapitre 4 présente les résultats obtenus ainsi que les discussions et ;
- Le chapitre 5 conclut l'étude et donne des recommandations.

CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL, CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE

Ce chapitre présente le cadre conceptuel de l'étude et les théories qui ont soutenu les analyses développées. Il se termine par une présentation de la revue de la littérature liée au sujet d'étude et des hypothèses de recherche.

2.1. Définition des concepts et termes clés

Cette sous partie définie quelques concepts et termes clés fréquemment employés dans l'étude à savoir: biodiversité, socio écosystème, ressources naturelles, forêt, produits forestiers non ligneux, terres agricoles, scénarios de biodiversité, gestion du territoire et interactions entre les acteurs.

2.1.1. Biodiversité

D'après l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique, adoptée le 22 mai 1992 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993, La biodiversité se réfère à la "variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes." Dans le cadre de cette étude, la biodiversité sera un des attributs des socio écosystème (SES) que nous décrirons.

2.1.2. Socio écosystème.

CoForTips (2013), définit le socio-écosystème ou système socio-écologique (SES) comme étant « une construction intellectuelle qui dépend de l'observation et est déterminé par: (i) ses éléments constitutifs, (ii) leurs interactions mutuelles et les interactions avec les éléments externes, et (iii) ses limites. Du fait de sa dépendance de l'observateur, les limites d'un SES sont basées sur la question posée et peuvent changer à mesure que la connaissance et la compréhension du système évoluent et ainsi, les échelles spatiales et temporelles sont liées aux processus étudiés. Mathevet et Bousquet (2014) parlent d'un « assemblage de systèmes complexes dans lesquels les hommes font partie de la nature».

2.1.3. Ressources naturelles

Une ressource naturelle c'est tout « stock de matières présentes dans le milieu naturel qui sont à la fois rares et économiquement utiles pour la production ou la consommation, soit à l'état brut, soit après un minimum de transformation» (OMC, 2010).

Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons aux ressources naturelles renouvelables suivantes : la forêt, les produits forestiers non ligneux et les terres agricoles. Faisant allusion au rapport mondial sur le commerce (2010), les ressources naturelles étudiées ont des caractéristiques suivantes : « i) elles sont épuisables ; ii) elles sont inégalement réparties tant sur la zone d'étude que sur l'ensemble du territoire national ou à l'échelle globale ; iii) elles occupent une place prépondérante dans l'économie de la zone d'intervention et même du pays d'étude (Cameroun) ; iv) les activités anthropiques des hommes vis-à-vis de la ressource entrainent des externalités négatives ».

2.1.3.1. La forêt

La FAO (1999) définie la forêt comme «un écosystème où la densité minimale du couvert d'arbres et/ou de bambous est de 10 pour cent, généralement associés à une flore et une faune sauvages et à des sols à l'état naturel, et ne faisant pas l'objet de pratiques agricoles». La FAO définit l'arbre comme étant « une plante pérenne avec une seule tige (ou plusieurs si elle est recépée) atteignant au moins cinq mètres à maturité ». Dans le cadre de cette étude, nous nous referons à cette définition de la FAO.

2.1.3.2. Les produits forestiers non ligneux

Les Produits forestiers non ligneux (PFNL) sont entendus par la FAO (1997) comme étant « des biens et services commerciaux ou de subsistance destinés à la consommation humaine ou industrielle et provenant de ressources renouvelables et de la biomasse forestières, qui ont toute probabilité d'augmenter les revenus réels et l'emploi des ménages ruraux. Il s'agit d'aliments, de poissons, de fourrage, de combustible et de médicaments d'origine végétale, d'animaux, notamment oiseaux et poissons, dont on tire des aliments, fourrures, et plumes, des produits qu'on en tire (miel, résines, soie, etc.) et des services de conservation et de loisirs fournis par la terre ».

2.1.3.3. Les terres agricoles

Les terres agricoles ou les sols représentent « le milieu naturel pour la croissance des plantes » (www.fao.org). D'après le zonage forestier Camerounais, dans la zone d'étude, terres agricoles font références à la zone exploitée par les villageois. Cette zone est localisée dans le Domaine Forestier Non Permanent (DFNP). Pour les villageois de la localité, les terres

agricoles représentent toutes les parcelles libres du DFNP qu'elles soient exploitées ou couvertes d'arbres forestiers (forêt).

2.1.4. Scénarios de biodiversité

CoForTips (2013), définit scénarios de biodiversités comme étant « toutes options futures (plans développement, projets, activités etc) envisagées par des potentiels acteurs (décideurs politiques, opérateurs économiques, instituts de recherche), pouvant être implémentées sur le territoire d'étude et ayant un impact significatif sur le changement du fonctionnement d'un SES identifié. »

2.1.5. Gestion du territoire

Le terme gestion du territoire connote plusieurs sens. Le dictionnaire Larousse (2005) nous donne pour premier sens du mot gestion l' « action ou manière de gérer, d'administrer, de diriger, d'organiser quelque chose ». Cette étude voudrait produire des connaissances afin de contribuer à une meilleure gestion des forêts du Bassin du Congo. Ceci étant, le terme gestion du territoire renverra à toutes actions ou manière d'administrer, de diriger et d'organiser l'utilisation des ressources naturelles présentes sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

2.1.6. Interactions entre les acteurs

On entend par interaction : une action réciproque qui implique l'entré en contact entre deux sujets (Larousse, 2005). Dans ce travail de recherche, le terme "interactions entre les acteurs" traduit les échanges existants entre les différents acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire.

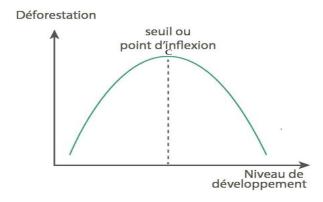
2.2. Cadre théorique

Dans le présent mémoire, il est question d'étudier le fonctionnement du SES du territoire forestier de l'arrondissement du Dja qui se localise dans une zone de transition forestière. Il est de même question pour nous d'appréhender les perspectives d'évolution de ce territoire forestier en transition. Pour ce faire, cette étude s'est appuyée sur deux théories à savoir : la théorie de la transition forestière de Mather (1992) et la théorie de la gestion des ressources communes d'Elinor Ostrom (1990).

2.2.1. La théorie de la transition forestière

La théorie de la transition forestière a été développée par Mather (1992). Elle met en évidence les relations existantes entre le développement humain, la dégradation forestière et l'évolution du couvert forestier au fil du temps (Garcia et Freintrenie, 2014). Elle est née des observations faites sur les dynamiques de dégradations puis de reconstitution du couvert forestier au fil du temps dans les pays développés (Mather, 1992). La théorie de la transition forestière repose sur l'hypothèse selon laquelle « le couvert forestier d'un pays décroit avec le développement socioéconomique de ce pays jusqu'à un seuil donnée où le couvert tend à être régénéré » (Mather, 1992).

La théorie de la transition forestière a également émergé des travaux sur la dégradation de l'environnement en fonction du revenu par tête d'habitant de Kuznets (1955) et (Karsenty et Pirard, 2007). Kuznets (1955) a émis une hypothèse environnementale selon laquelle : « la croissance serait destructrice pour l'environnement dans les premiers stades du développement puis, au-delà d'un certain seuil de revenu par habitant, elle entraînerait une amélioration de la qualité de l'environnement du fait notamment des progrès techniques » (Karsenty et Pirard, 2007). La courbe environnementale de Kuznets (1955) a la forme d'un U inversé (figure 1) représentant le processus de dégradation et de restauration du couvert forestier en fonction du temps.



Source : Kuznets (1955)

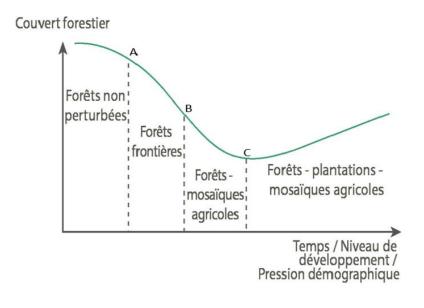
Figure 1: Courbe environnementale de Kuznets (1955).

En 1992, Mather présentent le phénomène de transition forestière dans les pays développés et sa prospection dans les pays tropicaux. Pour l'auteur, le processus de transition forestière est en cours d'évolution dans la zone forestière tropicale et serait à la phase dégradation du couvert forestier. Mather (1992) identifie les facteurs majeurs du processus de transitions forestière à savoir : la population, la demande en produits forestier et services, la

valeur de la ressource et les perceptions. Il présente comme principaux déterminants du processus de transition forestière: la croissance rapide de la population, le développement urbain, les politiques de gestions des terres, les politiques commerciales et les structures administratives.

La croissance rapide de la population entraine une forte demande en produit forestiers et une augmentation des surfaces agraires au péril du couvert forestier (Mather, 1992). Le processus d'urbanisation entraine une augmentation des espaces urbaines et une conversion des valeurs de la forêt : la forêt est utilisée comme ressource esthétique et de récréation (Mather, 1992). Les politiques de gestions des terres, de commercialisation et d'organisations administratives propres à un pays sont responsables de la préservation du patrimoine forestier aux actions anthropiques humaines (Mather, 1992). Mal formulées, ces politiques peuvent entrainer de grandes conséquences néfastes sur le couvert forestier y compris le processus de transition forestière (Mather, 1992).

La courbe de transition forestière (figure 2) illustre un passage du couvert forestier de l'état de forêts non perturbées à l'état de forêts perturbées et mosaïques agricoles (transition forestière) puis de plantations forestières (régénération) (Mather, 1992). Les principaux points de la courbe de la transition forestière font références aux déclencheurs du processus de dégradation (A), les boucles renforçantes (B) et les boucles stabilisantes (C) (Karsenty et Pirard, 2007).



Source : Mather (1992)

Figure 2 : Courbe de la transition forestière de Mather (1992).

Sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja, dans le cadre du projet CoForTips (2013), des études ont été faites en rapport avec une hypothèse de la transition forestière.

Garcia et Freintrenie (2014) décrivent un processus de fragmentation du couvert forestier dans la zone. Ils parlent d'une fragmentation du couvert forestier concrétisée par un passage d'un paysage de forêt dense à une mosaïque agricole dominée par les cultures pérennes et semis pérennes qui sont de plus en plus en expansion.

Gillet et al. (2015) étudient la diversité des PFNL collectés, les distances de prélèvement (villages – forêt), la contribution des ressources forestières au ménages (consommation ou ressources financières) et le taux de présence des animaux sauvages dans la zone. Les résultats obtenus sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja ont été comparés à ceux obtenus sur autres sites de forêt dense tropicale du bassin du Congo (Makokou au Gabon et Guéfigué au Cameroun). La conclusion fut que le territoire forestier de l'arrondissement du Dja se localise en pleine phase de transition forestière (Gillet et al., 2015).

2.2.2. La théorie de gestion des ressources communes

Un bien est dit commun quand il est à la fois "non exclusif" et "rival" (Ostrom et al., 1994 cité par Faysse, 2001). C'est un bien accessible à tous et dont son utilisation par une personne n'empêche par une autre de l'utiliser (non exclusivité) mais diminue son stock (rivalité) (Ostrom et al., 1994 cité par Faysse, 2001). Les études sur la gestion du bien commun ont été initiées par les travaux de Warming (1911) et de Gordon (1957). En 1968, dans son article "La tragédie des biens communs", Hardin présente la version la plus vulgarisée de l'histoire de la gestion des communs (Couture et Goldenberg, 2014).

La théorie des communs développée par Hardin (1968) énonce que : « dans une société qui évolue en liberté de biens communs, chaque homme est coincé dans un système qui le pousse à augmenter sans limite la taille de la ressource utilisée qui est en effet limitée. Chacun poursuivant son propre intérêt. Cette situation pourrait conduire à une exploitation abusive et tragique de la ressource. La destination vers laquelle chaque homme se hâte est la ruine ». Hardin (1968) critique le « laisser faire communautaire » dans les processus de gestion et d'utilisation des ressources communes. Il a développé deux grands principes de gestion des communs à savoir : la privatisation de la ressource et le recours à l'Etat pour la règlementation de la gestion de la ressource.

2.2.2.1. Des approches de gestion économique aux approches de gestion socioéconomique et institutionnelle des ressources communes

2.2.2.1.1. Garrett Hardin (1968) et la théorie économique de gestion des ressources communes

En 1998, Hardin dans son article "La tragédie des biens communs", ressort comme solutions au processus de gestion des communs : i) la privatisation du bien et ii) le recours au « Léviathan » (contraintes imposées par l'Etat). La privatisation de la ressource implique la « suppression du bien commun » et son passage de bien "non exclusif et rival" à un bien "exclusif et rival" (Bottollier-Depois, 2012 ; Couture, 2014). Le recours à l'Etat Fort implique la mise en place des contraintes économiques gouvernementales (taxes, principes économiques, etc.) (Bottollier-Depois, 2012).

Hardin (1968) pense que la « rationalité individuelle » est plus efficace que la « rationalité collective ». Il ajoute que « c'est par les contraintes que les individus agiront dans le respect de la durabilité du bien ». Cette approche économique de la théorie des communs a longtemps été utilisée comme politiques publiques dans plusieurs pays en matière de gestion des communs (Bottollier-Depois, 2012 ; Couture, 2014). Cependant, les solutions développées par Hardin (1968) sont purement d'ordre économique et semblent ne pas s'appliquer dans certains cas de figures de gestion des ressources communes (Ostrom, 1990).

L'arrivée d'Ostrom (1990) au-devant de la scène de l'histoire des communs marque un point très déterminant. Le Crosnier (2009) parle d'« une bonne nouvelle pour la théorie des biens communs ». Ostrom (1990) grâce à une centaine d'études de cas des situations de gestion des communs, remet en questions les solutions développées par Hardin (Ostrom, 1990). Elle développe deux nouveaux principes de gestion des communs à savoir : l'auto-organisation et l'auto-gouvernance des acteurs concernés (Ostrom, 1990).

2.2.2.1.2. L'approche de gestion socioéconomique et institutionnelle d'Elinor Ostrom (1990)

En 2009, le Prix Nobel d'Economie fût décerné au professeur Elinor Ostrom pour ses travaux sur la « gouvernance économique ». Selon les termes employés par le comité de ce Prix Nobel, Ostrom est primée pour « avoir démontré comment les copropriétés peuvent être efficacement gérées par des associations d'usagers » (Holland et Sene, 2010). Les travaux de Ostrom (1990) remettent en cause « l'idée classique selon laquelle la propriété commune est mal gérée et doit être prise en main par les autorités publiques ou le marché » (Holland et Sene, 2010).

A partir des observations faites sur des études de cas réels, Ostrom (1990) dans son ouvrage la "Gouvernance des communs" démontre que dans la pratique, les solutions développées par Hardin (1968) ne sont pas toujours applicables. Elle précise que dans certains cas de figure les coûts ne sont pas facilement estimables et qu'il n'y a pas toujours des possibilités de privatisation du bien.

Ostrom (1990) pense que les communautés d'individus parviennent à de meilleurs résultats en organisant elles-mêmes l'exploitation de leurs ressources communes ». Elle développe un modèle de gestion des communs centré sur la mise en place des institutions humaines comme outil de gestion efficace et durable et tient en compte des préoccupations écologiques dans une gestion économique. Elle insiste sur la nécessité de mettre en place des institutions qui perdureront. Elle précise que le fonctionnement du groupe devrait faire face à trois défis liés aux conditions de « mise en place du groupe », d' « engagement du groupe » et de « surveillance mutuelle » au sein du groupe (Bottollier-Depois, 2012).

Holland et Sene (2010) récapitulent les huit (08) « principes de conception » de modèle de gestion efficace et durable des communs développés par Ostrom (1968) en ces termes :

- 1. les droits d'accès doivent être clairement définis ;
- 2. les avantages doivent être proportionnels aux coûts assumés ;
- 3. des procédures doivent être mise en place pour faire des choix collectifs ;
- 4. des règles de supervision et surveillance doivent exister ;
- 5. des sanctions graduelles et différenciées doivent être appliquées ;
- 6. des mécanismes de résolution des conflits doivent être institués ;
- 7. l'État doit reconnaître l'organisation en place ;
- 8. l'ensemble du système est organisé à plusieurs niveaux.

Les considérations proposées par Ostom (1990) dans le processus de mise en place et de fonctionnement du groupe comme instrument de gestion des communs s'avère être très efficaces. Elles semblent néanmoins plus adaptées pour les pays développés que pour les pays en développement tel que le contexte Africain (Bottollier-Depois, 2012).

2.2.2.2. Elinor Ostrom (1990) et la gestion des ressources forestières en Afrique

L'une des limites du modèle développé par Elinor Ostom (1990) réside dans l'application du modèle sur des individus vivants « dans une situation de grande précarité » à l'intérieur de laquelle les ressources communes sont utilisées comme « moyen de survie » (Bottollier-Depois, 2012). Telle est la situation observée dans « les pays en développement »

en matière d'utilisation commune de la forêt et de ses ressources (Bottollier-Depois, 2012). Dans les pays en développement, les individus sont très dépendants de la ressource commune et ont des « taux d'actualisation très élevés » (Bikoué et Essomba, 2007 ; Bottollier-Depois, 2012). Le modèle de Ostom (1990) tient en compte les situations où les individus sont moins dépendants de la ressource et ont des « taux d'actualisation faibles » vis-à-vis de la ressource (Bottollier-Depois, 2012).

Cette étude s'inspire des travaux d'Elinor Ostom développés en 1990 sur la gouvernance polycentrique des ressources communes renouvelables. Elle voudrait appréhender le fonctionnement d'un socio écosystème forestier tropical. Et, elle voudrait étudier les interactions existantes entre les différents acteurs impliqués dans le processus de gestion et d'utilisation de la ressource forestière du territoire de l'arrondissement du Dja (Est-Cameroun).

2.3. Revue de la littérature

La littérature sur laquelle cette étude s'est appesantie porte sur deux principales thématiques à savoir :

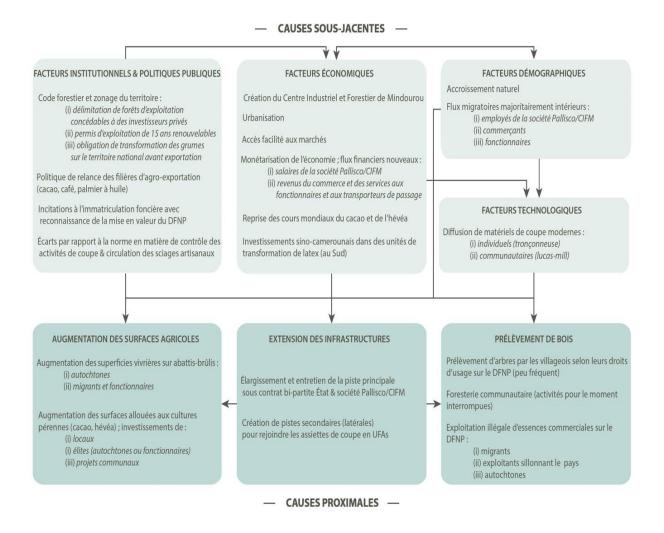
- le phénomène de transition forestière dans la zone tropicale et ses causes
- le mode de gestion forestière et l'adaptation des politiques forestières et environnementales

2.3.1. Le phénomène de transition forestière dans la zone tropicale

Le concept de la transition forestière est né du phénomène de dégradation et de régénération du couvert forestier dans les pays développés (Mather, 1992). Dans la zone tropicale, Mather (1992) pense que la transition forestière est à la phase de dégradation de la ressource forestière. Cette phase est principalement caractérisée par une fragmentation du couvert forestier et une conversion des terres forestières en terres agricoles (Garcia et Freintrenie, 2014). Mather (1992) attribue les principales causes du phénomène de transition forestière à : la croissance rapide de la population, l'urbanisation des zones forestières, la politique nationale de gestion des terres et la politique de commercialisation propre à chaque pays. Il signale de même que ces causes peuvent varier en fonction des localités.

Fauvelle en 2014, a mené une étude sur les enjeux d'adaptation et les moteurs de changement d'un socio écosystème de forêt tropicale (arrondissement du Dja au Cameroun). Elle note comme causes proximales au processus de dégradation du couvert forestier dans la zone : l'augmentation des surfaces agraires, l'urbanisation et l'exploitation de la ressource

ligneuse. L'accroissement de la population, l'arrivée d'un centre industriel et forestier de Mindourou et les politiques nationales de développement agricole sont présentés par Fauvelle (2014) comme étant les causes sous-jacentes du phénomène de déboisement dans l'arrondissement du Dja au Cameroun. En RDC, Vermeulen et al (2015) en étudiant les concessions forestières des communautés locales attribuent les causes de la déforestation à la pression démographique, l'agriculture itinérante, la consommation du bois énergie et le sciage artisanale. La figure 3 présente les principaux facteurs de la dégradation du couvert forestier dans l'arrondissement du Dja.



Source: Fauvelle (2014)

Figure 3. Principaux facteurs de la dégradation du couvert forestier dans l'arrondissement du Dja

Le territoire forestier de l'arrondissement du Dja est une zone en perte du couvert forestier (Garcia et Freintrenie, 2014). Dans le présent mémoire, il est question d'étudier les dynamiques socio-écologiques locales.

2.3.2. Gestion forestière et adaptation des politiques forestières et environnementales

2.3.2.1. Gestion centralisée ou gestion participative?

L'application des politiques de gestion des ressources naturelles forestières en milieu tropicale est une problématique cruciale (FAO et OIBT, 2011). Les ressources forestières jouent un grand rôle dans la vie des populations riveraines (Le Tacom et al., 2000). Elles sont utilisées par ces populations comme moyen de survie (Bocoum, 1995; Bottollier-Depois, 2012). La gestion des ressources naturelles dans la zone tropicale africaine est essentiellement centralisée et sous la responsabilité des Etats concernés (COMIFAC, 2013).

Depuis plus d'une quinzaine d'années, les changements affectant le secteur forestier se sont accélérés dans la zone tropicale (Buttoud, 2007). La mise en application des politiques centralisées de gestion des ressources forestières semblent être inefficaces (Buttoud, 2007). Sous pression de la communauté internationale, des changements se sont fait ressentir en matière de gestion de ces ressources forestière (Buttoud, 2007). Cependant, l'analyse globale de ces changements montre que « les transformations en cours ont affecté en majorité les décisions publiques globales que la gestion concrète par les acteurs locaux » (Buttoud, 2007). Castella et al., (2014), dans l'analyse d'un cas de gestion centralisée des terres au Laos, la mise en application des lois et décrets de textes juridiques avait échouée. Ils suggèrent à « l'adoption des principes de base de la participation, des négociations et du co-apprentissage entre acteurs riverains, administrateurs et chercheurs ». Castella et al., (2014) proposent un modèle de gestion participative centré sur le trio Science – pratiques – politiques développées. Ils appellent à l'utilisation des stratégies multi agents dans le processus de gestion.

Mathevet et Bousquet (2014) en étudiant la résilience des socio écosystèmes (SES), font appels à l'interdisciplinarité pour traiter des problèmes de gestion des ressources naturelles. De même, « au- delà des interactions entre disciplines scientifiques, il est important d'intégrer des savoirs de différentes natures et pas simplement de les juxtaposer ou de les additionner » (Mathevet et Bousquet, 2014). Mathevet et Bousquet (2014), font ainsi allusion à la nécessité d'interdisciplinarité dans l'étude de la résilience d'un système adaptatif complexe qu'est le SES (Mathevet et Bousquet, 2014).

2.3.2.2. Cas pratique de gestion participative : la gestion de la forêt de Ségué au Mali

Ce texte s'est appuyé de l'article "Décentralisation et gestion durable des ressources naturelles dans le cercle de Koro, région de Mopti, Mali " écrit par Amadou Bocoum (1995). Bocoum (1995) suite à ses travaux de recherche menés dans le cadre du projet de gestion de la forêt naturelle de Ségué (PGFNS) au Mali nous présente le dispositif intentionnel de gestion

forestière mis en place à Mopti. Le PGFNS était conduit au sein de la coopérative internationale pour l'assistance et les secours (CARE).

Bocoum (1995) et ses partenaires arrivent à une situation de gestion participative des ressources naturelles impliquant les collectivités locales, l'Etat et les organisations de la société civile dans une synergie d'action. Ils font néanmoins face à des difficultés et des leçons apprises que nous présentons à la fin de ce texte.

2.3.2.2.1. La gestion centralisée de la forêt de Ségué au lendemain de l'indépendance du Mali (1960)

La forêt de Ségué a une superficie de 83 200 hectares répartis dans 19 villages. Durant la période d'étude de Bocoum (1995), la forêt de Ségué comptait 1 452 905 habitants constitués d'agriculteurs et d'agro- éleveurs et dont près de 63% des ménages vivait en dessous du seuil de «très grande pauvreté».

Au Mali, la gestion des ressources naturelles au lendemain de l'indépendance (1960) était centralisée et effectuée par l'Etat. Cette gestion étatique essentiellement répressive. L'autorité traditionnelle qui jadis assurait la surveillance des ressources naturelles du terroir villageois a perdu tout pouvoir au profit de la loi moderne. Les résultats de cette gestion étatique furent une dégradation progressive de la forêt et des rapports tendus entre les communautés et le service forestier. Suite au mouvement de guerre de mars 1991, la fragilisation de l'autorité de l'Etat malien et la démocratie ont intensifié l'adoption d'une gestion participative des ressources naturelles.

2.3.2.2.2. Les années 1995 et la gestion participative de la forêt de Ségué : le dispositif de gestion mis en place

Le nouveau contexte socio-politique malien s'est fondé sur la décentralisation, et la relecture des codes foncier et forestier. Ceci a favorisé la participation des populations locales à la gestion des ressources naturelles de leur terroir à l'instar de la forêt de Ségué.

L'intégration des communautés dans le processus de gestion de la forêt de Ségué s'était concrétisée par leur insertion au processus décisionnel de gestion de la dite forêt. De même, on note la prise en compte suffisante des intérêts des communautés et la création des cadres de discussions qui permettaient aux populations d'exprimer leurs positions et d'influencer les décisions de gestion.

2.3.2.2.3. Méthodologie employé par le PGFNS

Afin de parvenir à une situation d'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles sous la responsabilité des communautés villageoises, l'approche méthodologique

utilisée était participative. Cette approche de gestion participative avait essentiellement portée sur :

- l'identification des groupes d'usagers résidents et non-résidents et les autres acteurs ;
- l'information, la communication et la formation des acteurs locaux;
- l'élaboration de la carte institutionnelle de la zone à partir des concertations villageoises au cours desquelles les usagers ont convenu de la forme organisationnelle ;
- la mise en place de structures de gestion reconnues officiellement ;
- l'inventaire des ressources agro-sylvo-pastorales assorti de plans d'aménagement et de gestion;
- la création d'un cadre de concertation local pour la prévention des conflits basé sur l'expertise locale ;
- la négociation auprès de l'Etat, l'autorité de gérer les ressources naturelles par les structures locales.

2.3.2.2.4. Quelques résultats

A partir des organisations traditionnelles existantes et des multiples concertations entre acteurs, les communautés ont mis en place 19 structures locales de gestion des ressources naturelles au niveau village et trois supra-villageoises au niveau supra-villageois.

La mise en place d'une assemblée générale servant d'instance de concertation la plus importante. Cette assemblée générale est formée des structures supra- villageoises. Elle se tient tous les six mois et est un et se tient tous les six mois et est un véritable forum de discussions et de décisions. Elle permet à toutes les structures de participer à la prise de décisions sur l'avenir des ressources et les grandes actions à entreprendre. Les assemblées ont permis aux structures de: convenir des conditions, de périodes pour la formation des membres (alphabétisation); lutter contre l'exploitation frauduleuse du bois; mettre en œuvre, de façon concertée et complémentaire, les actions retenues dans les plans de gestion.

Cette participation communautaire a été effective à travers l'identification des problèmes et la création des institutions locales.

Chaque acteur impliqué dans le dispositif de gestion avait des rôles et des responsabilités très clairs. Principalement:

les communautés, par le biais des institutions locales, veillaient à une représentation effective de tous les usagers (agriculteurs, éleveurs, femmes, exploitants de bois) aux prises de décisions.

- les usagers, à travers leurs structures, avaient la responsabilité d'adopter des principes et comportements, c'est-à-dire un code de conduite pour une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles en adaptant et en édictant des règles consensuelles pour tous les utilisateurs.
- l'Etat avait un rôle d'encadrement, d'information, de sensibilisation et de formation des communautés à la base et des élus. Il contrôlait la régularité des actes de gestion et apporte la technicité requise au niveau des aménagements des ressources.
- les collectivités décentralisées, par l'intermédiaire des élus, avaient établi des relations de partenariat avec les autres acteurs en améliorant la communication.
- les ONG, et plus spécifiquement CARE (ONG ayant menée l'étude), jouaient un rôle d'interface entre les structures de l'Etat.

2.3.2.2.5. Les difficultés rencontrées et les leçons apprises dans le cadre de gestion forestière participative de la forêt de Ségué au Mali

2.3.2.2.5.1. Difficultés rencontrées

Bocoum (1995) et ses collègues, dans le cadre du projet de gestion de la forêt naturelle de Ségué (PGFNS) avait en partie mis en application les résultats des travaux d'Elinor Ostrom (1990) sur l'auto gérance et l'auto gouvernance des ressources naturelles. Il nous présente les principales difficultés rencontrées dans la mise en place de son dispositif de gestion. Elles étaient centrées sur:

- l'incompatibilité entre les pratiques locales et les textes de gestion des ressources naturelles ;
- la faible implication des usagers non-permanents, des femmes et des éleveurs ;
- le faible niveau de technicité locale pour la valorisation des ressources et rétablir
 l'équilibre écologique déjà menacé;

2.3.2.5.2. Leçons apprises et les conditions de réussite

Bocoum (1995), pendant ses travaux de mise en place d'un dispositif de gestion participatif de la forêt de Ségué dans la région de Mopti, présente les leçons apprises et les conditions de réussite suivantes :

- une mise en place des structures de gestion guidée par des considérations découlant de la problématique de gestion des biens communs;
- les instances de gestion des ressources communes dotées de suffisamment d'autorité pour s'imposer ;
- les instances ainsi que les usagers avec un accès aux voies de recours en cas de contestation ;

- une difficile représentation des usagers considérés étrangers dans les structures.

Bocoum (1995), souligne de même que de cette expérience de travail participatif, la réussite de la mise en place du dispositif de gestion dépendait grandement d' :

- une participation de tous les utilisateurs ;
- un degré élevé de transparence ;
- un suivi adéquat;
- une capacité à mobiliser des ressources financières ;
- un mécanisme transparent de règlement des conflits ;
- une connaissance adéquate;
- un dispositif de subsidiarité.

L'exemple de cas pratique de gestion participative au Mali qui vient d'être présenté fait allusion à l'intégration de différents acteurs dans le processus de gestion de la forêt. Le dispositif de gestion mis en place est calqué sur le modèle de gestion institutionnelle développé par Elinor Ostrom (1990). Cependant, parmi les principales difficultés, l'auteur souligne le désintéressement de certains acteurs locaux à savoir les femmes, les allogènes et les éleveurs. Dans le présent mémoire, nous étudions le cas pratique de fonctionnement du socio écosystème forestier de l'arrondissement du Dja au Cameroun. Spécifiquement, nous nous intéressons aux interactions existantes entre les différents acteurs impliqués dans le processus de gestion du dit territoire forestier.

2.4. Hypothèses de recherche

Cette étude a été conduite sur la base de trois (03) hypothèses à savoir :

Hypothèse 1. L'arrondissement du Dja est un SES forestier qui abrite trois sous SES à savoir : les SES forestiers "Baka", les SES forestiers "Bantou autochtones" et le SES forestier "Bantou autochtones-Allogènes".

Hypothèse 2. Il existe des similitudes entre les sous-systèmes pré identifiés mais les interactions entre l'homme et la forêt dans chaque sous-système sont différentes.

Hypothèse 3. L'exploitation des ressources naturelles dans le Dja est portée par des logiques individuelles. Chaque acteur poursuit son meilleur intérêt.

CHAPITRE 3. METHODOLOGIE

Ce chapitre porte sur le choix de la zone d'étude et sa présentation. Ensuite, il présente la population d'étude, l'échantillonnage et la méthodologie de collecte, d'analyse et de présentation des données. Il termine par une présentation de la contrainte liée à la méthodologie d'étude.

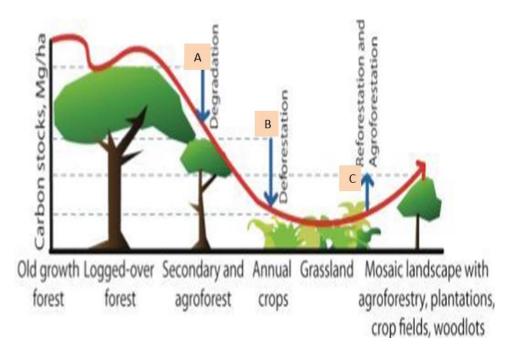
3.1. Zone d'étude

3.1.1. Choix de la zone d'étude

Le choix de la zone d'étude s'est appuyé sur l'hypothèse de la transition forestière de la courbe de Mather (1992). Sur la base de la dite hypothèse (voir cadre théorique) le projet CoForTips (2013) avait identifié trois (03) sites d'études tous localisés sur les territoires forestiers du bassin du Congo. Il s'agit des sites Makokou, Mindourou et Guefigué.

Le site de Makokou (point A des figures 4) est localisé dans le Nord-Est du Gabon. Il est caractérisé par une présence de forêt dense sempervirente peu soumise à des pressions anthropiques. Le site de Mindourou (point B des figures 4) est localisé dans le Sud-Est Cameroun. Il est caractérisé par une démographie en croissance et par un couvert forestier de forêt dense très affectée par les pressions anthropiques. Le site de Guéfigué (point C des figures 4) est localisé dans le Centre-Ouest Cameroun. Il est caractérisé par un couvert de contact entre forêt et savane. La population est plus dense.

La figure 4 présente le positionnement des trois sites sur la courbe de transition forestière de Mather (1992)



Source : CoForTips (2013)

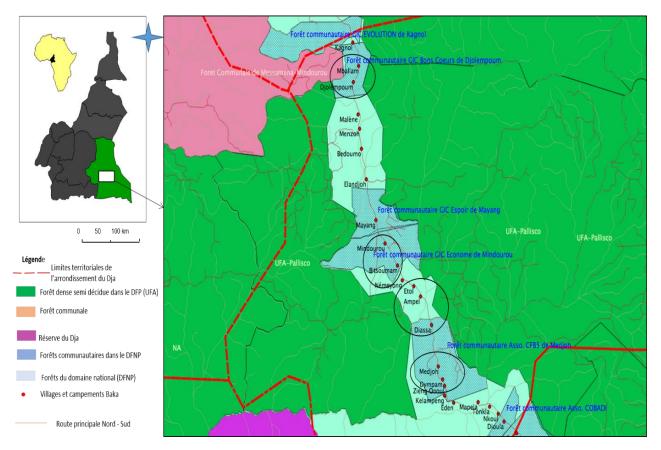
Figure 4: Positionnement des trois sites le long de la courbe de transition forestière de Mather (1992)

Cette étude a été conduite sur le site B correspondant au territoire forestier de Mindourou et ses environs (l'arrondissement du Dja).

3.1.2. Présentation de la zone d'étude

3.1.2.1. Situation géographique

L'arrondissement du Dja a pour chef lieux Mindourou. Il appartient au département du Haut Nyon qui est l'un des quatre (04) départements que forment la région de l'Est Cameroun. L'arrondissement du Dja est constitué officiellement de seize (16) villages Bantou et neuf hameaux Baka (Pygmées) tous répartis le long d'une route non carrossée de collecte de grumes et de produits forestiers non ligneux. La dite piste mesure environ 120km et relie l'arrondissement d'Abon-bang à l'arrondissement de Lomié en passant par Mindourou. Mindourou est localisé à mi-chemin (60km) entre les deux chefs-lieux d'arrondissement. Mindourou est localisé à 4,1° de latitude Nord et à 14.56° de longitude Est. La figure 5 présente la zone d'étude.



Source : Adapté de Fauvelle (2014)

Figure 5: présentation de la zone d'étude

3.1.2.2. Le milieu physique

3.1.2.2.1. Climat et pédologie

Le territoire forestier de l'arrondissement du Dja est localisé en plein cœur du climat équatorial de type guinéen. C'est en effet dans la zone agro écologique à pluviométrie bimodale. La zone est caractérisée par quatre (04) saisons à savoir : deux (02) saisons de pluies allant de septembre à novembre pour la grande saison et de mars à juin pour la petite saison et deux (02) saisons sèches qui vont de décembre à février pour la grande saison et de juillet à août pour la petite saison. La température moyenne annuelle est de 24°C et les précipitations annuelles 1500 mm environ (Kwouossu 2011).

3.1.2.2.2. Relief et végétation

Le long de la piste Abong- Bang _ Lomié le relief est constitué d'une alternance de petites collines à sommets plats et à vallées en forme de U et de V. Les sommets et les versants des collines dans les villages Bantou portent les habitations, les champs vivriers, les champs de cultures pérennes, les vielles et les jeunes jachères. Dans les campements Baka, les sommets et les versants des collines portent de vielles jachères, de petits champs vivriers et la forêt. Les bas des collines portes des rivières à faible débit qui inondent en saison des pluies et des marécages constitués de raphiales (Enquêtes de terrain, 2015).

3.1.2.3. Le milieu humain

3.1.2.3.1. Le peuplement

Le territoire forestier de l'arrondissement du Dja abrite trois (03) grands peuples. Les pygmées, peuples de la forêt sont identifiés par leur petite taille. Les Bantous sont constitués de trois principaux groupements à savoir : les Mpoubieng, les Djem et les Badjoué. Ils sont appelés autochtones. Les allogènes sont les camerounais installés sur le territoire dans les années 1996 pour la plus part avec l'arrivé du concessionnaire forestier Pallisco/CIFM. Les allogènes sont constitués de tous les autres groupements nationaux (Bamilékés, Ewondo, Bafia, Bassa, Peuls etc.). Ils sont pour la plus part ouvriers à a société forestières Palliscos/CIFM et des commerçants. La grande majorité est retrouvée à Mindourou. (Enquêtes de terrain, 2015)

3.1.2.3.2. La démographie

En 2005, le recensement de la population camerounais à fait un état de lieux de 6942 habitants dans les villages de l'arrondissement du Dja à l'exception de Mindourou (RGHP, 2005). Le taux de croissance annuel est évalué à 2,6% (RGHP, 2010). En 2014, des travaux de Gillet et de Lehnebach, sur le recensement de la population de Mindourou donnent une estimation de 2453 habitants à Mindourou et 3000 ouvriers allogènes présents. Pour un total de 5453 habitants.

3.1.2.3.3. Les activités économiques

Sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja, les principales activités économiques sont l'agriculture, la cueillette, la chasse, le commerce général et le travail dans les sociétés forestières d'exploitations œuvrant dans la zone (Enquêtes de terrain, 2015).

3.1.2.3.3.1. L'agriculture

L'agriculture est pratiquée sur le domaine forestier non permanent du territoire de l'arrondissement du Dja. Elle est une agriculture de subsistance. Le surplus de récolte est commercialisé. Cultures vivrières et cultures pérennes se disputent les parcelles. Le système de culture est sur jachère allant de 3-4ans. L'arrivé des populations dans les années 1950 et 1996 a favorisé le développement de l'agriculture. Les principales cultures sont : le maïs (Zéa mays), l'arachide (Arachis hypogaea L.), le macabo (Xanthosoma sagittifolium), le concombre (Cucumis sativus L.), la banane plantain (Musa acuminata) et le manioc (Manihot esculenta). Le palmier à huile (Elaeis guineensis jacq), le cacaoyer (Theobrama cacao L.) et le caféier (coffea) sont en plein développement. (Enquêtes de terrain 2015)

3.1.2.3.3.2. La cueillette

La cueillette est réalisée dans les forêts du domaine national, les forêts communautaires et les UFA bien qu'elle soit interdite dans les UFA du concessionnaire Pallisco/CIFM (dires d'acteurs). Elle est principalement effectuée par les peuples Bantou et allogènes pour des fins de commercialisation. Les Baka, n'étant pas encore des spécialistes du commerce, essayent néanmoins à commercialiser quelques produits qu'ils prélèvent pour l'achat des produits de base. Les Baka sont spécialistes des produits qui sont prélevés aux profondeurs de la forêt par contre les Bantou et les allogène se limitent beaucoup plus à la collecte dans les champs et les marécages. Les principaux produits prélevés sont : la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*), le moabi (*Baillonella toxisperma*), le mbalaka (*Pentaclethra macrophylla Benth*), le djangsang (*Ricinodendro heudeloti Bail*) et la rondelle (*Afrostyrax lepidophyllus Mildbr*). (Enquêtes de terrain 2015)

Les Baka sont spécialistes dans la production du miel qui est faite aux profondeurs de la forêt pendant les saisons sèches. Ils confectionnent des paniers de ménage à base des tiges de rotin prélevées pendant toute l'année dans la forêt et les marécages. Ils collectent les champignons et les chenilles pendant la grande saison des pluies dans la forêt, les marécages et les champs. (Enquêtes de terrain, 2015)

3.1.2.3.3.3. La chasse

La chasse est effectuée dans les mêmes lieux de prélèvement que la cueillette. Elle est la principale activité des Baka. Peu de Bantou pratiquent la chasse et très peu d'allogène. La chasse est principalement effectuée pour la consommation chez le Baka. Cependant, la forte demande en gibier incite ceux-ci à effectuer la chasse pour la commercialisation. Le tableau 1 présente les principaux produits de la chasse. (Enquêtes de terrain, 2015)

Tableau 1 : Principaux produits de chasse, prix de vente, techniques de chasse et distances de prélèvement vis-à-vis du Campement de Mballam.

Principaux produits		Prix de vente du Gibier (Fcfa)		Techniques de	Eloignement
de chasse				chasse	
	noms				vis à vis du
Noms communs					campement
	vernaculaires	VF	VB		
lièvre	denkwè	4 500	3 500	a	++
porc-epic	boké	5 000	2 500	b	+
rat	kwé	1 000	500	a	+
pangolin	koloko	4 500	3 500	c&n	+++
biche	Mbom	10 000	3 500	abc	++
vipère	bouma	10 000	8 000	a	+++
torture	kounda	[3 000 - 4 500]		a	++
boa	méké	20 000		a	++++
singe	guéma	[3 000 - 4 500]	[2 500 - 3 000]	С	+++
sanglier	pamé	50 000		b&c	++++
cobra	kenké			a	++++
antilope	bemba	25 000		b&c	++++
gazelle	bouli	25 000		b&c	++++
varan	bambé	18 000		c&n	++++
Pangolin géant	kélépa	70 000		c&n	++++
gorille	ebobo			c&n	++++
chimpanzé	seko			c&n	++++
éléphant	ya			c&n	++++

Légende :

Gibiers classés en catégorie A (interdiction de tuer)

Gibiers classés en catégorie B (tuer sous permission)

Gibiers autorisés pour la chasse

+ Chasse effectuée aux alentours du campement

++ Chasse effectuée pas très loin du campement (≈15km)

+++ Chasse effectuée loin du campement (≈ 30km)

++++ Chasse effectuée très loin du campement (au-delà de 30km)

a: chasse au piège; b: chasse au chien; c: chasse au fusil; n: chasse nocturne

VF: viande fraiche VB: viande boucanée

Source : Dires d'acteurs Mballam (2015)

3.1.2.3.4. Infrastructures

Le territoire forestier de l'arrondissement du Dja possède des infrastructures sociales et économiques. On y trouve des foyers communautaires dans tous les villages Bantou et dans quelques campements Baka, un centre de santé intégré localisé à Mindourou et possédant sept (07) pièces, la société forestière Pallisco/CIFM et quelques centres commerciaux gérés par les

allogènes. Mindourou possède plusieurs écoles maternelles, primaires et secondaires à l'opposé des villages et les campements voisins. (Enquêtes de terrain 2015).

3.2. Population d'étude et échantillonnage

3.2.1. Population d'étude

La population d'étude est constituée de l'ensemble des acteurs et institutions impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja. Pendant la phase d'exploration du territoire et d'exploitation de la documentation, nous avons identifié la population d'étude. Le tableau 2 présente la population d'étude.

Tableau 2: Acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja

	Acteurs	Institutions de rattachement
Acteurs sur le plan traditionnel	 chefs des cantons Bantou (03); chefs des villages Bantou (16); villageois autochtones Bantou; chefs des campements Baka (09); villageois Baka; 	 les chefferies Bantou; les tribunaux coutumiers Bantou; le comité paysan-forêt; les chefferies Baka; les tribunaux coutumiers Baka;
Acteurs sur le plan Administratif	 préfet; sous-préfet; délégués départementaux des ministères suivants: MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE; chef de poste forestier; chef de poste agricole; commandant de brigade; 	 la préfecture; la sous-préfecture; la mairie; les délégations départementales des ministères suivants : MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE; le MINFOF; le MINFOF; la gendarmerie nationale de Mindourou;
Opérateurs Economiques Structure de développement rural	 chef de site Pallisco; élites des villages Bantou; allogènes ouvriers Pallisco et commerçants locaux; société FIPCAM; sociétés coopératives Bantou; GICs et associations Bantou; lè GIZ; le programme ACEFA; le PNDP; 	 la société Pallisco/CIFM; le comité de développement local;
Institutions de recherche	- le FEICOM ; - le WWF ; - le CIFOR ;	

Source : Enquêtes de terrain (2015)

3.2.2. Echantillonnage

3.2.2.1. Choix des enquêtés

Nous avons réparti la population d'étude en catégories d'acteurs. Les catégories d'acteurs ont été identifiées sur la base de la présence des acteurs sur le territoire national. Nous avons ainsi : une catégorie d'acteurs à l'échelle du village, une catégorie d'acteurs à l'échelle de l'arrondissement, une catégorie d'acteurs à l'échelle du département et une catégorie d'acteurs à l'échelle Nationale. Le tableau 3 nous présente les différentes catégories d'acteurs de la population d'étude.

Tableau 3 : Catégories d'acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja

Catégories	Acteurs	Institutions de rattachement
d'acteurs	recuis	institutions de l'attachement
Catégorie d'acteurs à l'échelle du village	 chefs des cantons Bantou (03); chefs des villages Bantou (16); élites des villages Bantou; villageois autochtones Bantou; chefs des campements Baka; (09) villageois Baka; 	 les chefferies Bantou; les tribunaux coutumiers Bantou; le comité de développement local; le comité paysan-forêt; les chefferies Baka; les tribunaux coutumiers Baka; GICs et associations Bantou et Baka;
Catégorie d'acteurs à l'échelle de l'arrondissement	 sous-préfet; maire; chef de site Pallisco; chef de poste forestier; chef de poste agricole; commandant de brigade allogènes ouvriers Pallisco et commerçants locaux; société FIPCAM; 	 la sous-préfecture; la mairie; la société Pallisco/CIFM; le MINFOF; le MINADER; la gendarmerie nationale de Mindourou;
Catégorie d'acteurs à l'échelle du département	- préfet ; - délégués départementaux des ministères suivants : MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE; - le programme ACEFA ; - l'ONG FaireMed ;	 la préfecture; les délégations départementales des ministères suivants : MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE;
Catégorie d'acteurs à l'échelle Nationale	 le WWF; le CIFOR; le FEICOM; le PNDP; le GIZ; les ministères suivants: MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE; 	

Source : Enquêtes de terrain (2015)

3.2.2.1.1. Acteurs enquêtés à l'échelle du village

a) Choix des villages

Le choix des villages d'étude s'est fait sur la base des travaux conduits par le projet CoForTips dans la zone en 2014 et sur la base de quelques éléments de différentiation à savoir : la présence de la société forestière Pallisco/CIFM, la présence des campements pygmées dans les villages et la présence des acteurs (administrateurs, opérateurs économiques) impliqués dans le processus de gestion du territoire. Le tableau 4 présente les différents types de sociétés villageoises identifiées dans la zone.

Tableau 4 : Typologies des villages présents sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

	Villages avec présence de forêt communautaire	Villages sans présence de forêt communautaire	
Villages avec présence des campements Baka	Mindourou*	Ampel*	Villages sous pression foncière avec les UFA
Villages avec présence des campements Baka	Djolempoum*, Medjoh*	Malène, Bedoumo, Onkla	Villages qui ne sont pas sous pression foncière avec les UFA
Villages sans présence des campements Baka	Mayang, Kagnol, Dioula, Djouyaya, Kelampeng, Zeng Onou,	Nkoul, Eden, Némeyong	Villages qui ne sont pas sous pression foncière avec les UFA

Source : Enquêtes de terrain (2015)

* Villages choisis pour l'étude

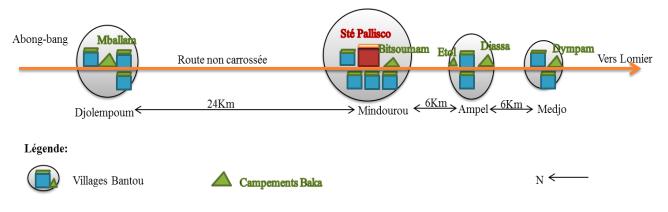
Trois (03) villages Bantou (Mindourou, Ampel et Médjo) ont fait l'objet d'étude de CoForTips en 2014 dans l'arrondissement du Dja. Le choix de ces villages avait tenu compte du niveau de développement socioéconomique de chaque village et de la présence de la société forestière Pallisco implantée à Mindourou (Fauvelle, 2014; Lehnebach, 2014). Ampel et Médjo sont localisés du côté Sud de Mindourou à respectivement 6 et 12 km. Nous avons retenu ces trois (03) villages Bantou (Mindourou, Ampel et Médjo).

Mindourou est un village Bantou semi-urbain, qui abrite la société forestière Pallisco/CIFM et les autorités administratives de l'arrodissement du Dja. Mindourou possède un Campement Baka (Bitsoumam), une forêt communautaire, des allogènes (commerçants et ouvriers Pallisco) et des autochtones qui font pression sur les terres disponibles pour des pratiques agraires. Mindourou est le point de repère des villages de l'arrondissement du Dja.

Ampel et Medjo sont des villages Bantou. Ils possèdent des campements Baka. Ampel en a deux (02) (Etol et Diassa) et Medjo un (01) (Dympam). Les villageois d'Ampel disent n'avoir plus assez de terres pour les activités agricoles à venir du fait des limites très proches des UFA avec le village. Ampel ne possède pas de forêt communautaire et Médjo en a une. De par leurs position géographique vis-à-vis de la société forestière la Pallisco (et du village Mindourou), Ampel se situe dans une conjoncture économique avancé vis-à-vis de Médjo car plus proche du village semi-urbain de Mindourou.

Nous avons choisi le village Djolempoum. Djolempoum est localisé à 24 km du côté Nord de Mindourou. Le choix de ce village a tenu compte des mêmes critères de choix des villages Ampel et Médjo (présence de concessionnaire forestier, présence de campement Baka, développement socioéconomique, couvert forestier). La préférence de Djolempoum aux autres villages (12) fut du fait que Djolempoum soit situé à cheval entre deux (02) Unités Forestières d'Aménagement (UFA) gérées respectivement par les deux (02) principaux exploitants forestiers légaux de la zone d'étude (Pallisco/CIFM et FIPCAM).

En somme, nous avons quatre (04) villages d'étude à savoir : Mindourou, Ampel, Medjo et Djolempoum. Parmi ces villages, on en dénombre Cinq (05) campement Baka dont : Mballam, Bistouman, Etol, Diassa et Dympam. La figure 6 nous donne amples informations sur la position de ces villages et campements le long de la piste Abong-Bang_Lomier.



Sources : Enquêtes de terrain (2015)

Figure 6: Position des villages d'étude le long de la piste Abong-Bang_ Lomié.

b) Acteurs enquêtés dans les villages échantillonnés :

i) Les chefs

Nous avons enquêté tous les chefs des villages échantillonnés. Ils étaient au nombre de neuf (07) à savoir : le chef du canton Djem, quatre (04) chefs Bantou, et quatre (02) chefs Baka.

ii) Les villageois : choix des enquêtés

De par la présence d'un nombre assez élevé de villageois, nous avons enquêtés 41 acteurs villageois parmi lesquels : les villageois Bantou (28) et les villageois Baka (13). Nous avons enquêté vingt (20) villageois du village Djolempoum, trois (03) villageois du village Mindourou, cinq (05) villageois du village Ampel, (11) villageois du campement Mballam et (02) villageois du campement Diassa. Le choix des enquêtés s'est fait sur la supervision des chefs des villages et des travaux échafaudés par le projet CoForTips en 2014 sur le territoire avec certains acteurs.

3.2.2.1.2. Acteurs enquêtés à l'échelle de l'arrondissement

a) Les administrateurs

Nous avons enquêté tous les administrateurs de la population d'étude à l'échelle de l'arrondissement du fait de notre disponibilité. Il s'agissait d'enquêter cinq (06) acteurs à savoir : le sous-préfet et le maire de l'arrondissement du Dja, le chef de poste forestier (01), les chefs de postes agricoles (02) et un (01) agent de la brigade de Mindourou.

b) Choix des opérateurs économiques

Nous avons identifié dans la population d'étude trois (03) catégories d'opérateurs économiques à savoir : les élites (autochtones qui possèdent des ressources financières considérables), les exploitants forestiers légaux et les allogènes commerçants et cultivateurs.

i) Les élites

Nous avons enquêté toutes les élites que nous avons eu l'occasion de rencontrer à Mindourou. Ils sont au nombre de cinq (05) élites enquêtées.

ii) Les exploitants forestiers légaux

Nous avons enquêté les deux (02) exploitants forestiers présents dans la population d'étude. La Pallisco/CIFM et la FIPCAM. La Pallisco est installée à Mindourou et gère la grande partie des UFA présentes dans la zone. La FIPCAM n'est pas installée dans la zone mais gère une UFA localisée sur le territoire.

iii) Les allogènes commerçants et cultivateurs

Nous avons enquêté (02) principaux commerçants de la ville de Mindourou, une agricultrice (femme ouvrirer Pallisco) et le prêtre de la mission Catholique de Mindourou. Nous les avons enquêtés pour leur ancienneté dans la zone et leur fonction.

3.2.2.1.3. Acteurs enquêtés à l'échelle du département

a) Les administrateurs

Nous avons répertorié dans la population d'étude et à l'échelle du département dix (10) acteurs administrateurs publics impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja. Nous les avons tous enquêtés. Il s'agit en effet des délégations départementales des ministères suivants :

- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- Ministère de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED) ;
- Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINADT) ;
- Ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières (MINDCAF) ;
- Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) ;
- Ministère de l'élevage, de pêche et des industries animales (MINEPIA) ;
- Ministère des affaires sociales (MINAS);
- Ministère du développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH) ;
- Ministère des mines et du développement industriel (MINMINE) ;
- Ministère des finances (MINFI).

b) Les institutions de développement

A l'échelle du département, nous avons identifié dans la population d'étude deux (02) institutions de développement à savoir : l'ONG FairMed et le programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agricoles (ACEFA). Nous avons enquêté ces deux institutions de développement.

3.2.2.1.4. Acteur enquêtés à l'échelle nationale

a) Les administrateurs

Les acteurs administrateurs à l'échelle nationale sont les différents ministères dont nous avons enquêté les délégations départementales. Nous les avons tous enquêtés.

b) Les institutions de recherche et de développement

A l'échelle nationale, les institutions de recherche et de développement listés dans la population d'étude ont tous été enquêtés. Elles sont au nombre de cinq (05) à savoir :

- l'ONG Gesellschaft fur International Zusammenarbeit (GIZ);
- le Programme National de Développement Participatif (PNDP);
- l'organe national Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunal (FEICOM);
- le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) ;

- le World Wildlife Funds (WWF) et
- le Centre International de recherche forestière (CIFOR).

Plusieurs structures de développement ont mené par le passé des activités dans la zone. Nous les avons enquêtées et elles disent avoir cessé de mener des activités dans la zone et n'avoir pas présentement de projets pour la zone. C'est par exemple le cas du centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF) et de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (IUCN_ Cameroun) qui ont arrêté présentement d'exercer des activités sur le territoire de Mindourou (Enquêtes de terrain, 2015).

3.2.2.2. Présentation de l'échantillon

Tableau 5 : Echantillon de l'étude

Catégories	Acteurs	Institutions de rattachement
d'acteurs		
Catégorie d'acteurs à l'échelle du village Catégorie	- chefs des cantons Bantou (01); - chefs des villages Bantou (04); - élites des villages Bantou (05); - villageois Bantou (28); - chefs des campements Baka (03) - villageois Baka (13); - sous-préfet; - maire; - chef de site Pallisco;	 les chefferies Bantou; les tribunaux coutumiers Bantou; le comité de développement local; le comité paysan-forêt; les chefferies Baka; les tribunaux coutumiers Baka; GICs et associations Bantou et Baka; la sous-préfecture; la mairie; la société Pallisco/CIFM;
d'acteurs à	- chef de poste forestier;	- le MINFOF ;
l'échelle de l'arrondissement	chef de poste agricole;commandant de brigade;allogènes (04);	le MINADER;la gendarmerie nationale de Mindourou;
	- société FIPCAM ;	
Catégorie d'acteurs à l'échelle du département	 préfet; délégués départementaux des ministères suivants: MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE; le programme ACEFA; l'ONG FaireMed; 	 la préfecture; les délégations départementales des ministères suivants : MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE;
Catégorie d'acteurs à l'échelle Nationale	 le WWF; le CIFOR; le FEICOM; le PNDP; le GIZ; le CTFC; les ministères suivants: MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINDCAF, MINDUH, MINFI et MINMINE; 	

Source : Enquêtes de terrain (2015)

3.3. Collecte des données

3.3.1. Les données et leurs sources

Deux (02) types de données ont été collectés dans le cadre de nos travaux. Nous avons collecté les données de source secondaire et les données de source primaire.

3.3.1.1. Données de source secondaire

Les données de source secondaire ont été obtenues de différents documents. Ces documents ont été tirés en majorité de la bibliothèque du projet CoForTipis (CIRAD). Nous avons de même eu recours à la bibliothèque du MINFOF, de l'Université de Dschang (mémoires du département de foresterie) et à quelques publications du CIFOR et du WWF que nous avons eu sur internet.

3.3.1.2. Données de source primaire

Les données de source primaire ont essentiellement été obtenues de nos enquêtes de terrain réalisées pendant la période du stage. Ces données ont été extraites des observations directes réalisées pendant nos travaux de terrains. Les discussions participatives (04), les entretiens (56) et les interviews ont été réalisés auprès des enquêtés.

3.3.2. Outils et méthode de la collecte

Plusieurs outils ont été utilisés pour la collecte des données. Comme outil de collecte, nous avons utilisé deux (02) guides d'entretien, le jeu AgriForEst de la démarche de modélisation d'accompagnement et un enregistreur audio. Nous avons utilisé un bloc note et des stylos à bille pour la prise de note. Le tableau 6 nous donne amples informations sur les outils utilisés pour collecter les données et la méthodologie de collecte vis-à-vis des objectifs.

Tableau 6 : Outils et méthode de collecte des données

Objectifs spécifiques (OS)	Conduite de la collecte	Outils de collecte	Type de données collectées
OS1: Appréhender le fonctionnement des SES forestiers de l'arrondissement du Dja	La réalisation de cet objectif a été faite grâce aux : - informations tirées des mémoires et des publications du projet CoForTips ; - entretiens individuels semi-directifs (21) réalisés auprès de 09 principaux acteurs (09 entretiens ont été réalisés auprès de 04 chefs de village, 08 ont été réalisés auprès de 04 administrateurs locaux et 04 ont été réalisés auprès du responsable de la mission catholique locale) - entretiens collectifs semi-directs (02) réalisés au campement Baka de Mballam auprès de 11 villageois Baka ; -observations directes faites.	- mémoires et publications CoForTips 2014 (CIRAD) guide d'entretien collectif portant sur la vie socioéconomique, administrative, organisationnelle et culturelle Baka.	- données de source secondaire données de source primaire.
Appréhender les interactions existantes entre les acteurs et institutions impliqués dans le processus de gestion et de prise de décision du territoire	La réalisation de cet objectif a été possible grâce aux : - entretiens individuels semi-directifs (35) réalisés auprès de 26 principaux acteurs (05 entretiens ont été réalisés auprès de 04 chefs de village, 03 ont été réalisés auprès de 03 allogènes, 08 ont été réalisés auprès de 05 administrateurs locaux, 12 ont été réalisés auprès de 08 ministères publics, 07 ont été réalisés auprès de 06 responsables d'ONG et programmes de développement). - discussions participatives (03) réalisées au village Djolempoum avec 20 acteurs.	- guide d'entretien portant sur le niveau d'implication de chaque enquêté dans le processus de gestion du territoire et la situation actuelle, les interactions humaines et les options futures envisagées pour le territoire. - enregistreur audio - jeu AgriForEst.	données de source Primaire
OS3:	- les observations directes faites		
Identifier les options futures de gestions du territoire forestier de l'arrondissement du Dja. (Plans et projets de développement) Source: Enquêtes de			

Source : Enquêtes de terrain (2015)

3.3.3. La démarche de modélisation d'accompagnement (ComMod)

La démarche de modélisation d'accompagnement (ComMod) a été développée dans les années 1996 par un groupe multidisciplinaire de chercheurs (une trentaine) spécialisés dans la gestion des ressources naturelles (Chlous-Ducharme et Gourmelon, 2011). L'approche ComMod est un non seulement un outil adapté aux réflexions collectives et interdisciplinaires en lien avec les problématiques de gestion des ressources renouvelables mais aussi aux interrogations autour des systèmes complexes (Collectif ComMod, 2005 cité par Chlous-Ducharme et Gourmelon, 2011; Barreteau et al., 2014).

La mise en place d'une recherche traitant des interactions entre différentes catégories d'acteurs (scientifiques, gestionnaires, politiques, économiques) dans un processus de gestion des ressources naturelles renouvelables n'aura été paisible sans l'intégration des outils utilisés par la démarche de modélisation d'accompagnement (Chlous-Ducharme et Gourmelon, 2011). Parmi les outils prônés par ComMod, nous avons :

- i) les modèles multi-agents (SMA), reflétant le fonctionnement du système étudié et co construits avec les acteurs directement impliqués (Campo et al., 2010 ; Etienne et al., 2011 ; Chlous-Ducharme et Gourmelon, 2011) ;
- ii) les scénarios exploratoires qui se veulent de plonger le système dans un future possible et,
- les jeux de rôles entre les différents acteurs impliqués (Etienne et al., 2003 cité par Chlous-Ducharme et Gourmelon, 2011 ; Barreteau et al., 2014 ; Fauvelle, 2014).

La viabilité de la démarche est évaluée grâce aux « progrès des connaissances, les prises de conscience pour les acteurs, la constitution de nouveaux collectifs, etc. » (Mollier, 2013).

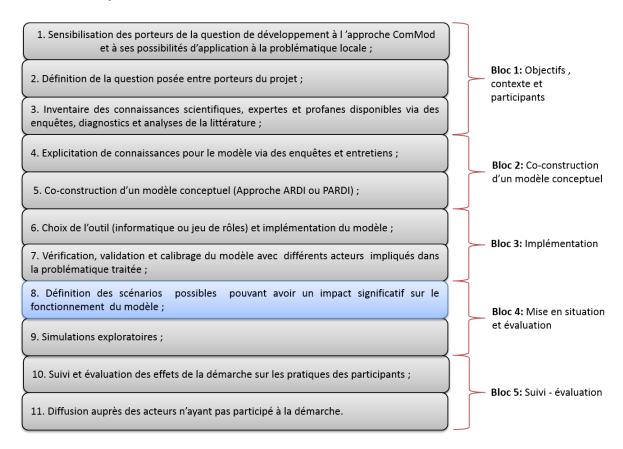
3.3.3.1. La Modélisation d'accompagnement : une démarche inclusive, itérative et adaptative

Le déroulement d'un processus ComMod se veut de respecter certains principes à savoir :

- i) la prise en compte de tous les points de vue et savoirs identifiés, sans hiérarchie ;
- ii) la transparence : chaque idée doit être explicitée et soumise à approbation des participants (experts et acteurs de terrain) ;
- iii) le caractère adaptatif : tout élément nouveau peut modifier le processus ;

iv) l'évaluation des effets, pas seulement en termes techniques, mais aussi en termes d'apprentissage collectif, qui se traduit par l'évolution des points de vue et des interactions entre acteurs (Mollier, 2013)

Le déroulement d'un processus ComMod comprend entre autre des temps forts collectifs entre le chercheur avec les différents acteurs (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). Il se concrétise en onze (11) points. La figure 7 nous donne amples informations sur les différents points et blocs d'analyses et de recherche de la démarche.



Source : Ecole-chercheurs ComMod (2013)

Figure 7: Principaux axes d'un processus ComMod.

3.3.3.2. L'implémentation d'un processus ComMod : Les différents blocs de recherche 3.3.3.2.1. Le Bloc 1 : Objectifs, contexte et participants

Dans cette étape de la démarche ComMod, des enseignements de l'Ecole-Chercheurs ComMod (2013) il est question pour le chercheur "commodien" de parvenir à la réalisation des trois premières étapes de la démarche à savoir : i) la sensibilisation à l'approche ComMod et à ses possibilités d'application à la problématique locale » ; ii) la définition de la question à traiter qui est faite sous l'approbation des acteurs concernés par la problématique ; et iii) l'inventaire des connaissances scientifiques, expertes et profanes disponibles via des enquêtes, diagnostics et analyses de la littérature. Cette dernière étape permettra de définir le contexte

initial du système étudié tel que i) les frontières du sous-système à représenter / gérer ; ii) les dynamiques écologiques ; iii) les dynamiques sociales et iv) le contexte institutionnel et politique » (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). La dernière étape consiste également en la sélection des participants qui est très importante et nécessite beaucoup de considérations (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013).

3.3.3.2.2. Le Bloc 2 : Co-construction d'un modèle conceptuel

La Co construction d'un modèle conceptuel se veut d'utiliser la méthode PARDI (Problème-Acteurs-Ressources-Dynamiques-Interactions) (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). La méthode PARDI (ou ARDI) consiste en la Co construction des diagrammes d'interactions entre les acteurs, les ressources, et les dynamiques observées (système multi agents) (Etienne et al., 2011). La méthode PARDI s'implémente au sein des temps forts collectifs et s'achève avec la Co construction d'un "modèle conceptuel" de fonctionnement du système étudié (Etienne et al., 2011).

3.3.3.2.3. Le Bloc 3: Implémentation

A cette étape du processus ComMod, il est question pour le chercheur d'implémenter le modèle conceptuel échafaudé sous une forme numérique (modèle de simulation informatique) ou pratique (jeu de rôle) (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). Le jeu de rôle est d'après Mucchielli (1983) « la mise en scène d'une situation problématique impliquant des personnages ayant un rôle donné » (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). La suite du processus est la vérification, la validation et le calibrage du modèle (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). Nous avons donc à cette étape un outil de simulation pratique (jeu de rôle) ou théorique (modèle de simulation informatique) du modèle conceptuel (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013).

En 2014, les travaux du projet CoForTips dans la zone d'étude ont permis la Co construction de deux (02) "modèles conceptuels" de fonctionnement de deux (02) Systèmes Ecologiques et Sociaux (SES) différents (Fauvelle, 2014). La question centrale portait sur "l'avenir du territoire et de sa forêt" (Fauvelle, 2014). La Co construction de ces modèles a été faite suite aux travaux de la méthode PARDI conduis par Fauvelle (2014). Le "modèle conceptuel" reflétant le fonctionnement du village Ampel fut implémenté par un jeu de rôle mettant en scène les acteurs directement impliqués dans l'utilisation des ressources forestières présentes sur le territoire (Fauvelle, 2014).

En 2015, dans le cadre du même projet, il fut question de généraliser le système de fonctionnement des différents SES du territoire forestier de l'arrondissement du Dja et d'en aboutir à la construction d'un modèle conceptuel générique de base (termes de références stage CoForTips, 2015). Le modèle conceptuel de base fut implémenté en un jeu de rôle qui fut

calibré, testé et validé dans d'autres villages du territoire avec différents acteurs. Dans cette étude, il a été question de faire une synthèse du fonctionnement des différents SES du territoire forestier de l'arrondissement du Dja et de construire le modèle conceptuel générique de base (objectif spécifique 1).

3.3.3.2.4. Le Bloc 4: Mise en situation et évaluation

Des enseignements de l'Ecole-Chercheurs ComMod (2013), l'étape mise en situation et évaluation de la démarche ComMod consiste en la scénarisation et en la stimulation. La scénarisation consiste en la définition des scènes possibles pouvant dans sa manifestation avoir un impact significatif sur le fonctionnement du modèle conceptuel échafaudé (termes de références stages CoForTips, 2015). L'identification des scénarios à tester est très cruciale. Les scénarios identifiés doivent être Co validés avec les acteurs du modèle comme scènes pouvant se réaliser. Après validation des scénarios, ils sont traduit dans le modèle (jeu de rôle ou numérique) comme règles d'interactions et son testés auprès des acteurs : c'est le processus de simulation exploratoire (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013).

Dans le présent document, il a été question d'identifier les scénarios possibles de biodiversité pouvant avoir un impact significatif sur le fonctionnement des SES forestiers du territoire de l'arrondissement du Dja (Objectif spécifique dernier).

3.3.3.2.5. Le Bloc 5: Suivi – évaluation

Le suivi-évaluation de la démarche ComMod consiste à observer la réponse des participants aux effets de la simulation (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). Il consiste également à analyser les stratégies développées par les acteurs pour améliorer la situation, les stratégies de survie des acteurs, les nouvelles méthodes de gestion et d'utilisation de la ressource étudiée etc. (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). A cette étape, les participants deviennent très conscients des conséquences de leurs activités quotidiennes vis-à-vis de la ressource et de l'avenir de celle-ci. Des réflexions sont menées entre acteurs et facilitateurs sur le comment résoudre le problème (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013). L'étape du suivi-évaluation termine la démarche ComMod par la diffusion des travaux auprès des acteurs n'ayant pas participé aux travaux de la démarche et en la sensibilisation de ceux-ci sur l'avenir de la ressource naturelle étudiée (Ecole-Chercheurs ComMod, 2013).

3.4. Traitement, Analyse et Présentation des données

3.4.1. Traitement et analyse des données

Le traitement et l'analyse des données ont consisté à faire des assemblages entre données collectées pendant les entretiens, les discussions, les interviews et les observations faites et ceux collectées dans la littérature.

Les données issues des entretiens (58) ont été transcrites et regroupées par thématique. Les données issues des discussions participatives (03) lors des séances de jeu ont été regroupées et synthétisées. Les observations et l'exploration de la littérature ont contribuées à la prise de position.

3.4.2. Présentation des données

La présentation des données s'est faite sur une approche socio-cartographique. Nous avons confectionné des cartographies mettant en exergue les résultats de notre recherche. Nous avons également fait recours aux tableaux et à des figures pour la présentation des résultats de cette recherche.

3.5. Contrainte liée à la méthodologie

Bien qu'ayant le souci d'atteindre nos objectifs de recherche, nous avons été soumis à une principale contrainte : la stratégie de collecte des données a été basée sur les entretiens avec les responsables ministériels et les hommes politiques. Cette stratégie a pris beaucoup de temps. Il n'a pas été facile de programmer les entretiens. Chacun des acteurs ayant différentes propositions de rencontre. Dans certain cas les rendez-vous n'étaient pas honorés par les acteurs.

CHAPITRE 4. RESULTATS ET DISCUSSIONS

Ce chapitre est organisé en trois sections. La première section présente le fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja. La deuxième section traite des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire. La troisième section présente les scénarios possibles d'évolution du territoire.

4.1. Synthèse du fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja

4.1.1. Les sous SES identifiés

4.1.1.1. Critères de choix

L'identification des sous SES forestiers de l'arrondissement du Dja s'est faite sur la base de critères de choix à savoir

- la typologie des peuples présents sur le territoire à savoir : les pygmées, les Bantouautochtones et les allogènes ;
- le mode de vie et organisation de la société ;
- les activités économiques menées ;
- le système de gestion et d'utilisation des ressources présentes ;
- la démographie.

4.1.1. 2. Typologies des sous SES identifiés

Trois (03) sous SES forestiers ont été identifiés dans l'arrondissement du Dja à savoir : le sous SES "Bantou-autochtones", le sous SES "Bantou-autochtones – Allogènes" et le sous SES "Baka".

En 2014, dans le cadre du projet CoForTips, des études ont été menées dans deux des trois sous SES pré identifiés. Lehnebach (2014) a caractérisé le village Mindourou qui appartient au sous SES "Bantou-autochtones – Allogènes". Boulaud (2014) a étudié le système agraire dans les villages Ampel, Medjo et Mindourou qui appartiennent aux sous SES forestier Bantou ("Bantou-autochtones" pour Ampel et Medjo et "Bantou-autochtones – Allogènes" pour Mindourou). Fauvelle (2014) a étudié les moteurs de changement et les enjeux d'adaptation dans les sous SES forestiers Bantou (Mindourou et Ampel).

L'élaboration de la synthèse de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja a tenu compte des travaux de recherche de Fauvelle, Lehnebach et Boulaud effectués sur le territoire en 2014.

4.1.2. Présentation des différents sous SES forestiers

4.1.2.1. Le SES forestier de l'arrondissement du Dja dans sa globalité

Le SES forestier de l'arrondissement du Dja est constitué des "villages rues" localisés le long d'une route non carrossée reliant Abong-Bang (Nord) et Lomié (Sud). Il se localise dans le DFNP. Les concessions sont construites par groupes familiaux (à l'exception du SES Bantou-autochtones – allogènes qui a une partie de ville). Les habitants sont principalement constitués des chasseurs cueilleurs, des agriculteurs, des commerçants, des fonctionnaires et des salariés (ouvriers des sociétés forestières d'exploitation de bois). (Enquêtes de terrain, 2015)

Le système de production agricole est extensif et poly cultural. Les cultures vivrières et pérennes sont de plus en plus développées au péril du couvert forestier. L'agriculture pratiquée est une agriculture itinérante sur brulis avec des jachères pouvant aller au-delà de quatre (04) ans. C'est une agriculture de subsistance et dont le surplus est commercialisé. La main d'œuvre agricole est familiale (parents et enfants) et quelque fois rémunérée (cas des Bantous qui font appel aux pygmées). (Enquêtes de terrain, 2015)

Le commerce et l'existence d'une population ouvrière et d'un flux important d'acheteurs revendeurs venues de différentes villes du pays engendrent une monétarisation des ressources naturelles. Ce qui s'observe à travers la vente des produits de la cueillette et de la chasse, la location des terres disponibles par les autochtones aux allogènes pour des fins agricoles et le développement agricole. La chasse est pratiquée au fusil traditionnel, au piège, au chien et aux produits toxiques. (Enquêtes de terrain, 2015)

4.1.2.2. Particularité des différents sous SES forestiers

4.1.2.2.1. Les sous SES "Baka"

Nous avons mené une étude dans le campement Baka de Mballam. D'après les dires d'acteurs à Mballam, les données ici présentées peuvent être généralisées pour les neuf (09) campements pygmées situés sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja du fait qu'ils appartiendraient aux mêmes familles.

4.1.2.2.1.1. Mode de vie et organisation de la société

Les pygmées appartiennent à l'ethnie Baka. Ils sont des peuples primitifs. Leclerc (2012), estime qu'ils représentent les $1/6^{\text{ème}}$ de la population forestière Est Cameroun. Les pygmées mènent une vie en communauté. Ils ont le sens du travail en groupe et la notion du partage et du respect de la hiérarchie. Ils n'ont pas par contre pas la notion de projection alimentaire et d'épargne. Les pygmées vivent à cheval entre les campements qui sont immobiles

et localisés dans les villages Bantou (09) et les cabanes forestières qui sont mobiles et localisées dans la forêt. De cette mobilité, le calendrier annuel Baka (annexe 4) est très dépendant de la nature. Dans les mœurs des Baka, la notion de chef est nouvelle. Le chef est le représentant du groupe à l'extérieur du campement. (Enquêtes de terrain, 2015) Dans l'enceinte du campement, « les familles sont dirigées par les patriarches » qui sont généralement « les femmes » (Dires du chef du canton Djem).

4.1.2.2.1.2. Activités économiques et développement infrastructurelle

Les pygmées vivent de la chasse et de la cueillette et pratiquent très peu d'agriculture. Le chef de poste agricole de Mballam estime qu'il y a très peu de villageois Baka qui pratiquent l'agriculture. Parmi les agriculteurs Baka, une grande partie est constituée des plus âgés (dires du chef de poste agricole de Mballam). La monétarisation de la chasse et de la cueillette prend de plus en plus de l'ampleur en pays Baka. Ceux-ci sont payés par les Bantous pour effectuer ces activités. Les campements n'ont pas d'infrastructures sociales à la limite nous y retrouvons un foyer communautaire qui est très souvent inutilisé par ceux-ci. (Enquêtes de terrain, 2015)

4.1.2.2.1.3. Système de gestion et d'utilisation des ressources naturelles

La particularité de ce SES est l'originalité de la symbiose qu'existe entre le milieu naturel et le milieu humain. Ce sont des chasseurs cueilleurs. La forêt est essentielle pour l'homme pygmée. C'est le lieu de déroulement des pratiques traditionnelles. (Enquêtes de terrain, 2015)

L'homme pygmée ne s'aurait se séparer de la forêt. La séparation des pygmées avec la forêt pourrait entrainer une extermination de la race : les rapports sexuels sont effectués en forêt à des lieux précis. (Dires du délégué départementale du MINAS et du chef du canton Djem)

Les stratégies et techniques de gestion et d'utilisation des ressources forestières en pays pygmée sont fonctions de la préservation de celle-ci (Dires du chef du canton Djem). La forêt est un lieu sacré et culturel (Dires d'acteurs à Mballam). Le respect des pratiques culturelles est essentiel chez les pygmées. L'homme Baka est un véritable ami de la nature. (Dires du délégué départementale du MINAS)

4.1.2.2.2. Les sous SES "Bantou-autochtones"

Nous avons dans cette section tenue compte des travaux de Fauvelle (2014) sur l'organisation de la société Bantou autochtones et ceux de Lehnebach (2014) sur le développement des activités économiques.

4.1.2.2.2.1. Mode de vie et organisation de la société

L'individualisme et de profit personnel sont de prime abord les deux termes qui caractérisent les acteurs Bantou autochtones (Enquêtes de terrain, 2015). Ils sont constitués des

groupements Pombien, Djem et Bajoue. D'après les travaux de Fauvelle (2014) ils sont les premiers occupants du territoire installés pendant la période coloniale pour les uns (1929) et la période de guerre pour l'indépendance pour les autres (1960). L'autorité de la chefferie n'est pas de rigueur (Enquêtes de terrain, 2015). Les Bantous ont du mal à se mettre en groupe pour la réalisation des travaux de production agricole. Bien que le programme ACEFA encourage la mise en place des GIC et subventionne les activités de ceux-ci dans le département du Haut Nyon, « il est difficile d'avoir à faire à un GIC appartenant à l'arrondissement du Dja ». (Dires d'un responsable du programme ACEFA à Abong-Bang)

4.1.2.2.2.2. Activités économiques et développement infrastructurelle

La particularité des sous SES "Bantou-autochtones" réside dans le fait que les Bantous sont de prime abord des agriculteurs, chasseurs, et cueilleurs. La forêt est considérée comme réserve foncière et financière (Enquêtes de terrain, 2015). Des travaux précédents du projet CoForTips (2014) et de nos discussions participatives pendant les séances de jeu (2015), il ressort que les habitants de ce sous SES ont une vision de l'avenir orientée vers la monétarisation des productions agricoles. De même, il se pose un problème d'écoulement des produits du fait de l'absence d'un marché publique sur le territoire. Chaque sous SES "Bantou-autochtones" est doté d'un foyer communautaire équipé d'outils acoustiques et de chaises et utilisé pour les festivités du village.

4.1.2.2.2.3. Système de gestion et d'utilisation des ressources naturelles

La forêt est considérée comme réserve foncière (Enquêtes de terrain, 2015). Etant donné le fait que le système d'octroi des terres découle du droit de la hache, les espaces forestiers sont dévastés juste pour servir de garantie de terres agricoles (Enquêtes de terrain, 2015). Ce phénomène est observé sur le territoire à travers la culture sur brulis et le semi à très grand écart dans les parcelles agricoles éloignées du village (Dires du délégué départementale du MINEPDED et observations). Ici le couvert forestier semble plus dégradé que celui présent aux alentours des sous SES Baka (Observations).

Les travaux conduits en 2014 par Fauvelle dans le sous SES "Bantous-autochtone" Ampel comparés aux notre menés dans le SES "Bautou-autochtone" Djolempoum présentent quelques différences. Bien que ces deux SES appartiennent au sous SES "Bantou-autochtone" en général, les différences apparaissent en matière : i) de gestion et d'utilisation de la ressource terre et ii) du paysage forestier. En effet, d'un côté, nous avons le village Ampel qui ne possède pas de forêt communautaire mais a des potentiels hommes possédant une ressource financière considérable (élites) et de l'autre côté, nous avons le village Djolempoum qui possède une forêt communautaire (bien qu'elle ne soit pas en activité) et n'a pas de potentiel élites pour les

investissements agricoles. Ces aspects plongent Ampel dans un paysage forestier moins dense que Djolempoum. La présence d'élites à Ampel a favorisé le développement des cultures pérennes et l'absence de forêt communautaire y a facilité l'ouverture de la forêt au profit de l'agriculture. Ceci laisse croire que le niveau de dégradation du couvert forestier dans un sous SES Bantou autochtone est lié à la présence de forêt communautaire dans le système et à la présence d'une élite.

4.1.2.2.3. Le sous SES "Bantou-autochtones – Allogènes"

Dans cette section, nous avons de même tenu compte des travaux échafaudés par le projet CoForTips en 2014 sur le territoire.

4.1.2.2.3.1. Mode de vie et organisation de la société

Le sous SES "Bantou autochtones – Allogènes" représente le village Mindourou. Il est constitué des ressortissants venus du pays et installés sur le territoire. Les allogènes sont les ouvriers dans la société forestière locale (Pallisco/CIFM), les commerçants ou les fonctionnaires. Ils ont un pouvoir d'achat élevé à celui des autochtones. Du recensement fait en 2014 par le projet CoForTips à Mindourou, la population étrangère est supérieure à la population locale. La chefferie autochtone, face aux administrations municipales, territoriales et les services des forces de l'ordre présents sur le territoire, a perdu son pouvoir en matière de gestion des hommes. L'individualisme et le profit personnel sont des logiques humaines qui règne dans ce sous SES. On y trouve plusieurs groupes et associations d'épargnes et de crédit. (Enquêtes de terrain, 2015)

4.1.2.2.3.2. Activités économiques et développement infrastructurelle

La particularité de ce SES est le développement urbain et le développement économique du territoire. Des résultats des travaux échafaudés par le projet en 2014 sur le territoire et de nos enquêtes de terrain (2015), nous dirons que la forte présence de la monnaie dans le système favorise le développement agraire et incite les acteurs à multiplier des efforts d'offres de produits agricoles, de la chasse et de la cueillette.

Le commerce est en plein essor et est en majorité pratiqué par les allogènes. La présence de la municipalité favorise le développement des infrastructures sociales et la création de nouvelles routes. (Enquêtes de terrain, 2015)

4.1.2.2.3.3. Système de gestion et d'utilisation des ressources naturelles

La forte présence des allogènes dans le système a favorisé une forte demande en terre agricoles. La ressource terre étant limitée, il se pose de sérieux conflits entre allogènes et autochtones en matière d'utilisation des terres disponibles et de la légitimité des acteurs (Enquêtes de terrain 20015). De plus, Fauvelle (2014) soutient que « le territoire de Mindourou,

ayant fait l'objet d'une forêt communautaire, est au centre d'un conflit existant entre les gestionnaires de la dite forêt communautaire et les villageois autochtones sur les questions d'exploitation des terres agricoles ».

La mairie quant à elle voudrait s'imposer dans la réalisation de ses travaux de développement local mais se heurte au refus de cession des terres de la part des villageois et des acteurs gestionnaires de la forêt communautaire de Mindourou (Dires du maire de Mindourou). Quant au paysage forestier, il est très affecté par le développement local et est moins dense que celui rencontré dans le SES "Bantou-autochtones" (Observations).

4.1.3. Différenciation entre les sous SES forestiers

Le tableau 7 présente les différentes particularités de fonctionnement de chaque sous SES identifié dans l'arrondissement du Dja.

Tableau 7: Quelques particularités entre les différents sous SES identifiés

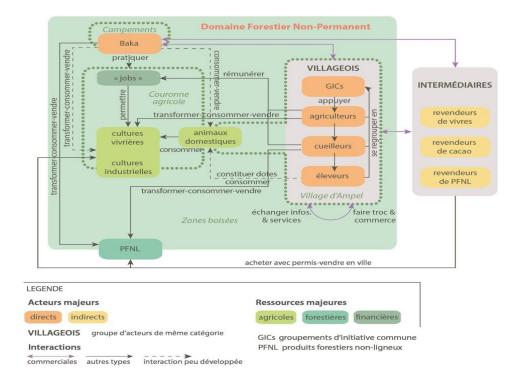
Eléments de différenciation	SES "Bantou- autochtones"	SES "Bantou-autochtones – Allogènes"	SES "Baka"
Typologie des peuples présents	Village constitué des Poumbien, les Djem et les Badjoue	Autochtones djem, et les allogènes qui sont des personnes venants de différents lieux du pays.	Campements pygmées (Baka)
Couvert forestier et gestion de la ressource terre agricole	Le couvert forestier est peu affecté par les activités agricoles et la démographie. Il n'existe pas de pressions majeures en matière d'utilisation des terres. Les populations autochtones ont un droit d'accès libre à la terre qui est interdit aux allogènes par celles-ci.	Le couvert forestier est affecté par les activités agricoles et la démographie. Il existe une pression sur l'utilisation des terres : des conflits entre autochtones et allogènes et entre autochtones et gestionnaires de la forêt communautaire sur l'exploitation des terres. Il existe de même une divergence administrative entre administrations coutumières, municipales et publiques vis-à-vis de la mise en valeur des terres.	Le couvert forestier est très peu affecté par les activités agricoles et la démographie Il n'existe pas de pression sur l'utilisation des terres. Mais, les pygmées n'ont pas d'emprise sur les terres sur lesquelles ils vivent. Localisés à l'intérieur des villages Bantous, les pygmées sont en permanence en conflits avec les villageois Bantous qui sont leur voisin et prétendent être les propriétaires des terres des campements pygmées.
Principaux activités économiques	Se pratique beaucoup d'agriculture, de chasse et de cueillette.	Se pratique peu de Chasse et de cueillette. Beaucoup d'agriculture, de commerce et de travail à la société forestière Pallisco/CIFM.	Se pratique essentiellement de la Chasse et de la cueillette en alternance avec la prestation des services aux bantous (travaux champêtres rémunérés etc.)

Sources : Enquêtes de terrain (2015).

4.1.4. Modèle Conceptuel du fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja

Les études de Fauvelle (2014) dans l'arrondissement du Dja se sont conclues avec la construction du modèle de fonctionnement du sous SES "Bantou-autochtones" (figure 8) et celui de fonctionnement du sous SES "Bantou-autochtones – Allogènes " (figure 9).

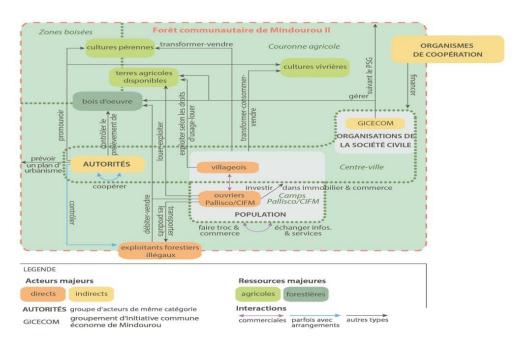
La particularité du modèle de fonctionnement du sous SES "Bantou-autochtones" réside dans le fait que les dynamiques socioéconomiques locales sont organisées autour de la production agricole, de la chasse et de la cueillette (figure 8).



Source: Fauvelle (2014)

Figure 8 : Modèle de fonctionnement du sous SES forestier "Bantou-autochtones"

La particularité du modèle de fonctionnement du sous SES "Bantou autochtones – Allogènes " réside dans le fait que les dynamiques socioéconomiques locales sont organisées autour de la gestion des terres disponibles et des productions agricoles (Figure 9).

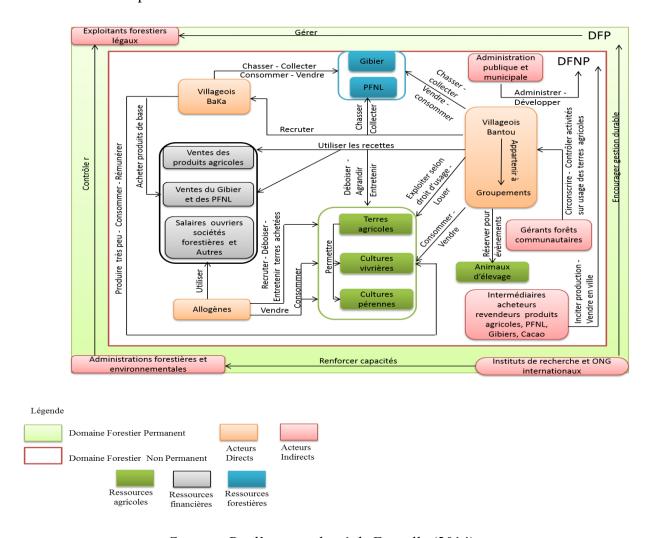


Source : Fauvelle (2014)

Figure 9 : Modèle de fonctionnement du sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes "

Grace aux données collectées au campement de Mballam, nous avons identifié un modèle de fonctionnement propre au sous SES forestier Baka. La particularité de ce sous SES réside dans le fait que les Baka sont très dépendant de la forêt. Les dynamiques économiques sont orientées vers la monétarisation des ressources naturelles forestières. Les Baka pratiquent de plus en plus la chasse et la cueillette pour des fins commerciales. Ils exercent très souvent ces activités pour le compte des Bantou à l'échange d'une rémunération.

La figure 10 présente le modèle générique de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja. Elle a été construite à partir des figures 8 et 9 et des données de terrain collectées au Campement Baka de Mballam.



Source : Par l'auteur adapté de Fauvelle (2014).

Figure 10: Modèle de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja

4.1.5. Etat actuel et évolution des différents sous SES identifiés

4.1.5.1. Les ressources agraires

Les ressources agraires réfèrent aux surfaces agricoles, aux champs vivriers et de cultures pérennes, à la main d'œuvre agricole et à l'élevage. Dans les différents sous SES identifiés, la disponibilité et l'évolution de ces ressources ne sont pas les mêmes.

Dans le sous SES forestier "Baka", le couvert forestier est peu affecté par les activités agricoles. Il existe très peu de champs vivriers et de cultures pérennes. Les parcelles agricoles sont très souvent envahies par les adventices. La main d'œuvre agricole est essentiellement familiale. Les Baka domestiquent le "chien" pour la pratique de la chasse. La rareté et la menace de disparition du gibier : « c'est très rare... c'est compliqué... » (Dires d'un Baka à Mballam), poussent les Baka à envisager pratiquer d'avantage l'agriculture et l'élevage. « Comme moi j'ai dit je vais élever la poule » sont à titre d'exemple les propos du chef du campement Baka Mballam.

Dans le sous SES forestier "Bantou-autochtones", le couvert forestier est affecté par les activités agricoles. Cultures vivrières et pérennes se dessinent dans les champs. Pendant les séances de discutions participatives effectuées à Djolempoum, les villageois déclaraient vouloir augmenter les surfaces agricoles. Les productions de cultures pérennes à l'instar du cacao et du café sont les plus ciblées. La main d'œuvre agricole est familiale et ouvrière (constituée de villageois Baka). Elle est actuellement disponible.

Dans le sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes ", le couvert forestier est très affecté par les activités agricoles. Cultures vivrières et pérennes se dessinent de même dans les champs que dans le sous SES forestier Bantou précédent. La même d'œuvre agricole est aussi familiale et ouvrière. Cependant, les terres agricoles sont moins disponibles. Les allogènes louent ou demandent les terres aux autochtones pour la pratique de l'agriculture à court cycle (cultures vivrières). (Dires d'acteurs à Mindourou)

4.1.5.2. Les ressources forestières

Les ressources forestières réfèrent au bois d'œuvre, au gibier, aux PFNL (représentant les produits de la cueillette dans le tableau 8) et aux poissons pêchés dans les rivières locales.

De nos enquêtes de terrain et de l'exploitation de la documentation du projet CoForTips (2014) vis-à-vis de ses travaux dans la zone, nous dirons que dans les différents sous SES forestiers étudiés, la disponibilité de ces ressources n'est pas identique. Dans le sous SES forestier "Baka" les ressources forestières semblent plus importante que dans le sous SES

forestier "Bantou-autochtones" qui, à son tour semble regorger plus de ressources que le sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes ".

4.1.5.3. Les ressources financières

Les sources de revenus financières réfèrent à toutes sources de revenu des villageois. Nous avons le petit commerce, les investissements subventionnés par les ONG, le business informel, les salaires, etc. Dans les trois sous-systèmes identifiés, les ressources issues de la vente des produits de la cueillette et de la chasse constituent le principal capital pour les productions agricoles. « Quand tu fais la cueillette, ça te ramène beaucoup d'argent que tu peux maintenant investir dans l'agriculture » (propos d'une agricultrice à Djolempoum).

4.1.5.4. Les Dynamiques observées

4.1.5.4.1. Les dynamiques sociales

Le sous SES forestier "Baka" est animé par les mouvements de vas et viens entre forêt – campement exercés par les Baka. Le sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes " fait l'objet d'un exode rural exercé par jeunes qui sont à la recherche du travail à la société forestière locale (Pallisco/CIFM). La mairie, le programme ACEFA et l'ONG GIZ encouragent les villageois à s'organiser en groupe afin de bénéficier des subventions de productions agricoles et de valorisation des PFNL. (Enquêtes de terrain, 2015)

4.1.5.4.2. Les dynamiques économiques

Les dynamiques économiques dans les trois sous SES forestiers sont orientées vers une augmentation du coût du gibier de par sa disponibilité devenue de plus en plus faible. Les transactions économiques effectuées vis-à-vis des terres agricoles sont très appréciées des villageois autochtones. (Enquêtes de terrain, 2015)

4.1.5.4.3. Les dynamiques culturelles

Des enquêtes de terrain (2015) et des observations des pratiques locales, nous faisons ici allusion à quatre principaux points à savoir : l'autorité du chef de village, la diversité ethnique, l'épargne et la consommation d'alcool fabriqué localement "odontole".

L'autorité du chef du village dans le sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes " est faible vis-à-vis de celle des villages des deux autres SES. Ceci pourrait s'explique par la présence des administrations publiques et municipales dans le système et de la diversité ethnique observées. Les villageois autochtones Bantou ne gèrent aucun supermarché dans le centre-ville de Mindourou. Les villageois Baka sont ancrés dans une logique selon laquelle « on va chercher de quoi manger quand ça finit » (Propos de la femme du chef du campement Mballam). Tous les supermarchés sont gérés par les allogènes dans le

sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes ". La consommation d'alcool artisanal est très effectuée par les autochtones Bantou et les Baka.

Tableau 8: Etat actuel et évolution des différents SES identifiés

Ressources	Etat Actuel			Evolution en cours		
Dynamiques Sociales, Economiques et culturelles	SES Bantou autochtones	SES Bantou autochtones allogènes	SES Baka	SES Bantou autochtones	SES Bantou autochtones allogènes	SES Baka
Ressources						
1) Ressources agraires :						
Surfaces agraires	++	+++	+	1	1	1
Champs vivriers	++	+++	++	1	1	1
Champs de cultures pérennes	+++	+	_	1	+	
Main d'œuvre agraire	+++	+++	+	1	į.	1
Elevage	+++	++	_	1	1	1
2) Ressources forestières (en terme de disponibilité)						
Bois d'œuvre	++	+	+++	1	1	+
Gibier	+	_	++		1	+
PFNL	++	++	+++	1		+
Poisson	++	_	++		1	1
3) Ressources financières				1	Ť	•
Businesse informel	++	+++	+	1	1	1
Petit commerce	++	+++	++	_	•	•
RFA	_	-	_		-	
Subventions ONG, Etat	+	++	+++	•	•	
Salaires (travailleurs dans les sociétés forestières)	++	+++	+	1	1	
4) Exploitation du sol et du sous-sol						
Sable et pierres	+++	++	++	1	1	1
Dynamiques						
5) Dynamiques Sociales						
Flux de migrant	_	+++	_	→	1	†
Flux de déplacement vers la forêt pour chasse et cueillette	++	+	+++	1	1	→
Organisations pay sannes	++	+	+	1	+	1
Interactions sociales entre les individus	+++	++	+++	→	→	→
6) Dynamiques Economiques						
Prix de la main d'œuvre agraire	+	++	_	1	1	1
Prix de vente du gibier et des PFNLs	++	+++	+	1	1	1
Accessibilité au Marché	+	++	+	1	1	1
Investissements exogènes	_	+++	_	1	1	1
Transactions foncières infor- melles	_	+++	_	1	1	1
Immatriculation foncière	_	_	_	→	→	→
7) Dynamiques Culturelles						
Respect autorités traditionnelles	++	+	++	→	1	1
Diversité ethnique	_	+++	_	→	1	→
Consommation d'alcool tradi- tionnel « odontole »	+++	+++	+++	1	1	1
Notion de l'Epargne (monnaie)	+	+	_	→	→	→

Source : Par l'auteur adapté des résultats de CoForTips (2014) et des enquêtes de terrain (2015)

4.1.5.5 La ressource foncière et l'avenir du territoire forestier de l'arrondissement du Dja 4.1.5.5.1. Problème foncier ou mauvaise gestion des terres du DFNP de l'arrondissement du Dja ?

Cette problématique pointe du doigt les activités effectuées dans les sous SES forestiers "Bantou- autochtones" et "Bantou-autochtones – Allogènes" vis-à-vis de la ressource terre. Le droit de mise en valeur des terres du domaine National accordé aux populations ne fait pas d'eux les propriétaires de ces terres ni des essences forestières commerciales s'y trouvant. Des textes officiels Camerounais vis-à-vis de l'appropriation des terres (loi de 1974 portant sur la répartition des terres du domaine national...), « nul n'est propriétaire de terre sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja » (dire du délégué départemental du MINDCAF du Haut Nyon).

Cependant, la perception locale n'est pas le cas. Le titre de propriété sur le territoire s'acquiert selon « le droit de la hache ». Ceci étant dire, « si tu es le premier à ouvrir la forêt en défrichant une parcelle de la forêt vierge tu es le propriétaire de la terre » (propos recueillis à Djolempoum pendant les séances de discussions participatives). Le système d'acquisition et d'exploitation des terres du DFNP du territoire forestier de l'arrondissement du Dja conduit à une utilisation non efficiente de la ressource terre. Les techniques culturales pratiquées ne sont d'un point de vue écologique en faveur de la préservation de la nature. Le système de culture étant sur brulis, les objectifs de production étant d'accroitre les espaces culturales, de « grands espacements sont laissés entre les plants pour justifier de l'occupation de l'espace » (dires du délégué départemental du MINEPDED). La notion d'augmentation de la rentabilité prête à confusion avec l'augmentation de la productivité. (Enquêtes de terrain, 2015).

Dans la zone de Mindourou et ses environs, il semble avoir plus de terres mises en jachère que de terres cultivées par famille (observations et enquêtes de terrain). A titre d'exemple, sur les six champs que possède une famille agricole de la zone, deux sont cultivés et quatre sont mis en jachère. Ce qui est contraignant est le fait que le chef de famille se réclame de ne pas avoir assez d'argent pour ouvrir une partie de forêt pour la culture du concombre. Pour tous, le sol est fertile en forêt d'où il faut la défricher. Dans un contexte où le couvert forestier est en voie de disparition, il est d'urgence que les autorités compétentes éclairent la notion du droit d'exploitation des terres.

4.1.5.5.2. Gestion du couvert forestier par les Baka : Quel avenir pour le territoire?

Le sous SES forestier Baka est constitué des Baka qui sont principalement des chasseurs - cueilleurs et pratiquent très peu d'agriculture (Dires du chef de poste agricole).

Les Baka occupent des campements dressés en bordure de route principale reliant Abong- Bang et Lomié. Ils sont en cohabitation avec les Bantou. Sur le plan administratif, ils sont sur la responsabilité des chefs des villages Bantou. Il n'existe pas de village Baka, mais des campements Baka datant de près de 40 ans situés entre les terres des villages Bantous dont l'existence est officielle. (Enquêtes de terrain 2015) Depuis peu, les Baka revendiquent le droit de propriété foncière sur les parcelles de terres qu'ils occupent. On se demande à savoir si la demande des terres par les Baka est pour des fins agricoles ou pour autres raisons.

Aujourd'hui, les Baka pratiquent de plus en plus de l'agriculture afin de subvenir à leur besoin nutritionnel. Le calendrier annuel de l'homme Baka est très chargé (annexe 4). Il doit faire la chasse, la cueillette, la pêche, l'agriculture, les jobs dans les plantations Bantou. L'agriculture Baka est matérialisée par des petits jardins fais à quelques mètres du campement et en forêt autour des cabanes construites pour la chasse et la cueillette. Le champ est communautaire : il appartient à toute la famille (fils et petit-fils). Toutes personnes de la famille pouvant récolter les fruits de la production. Cette « manière sociale de vivre ralentie le développement de l'activité agricole en pays Baka » (Dires du délégué départemental du MINAS). Une autre raison qui ralentirait le développement agricole chez les Baka serait le fait que l'agriculture demande un temps pour la préparation du sol, le semi, l'entretien, et la récolte deux ou trois mois plus tard pour les cultures qui se développent assez rapidement. Le Baka est habitué à trouver aussi tôt affamé, son pain quotidien à travers la chasse, la cueillette. C'est la raison pour laquelle, ils préfèrent effectuer les jobs dans les plantations Bantou voisine et être énuméré en nature et ou en argent. Nous pouvons dire que la revendique des terres par les Baka ne serait pas pour des fins de production agricole d'autant plus qu'ils n'en dépendent pas fortement et n'ont pas de conflits de terres avec les agriculteurs Bantou pour la pratique de cette activité.

Si nous nous attardons sur la manière dont les Bantou gèrent les ressources forestières présentes sur leur territoire et des rapports sociaux existants entre Bantou et Baka, nous nous interrogerons de plus en plus sur la revendication des Baka à avoir eux aussi un territoire bien délimité.

Les Baka sont depuis leur installation dans les villages Bantou sur l'autorité administrative de ceux-ci. Les rapports sociaux entre Baka et Bantou sont des rapports de

« Maitre à Serviteur » (dires d'acteurs Bantou à Mindourou). Le chef Baka du campement Mballam affirme qu'« ils ne nous considèrent pas comme les gens comme eux, ils nous considèrent comme des sous hommes alors que même si on se blesse chacun avec la lame c'est le même sang rouge qui va couler... ». Les Baka en effet occupent des terres qui sont exploitées par les Bantou qui disent être chez eux car ces terres seraient l'héritage de leurs ancêtres qui furent les premiers occupants de la zone. Les Baka chassés de la forêt et ayant passés plus d'une soixantaine d'années dans les campements localisés dans les villages Bantou, revendiquent ces espaces car disent n'avoir plus où aller et avoir construit toute une vie à ce niveau. Jusqu'ici, ils n'ont pas de droit ou d'autorité sur la gestion ou l'utilisation des ressources forestières se trouvant autour de leurs cases. Les Baka restent « le plus souvent sans voix lors des réunions organisées en présence des Bantou et s'expriment lorsque les Bantou ne font pas partir de la séance » (Dires du sous-préfet).

Restés longtemps en contacts directs avec les Bantou et connaissant l'importance accordée à la monnaie, les Baka mutent de plus en plus de « leur nature de conservateur de la forêt à destructeur et braconnier » (Dires du sous-préfet). La forte demande en produits de la cueillette et en gibiers par les « buyer and seller » (commerçant acheteurs revendeurs) poussent les Baka à pratiquer de plus en plus la chasse et la cueillette pour des fins commerciales (Dires du sous-préfet). Ils savent déjà l'importance de la vente illégale de bois comme le pratiquent les Bantous sur les essences les entourant. Ils savent le système de location des parcelles aux étrangers pour la pratique de l'agriculture et les dons reçu des exploitants forestiers locaux. Les Baka veulent avoir une chefferie avec un territoire afin de ne plus être marginalisés par leur voisin et d'instaurer une égalité dans les rapports sociaux avec eux. Ils veulent protéger leur espace forêt tout en bénéficiant d'avantage et de manière efficiente les revenus de quelques ressources forestières présentes.

Nous terminons cette discussion en nous interrogeant sur l'avenir du couvert forestier autour des campements et du vent social qui soufflera entre les cases Bantou et Baka. Est-ce que l'octroi des villages aux Baka contribuera réellement à la conservation du couvert forestier ? Est-ce que cela vas permettre à établir l'égalité sociale entre Baka et Bantou dans le territoire forestier de l'arrondissement du Dja ? Nous ne saurons en dire plus pour le moment.

4.2. Interactions entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du SES forestier de l'arrondissement du Dja

Cette section traite des rapports et interactions existants entre les acteurs gestionnaires du territoire forestier de l'arrondissement du Dja (Est Cameroun). Elle présente de prime abord le cadre juridique et le cadre règlementaire camerounais relatifs à la gestion du territoire. Par la suite, elle présente les acteurs impliqués dans le processus de gestions. Elle présente les interactions existantes entre les différents acteurs opérationnellement impliqués dans le processus de gestion du territoire. Et enfin, présente l'échelle de pouvoir autoritaire sur le territoire.

4.2.1. Cadre juridique et règlementaire relatif à la gestion du territoire et des ressources naturelles forestières au Cameroun

Cette sous-section a été construite grâce aux données collectées des textes juridiques Camerounais relatifs à la gestion et à la protection du patrimoine terrestre et forestier camerounais en vigueur à savoir :

- Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier.
- Ordonnance n°74-2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial au Cameroun, modifiée par l'ordonnance n°77-2 du 10 janvier 1977.
- Décret n°76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national.
- Décret n°76-167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé, modifier par les décrets n°77-339 du 03 octobre 1977, n° 90-1480 du 09 novembre 1990 et le n°95-146 du 04 août 1995.
- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- Décret n° 95-53-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, modifié par le Décret n° 2000/092/PM du 27 mars 2000.
- Décret n° 95-53-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, modifié par le Décret n° 2000/092/PM du 27 mars 2000.
- Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement
- Instructions n° 000009-Y.18-MINDAF-D300 du 29 décembre 2005 relative à l'instruction des dossiers de demande d'attribution en concession ou en bail sur le domaine national.
- Circulaire n° 004-CAB-PM du 31 mai 2007 relative à la sauvegarde du patrimoine immobilier de l'Etat, des établissements et entreprises du secteur public et parapublic.

- Instruction n° 11-Y.7-MINDAF-D100 du 25 juin 2007 portant rappel des dispositions règlementaires régissant la gestion du domaine national de deuxième catégorie.

4.2.1.1. Cadre juridique et règlementaire relatif à la gestion domaniale et foncière au Cameroun

Le Camerounais est réparti en Cinq domaines (05) distincts à savoir :

- 1. Le domaine national;
- 2. Le domaine public de l'Etat;
- 3. Le domaine privé de l'Etat;
- 4. Le domaine privé des autres personnes morales de droit public ;
- 5. Le domaine privé des autres personnes de droit privé.

4.2.1.1.1. Le domaine national

Il représente le reste du territoire national lorsqu'on soustrait le domaine public de l'Etat, le domaine privé de l'Etat, le domaine privé des autres personnes morales de droit public et le domaine privé des personnes de droit Privé et on additionne les terres déchues et celles à immatriculation non aboutie. Il est divisé en deux (02) dépendances : i) les terres occupées ou exploitées, mais non immatriculées (terrains d'habitation, terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours) constituant la dépendance de première catégorie et ii) les terres libres constituant la dépendance de deuxième catégorie.

Les terres du domaine national appartiennent à la nation camerounaise et non à l'Etat. Elles sont néanmoins règlementées et gérées par l'Etat.

La gestion du domaine national

La gestion de la dépendance de première catégorie peut être effectuée selon les cas par :

- a) une commission consolative compétente constitué d'un :
- sous-préfet (président);
- représentant du service des domaines (secrétaire) ;
- représentant du service du cadastre, d'un représentant de l'urbanisme (si le terrain est urbain) ;
- représentant du ministère dont la compétence à un rapport avec le projet à traiter ;
- chef et de deux notables du village ou de la collectivité où se trouve le terrain.
- b) le ministre des domaines si la terre à fait l'objet d'un classement au profit du domaine public ou d'une incorporation au profit du domaine privé de l'Etat ou dans celui des autres personnes morales de droit public.

La gestion de la dépendance de deuxième catégorie est uniquement effectuée par concession. La concession est d'abord provisoire, puis peut déboucher à un bail ou à une concession définitive. Néanmoins, un droit de chasse et de cueillette est attribué aux collectivités coutumières, leur membre et toute autre personne de nationalité camerounais tant que l'Etat n'aura pas donné à ces terres une affectation précise. Toutes autres actions exercées sur les dépendances de deuxième catégorie sont interdites.

Toute la zone du domaine forestier non permanent de l'arrondissement du Dja se localise dans le domaine national.

4.2.1.1.2. Le domaine public de l'Etat

Le domaine public de l'Etat est constitué du domaine public naturel et du domaine public artificiel (figure 11). L'entrée d'un bien dans le domaine public de l'Etat est appelé le classement et la sortie du bien est appelé le déclassement (figure 11). Dans l'arrondissement du Dja, le domaine public de l'Etat fait référence aux routes, l'air, le sous-sol etc. Ce domaine est géré par l'Etat (MINADT).

4.2.1.1.3. Le domaine privé de l'Etat

Les terres du domaine privé de l'Etat sont gérées par l'Etat qui en est le propriétaire légal. Toutes les forêts permanentes sont sur le domaine privé de l'Etat et doivent couvrir 30% du territoire nationale. L'Etat peut affecter à des particuliers une partie de son territoire sous forme de concessions forestières. Par affectation ou par attribution une partie de terre du domaine privé de l'Etat peut être attribuée à des tiers (figure 11). Par incorporation, une partie de terre du domaine national peut rejoindre le domaine privé de l'Etat.

Dans arrondissement du Dja, toutes les UFA présentes sont localisés sur le territoire du domaine privé de l'Etat. La délimitation territoriale de ces UFA fut faite en fonction de l'environnement social des populations autochtones (données démographiques) pendant la procédure de classement. Une fois classée, la seule possibilité de déclassement d'une forêt domaniale est son reclassement dans la même zone écologique.

La loi ne prévoit pas les 5Km d'espaces libres de part et d'autre du long de la piste Abong-Bang - Lomié à exploiter par les riverains comme le pensent les populations autochtones de l'arrondissement du Dja.

4.2.1.1.4. Le domaine privé des autres personnes morales de droit public

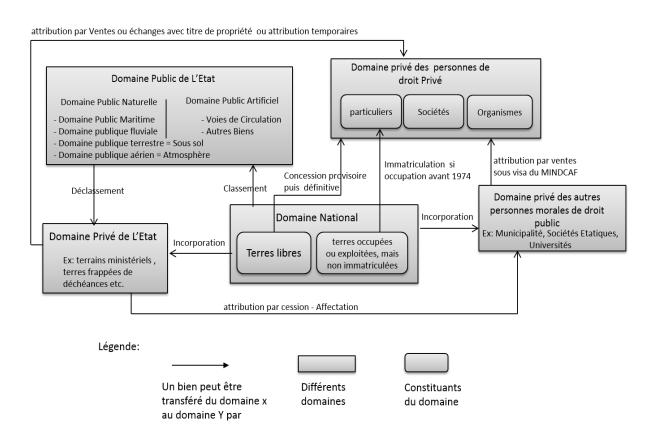
Le domaine privé des autres personnes morales de droit public fait allusion aux terres communales, universitaires etc. Les titulaires de ce domaine en assurent la gestion. Les actes

d'aliénations doivent être revêtus du visa du ministre chargé des domaines. Les investissements domaniaux doivent être réalisés sur les terres reçues par cession d'une partie du domaine privé de l'Etat ou par incorporation d'une partie du domaine national sous l'approbation de l'administration chargée de l'environnement tout ceci fait en la forme administrative et approuvé par décret. Il en ressort que

Dans l'arrondissement du Dja, ce domaine fait référence au territoire de la commune de Mindourou.

4.2.1.1.5. Le domaine privé des autres personnes de droit privé

Le domaine privé des autres personnes de droit privé réfère à toutes terres que possède un particulier. Le titre de foncier est la pièce juridique qui donne à une personne le droit de propriété foncière. Dans le territoire forestier de l'arrondissement du Dja, il est signalé par le délégué départemental du MINDCAF qu'aucune personne ne possède un titre de propriété foncière.



Source : Par l'auteur adapté des textes juridiques camerounais régissant les régimes domaniaux et fonciers en vigueur

Figure 11: Les principaux domaines et règlementation foncière au Cameroun

4.2.1.2. Cadre juridique relatif à la gestion des ressources naturelles forestières au Cameroun

La gestion des ressources génétiques forestières relève des Administrations chargées des forêts, de la faune et de l'environnement, avec le concours de la recherche scientifique.

Le patrimoine forestier camerounais est reparti en deux domaines : le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent.

4.2.1.2.1. Le domaine forestier permanent

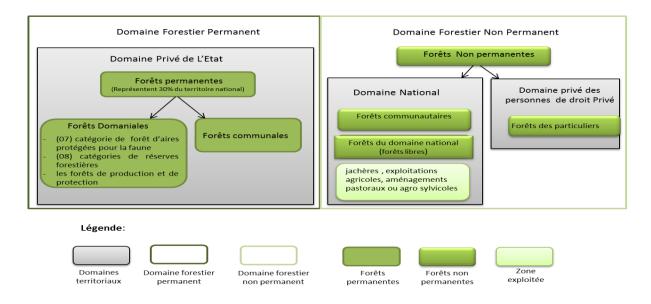
Le domaine forestier permanent abrite les forêts permanentes qui se localisent sur le domaine privé de l'Etat. Ces forêts couvrent 30% du territoire Camerounais. Le domaine forestier permanent est constitué des forêts domaniales dont la gestion est assurée par les administrations forestières, environnementales et de la recherche scientifique et des forêts communales dont la gestion est assurée par les communes sous contrôle des administrations compétentes (figure 12&13).

4.2.1.2.2. Le domaine forestier non permanent.

Le domaine forestier non permanent abrite les forêts susceptibles d'être affectées à autre usage que forestier. Le domaine forestier non permanent est constitué des forêts communautaires, les forêts du domaine national et les terres exploitées localisées sur le domaine national et les forêts des particuliers localisées sur le domaine privé des personnes de droit privé. Ainsi, la gestion des:

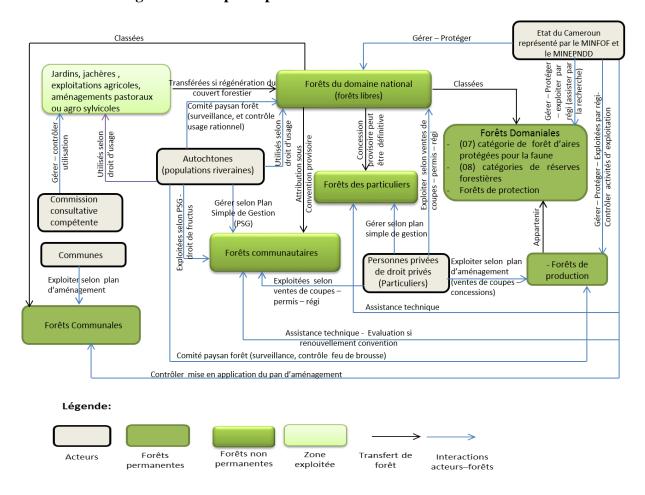
- forêts communautaires est assurée par les communautés riveraines sous le contrôle et l'appui technique des administrations forestières et environnementales ;
- forêts du domaine national est assurée par les administrations forestières et environnementales ;
- terres exploitées est assurée par la commission consultative compétente en charge de la gestion du domaine national présenté dans la section précédente;
- forêts des particuliers est assurée par ces particuliers sous l'appui technique des administrations forestières et environnementales ;

Les figures 12 &13 présentent respectivement les principaux domaines forestiers et les principales dynamiques de gestion forestière au Cameroun



Source : Par l'auteur adapté des textes juridiques camerounais régissant les régimes domaniaux, fonciers et environnementaux en vigueur

Figure 12: Les principaux domaines forestiers camerounais



Source : Par l'auteur adapté des textes juridiques camerounais régissant les régimes fonciers et environnementaux en vigueur

Figure 13: Les principales dynamiques de gestion des forêts camerounaises.

Dans le cadre de cette étude, il est question d'appréhender les interactions existantes entre les acteurs opérationnellement impliqués dans la gestion du domaine forestier permanent et celle du domaine forestier non permanent qui le constituent.

4.2.2. Les acteurs opérationnellement impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja

Le territoire forestier de l'arrondissement du Dja est gérer par plusieurs acteurs. Nous identifions parmi ces acteurs des acteurs directement impliqués dans le processus de prise de décision et de gestion du territoire et d'autres qui sont indirectement impliqués.

4.2.2.1. Les acteurs directs

Les acteurs directs sont ceux dont les actions menées vis-à-vis du territoire sont directement observables : gestion des ressources naturelles présentes et gestion des hommes. Les acteurs directs sont localisés dans les villages de l'arrondissement du Dja. Le tableau 9 nous présente les acteurs directement impliqués dans le processus de prise de décision et de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

Tableau 9 : Acteurs directement impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

Catégories d'acteurs	Acteurs	Institutions de rattachement
Catégorie d'acteurs à l'échelle du village	- chefs des cantons Bantous (03); - chefs des villages Bantou (16); - villageois autochtones Bantous; - chefs des campements Baka; (09) - villageois Bakas; - élites des villages Bantous;	 les chefferies Bantous; les tribunaux coutumiers Bantou; le comité paysan-forêt; le comité de développement local; les chefferies Baka; les tribunaux coutumiers Baka; GICs et associations Bantou et Baka;
Catégorie d'acteurs à l'échelle de l'arrondissement	 sous-préfet; maire; chef de site Pallisco; chef de poste forestier; chef de poste agricole; commandant de brigade allogènes ouvriers Pallisco et commerçants locaux; société FIPCAM; 	 la sous-préfecture; la mairie; la société Pallisco/CIFM; le MINFOF; le MINADER; la gendarmerie nationale de Mindourou;

4.2.2.2. Les acteurs indirects

Les acteurs indirects sont ceux dont les actions menées vis-à-vis du territoire ne sont directement observables. Ces actions peuvent avoir un impact direct ou indirect sur le comportement des acteurs directs. Il s'agit ici des lois et règlementations en vigueurs pour l'utilisation des ressources naturelles présentes ou la gestion des hommes. Les acteurs indirects sont localisés au niveau du département d'Abong-Bang et au niveau national. Le tableau 10 nous présente les acteurs indirectement impliqués dans le processus de prise de décision et de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

Tableau 10 : Acteurs indirectement impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

Catégories	Acteurs	Institutions de rattachement
d'acteurs		
Catégorie d'acteurs à l'échelle du département	 préfet; délégués départementaux des ministères suivants: MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINDUH, MINFI et MINMINE; le programme ACEFA; l'ONG FaireMed; 	 la préfecture; les délégations départementales des ministères suivants : MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINDUH, MINFI et MINMINE ;
Catégorie d'acteurs à l'échelle Nationale	 le WWF; le CIFOR; le FEICOM; le PNDP; le GIZ; les ministères suivants: MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINDUH, MINFI et MINMINE; 	

Source : Enquêtes de terrain (2015)

4.2.3. Interactions existantes entre les acteurs gestionnaires du territoire forestier de l'arrondissement du Dja : construction des cartographies institutionnelles

Les gestionnaires du territoire forestier de l'arrondissement du Dja interagissent dans un environnement social très complexe. Les enjeux sont très élevés : appropriation des terres, pratiques de la chasse et de la cueillette commerciales, souveraineté... La notion du bien commun est encore difficile à appréhendé par les acteurs en jeux. Les rapports entre les administrateurs et gestionnaires locaux sont très difficiles à cerner. Nous avons essayé

d'observer attentivement les gestuaires des enquêtés pendant le déroulement de l'enquête afin d'essayer de mieux appréhender le système.

4.2.3.1. Interactions entre les acteurs à l'intérieur des villages

La gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle de village est une problématique cruciale. Les populations riveraines se voient propriétaires de toutes les ressources qui s'y trouvent. Ils ont mis ensembles droit d'usage et propriété privé.

Les élites du village sont les autochtones qui possèdent plus de ressources financières. Ils sont très écoutés des villageois et des chefs de villages. Ils ont une grande emprise sur la gestion du territoire. Ils s'approprient facilement des terres pour la pratique de l'agriculture. Ceci se fait sous le regard critique de certains villageois qui n'ont malheureusement pas assez de pouvoir pour empêcher ces actes. Jusqu'ici dans les villages de l'arrondissement du Dja, aucune terre n'a fait objet d'un titre de propriété d'après les administrations publiques (dires du délégué départemental du Haut-Nyon du MINDCAF). Tous utilisent selon les droits d'usages bien qu'ils en abusent de ce droit par l'exploitation des ressources présentes et la vente des terres. (Enquêtes de terrain, 2015)

L'autorité des chefferies traditionnelles dans le territoire forestier de l'arrondissement du Dja n'est pas assez souveraine. De nos observations et de nos enquêtes personnelles faites en pays Bamiléké et dans le grand Nord Cameroun par exemple, il en ressort que les chefs sont très souverains et les chefferies sont très structurées et hiérarchisées. La famille royale est unique et souveraine. Cette souveraineté confère à la chefferie traditionnelle une autorité absolue sur la gestion des ressources naturelles du village. Sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja, tel n'est pas le cas. La chefferie peut basculer d'une famille à l'autre et l'autorité du chef est très souvent contestée par les villageois. Le chef n'a une autorité sur ses sujets en matière d'utilisation de la ressource ou de sa gestion. La souveraineté appartient à ceux dotés de plus de ressources financières. (Enquêtes de terrain, 2015)

Les Baka vivent sur des terres dont ils n'ont pas emprises. Ils sont sous l'autorité administrative des villageois Bantou. Ils sont très souvent en conflit avec ceux-ci en matière de gestion des ressources présentes dans leur environnement physique. Ils entretiennent néanmoins de bon rapport de travail avec les villageois agriculteurs, chasseurs et cueilleurs. Les Baka effectuent des services pour le compte des villageois Bantou sous peine d'une rémunération en nature et ou financière très souvent dérisoire. (Enquêtes de terrain, 2015)

La figure 14 présente cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle du village.

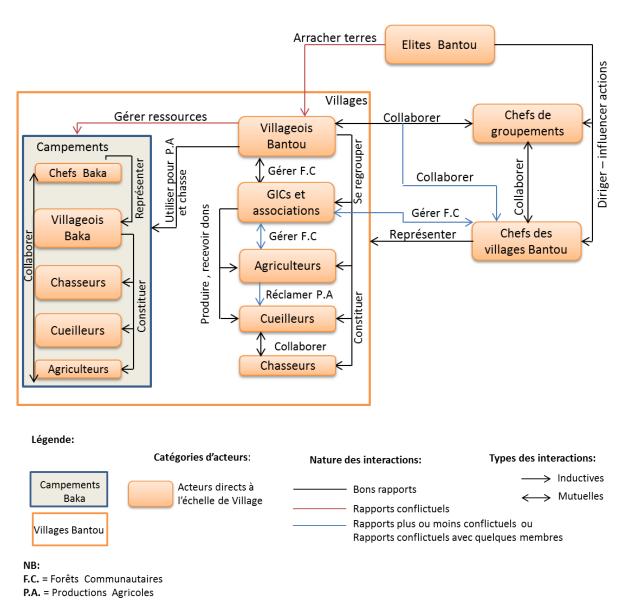


Figure 14: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle de village.

4.2.3.2. Interactions entre les acteurs à l'échelle de l'arrondissement du Dja

La gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle de l'arrondissement est d'autant plus complexe qu'au niveau des villages. Ici entre en jeu plusieurs acteurs plus ou moins influents. Les opérateurs économiques : exploitants forestiers légaux sont très influents et ont un contrôle sur les ressources forestières relevant de leur entité de gestion (UFA). Ils sont en conflit avec les chasseurs – cueilleurs. Ils entretiennent de bon rapport avec l'administration publique en place (Sous-préfecture, Mairie et Ministères). (Enquêtes de terrain, 2015)

Les allogènes venus de divers horizons et installés sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja plus précisément dans la localité de Mindourou n'ont pas de bons rapports avec les villageois autochtones en matière d'utilisation des terres agricoles disponibles. Les allogènes aimeraient jouir du droit d'usage des terres disponibles de la zone mais sont sous le contrôle des villageois qui ne leurs accordent pas ce droit d'usage. Certains allogènes louent des parcelles de terres aux villageois. Les allogènes sont sous pressions sociales venant des autochtones. « Même si par exemple tu attrapes ton bandit entrain de te voler et que tu l'amènes à la brigade, sa famille vient par derrière te menacer de mort d'aller retirer ta plainte contre lui, et là tu n'as pas le choix tu pars le faire sortir de cellule... » (Paroles d'un boutiquier allogène résident à Mindourou). La sous-préfecture et la brigade nationale de Mindourou essayent de ramener le l'ordre sur le territoire. Les allogènes ont néanmoins de bons rapports avec les Baka qui sont employés par ceux-ci pour les travaux champêtres. (Enquêtes de terrain, 2015)

Le contexte relationnel entre mairie et populations autochtones est très complexe. Le maire chef du village Ampel n'arrive pas à s'« imposer sur le territoire de Mindourou » dans le processus de « gestion du territoire » et « d'utilisation de la ressource terre » (dires du maire de Mindourou). « Les villageois de Mindourou sont très opposants » dit-il. Le maire a des difficultés à utiliser les terres de Mindourou pour la réalisation des projets de développement. Il a par contre le « soutien des allogènes » dans la mise en place de ses activités. (Enquêtes de terrain, 2015)

La figure 15 présente cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle de l'arrondissement.

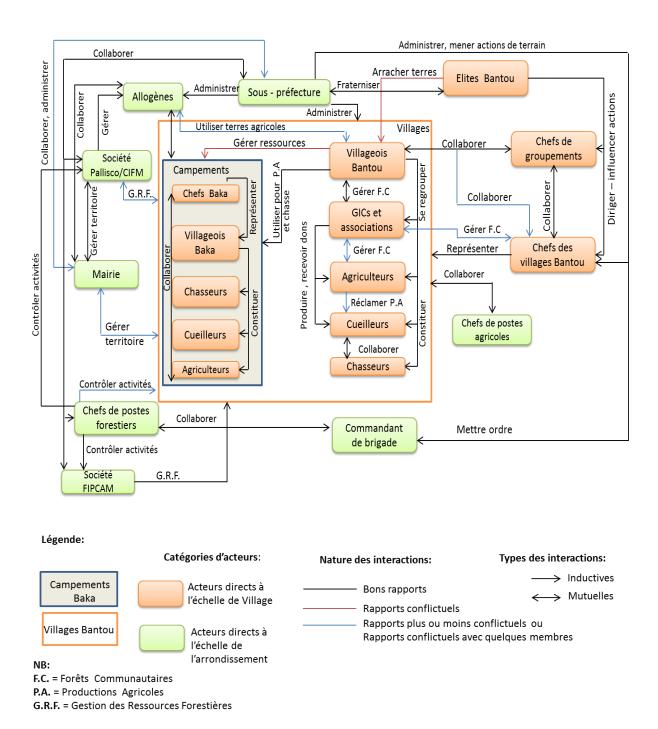


Figure 15: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle de l'arrondissement.

4.2.3.3. Interactions entre les acteurs gestionnaires du territoire forestier de l'arrondissement du Dja à l'échelle du département et à l'échelle nationale

Les programmes et instituts de recherche et de développement qui interviennent sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja ne collaborent très souvent pas dans la mise en plan et la réalisation de leurs activités sur le terrain. Ils interagissent directement avec la collaboration de la mairie de Mindourou. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et l'organisation non gouvernementale FairMed sont les principaux investisseurs de la zone en termes de développement et d'œuvres sociales. Le PNDP accompagne et subventionne les projets de développement de la mairie et FairMed mène des actions directs sur le territoire avec les populations Baka.

Le territoire forestier de l'arrondissement du Dja est dirigé par trois principaux ministères qui interagissent ensemble à savoir : le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) qui est représenté par la préfecture et la sous-préfecture. Ces ministères collaborent dans la réalisation de toutes activités qui conduiront à la protection de la nature et au maintien de l'ordre et de la paix entre les différentes parties prenantes vivants sur le territoire (exploitants forestiers, les populations autochtones, les allogènes et les Pygmées) en matière d'utilisation et de gestion des ressources naturelles présentes. Nous notons néanmoins le handicape que possède ces services publics à se déployer facilement sur le terrain. (Enquêtes de terrain, 2015)

L'entité de gestion et de contrôle est très vaste et les services publics environnementaux et forestiers déplorent le « manque de matériels adaptés et de personnel » (Dires du sous-préfet et du chef de poste forestier de Mindourou). La brigade Nationale de Mindourou qui est chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité dans tout le territoire ne possède que quatre (04) éléments. (Enquêtes de terrain, 2015)

Sur le territoire, « des interventions dans des cas de gestion de conflits sociaux entre entreprises forestières et populations riveraines » sont très souvent faites en l'absence d'un responsable du Ministère des Affaires Sociales (dires du délégué du MINAS). De même, « la mise en place des œuvres sociaux sur le territoire » par la mairie et les instituts de développement local et « l'implémentation des projets de renforcement des capacités techniques des populations » dans les cas de développement d'un secteur d'activité se font généralement sans l'intervention d'un responsable du Ministère des Affaires Sociales (dires du

délégué du MINAS). Il ajoute que « la gestion durable de la forêt ne saurait être possible sans la connaissance et la maitrise de l'environnement sociale des hommes qui y vivent ».

La figure 16 présente la cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja et les acteurs du développement et de la recherche. Et, la figure 17 présente la cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

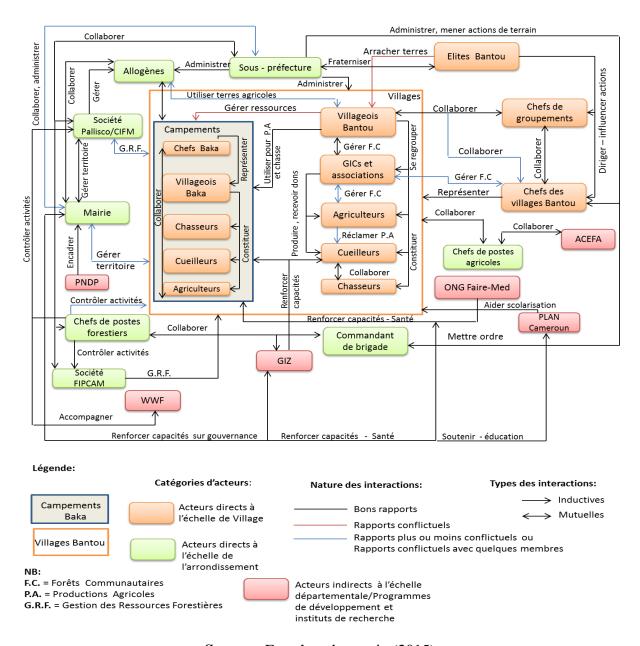


Figure 16: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja et les acteurs du développement et de la recherche.

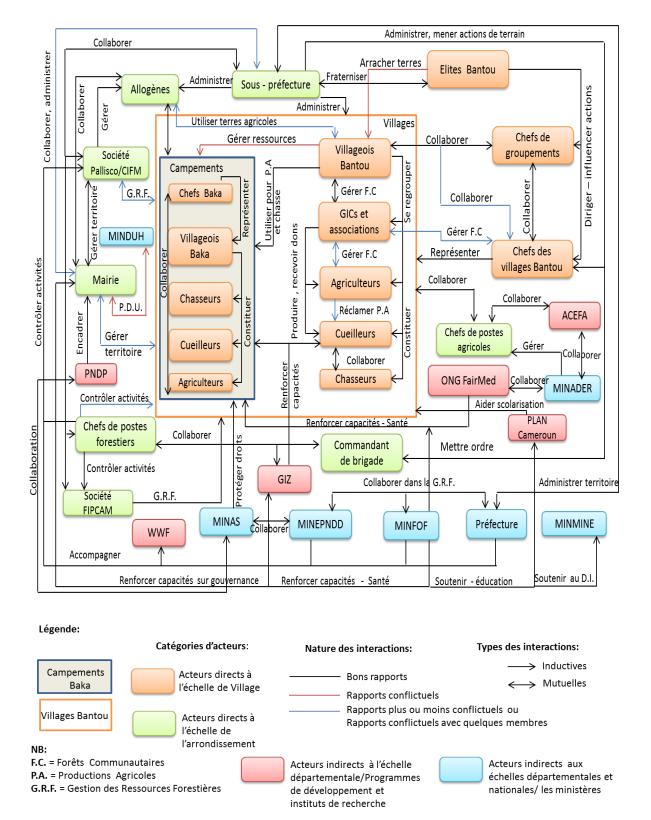


Figure 17: Cartographie institutionnelle des interactions existantes entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja

4.2.4. L'échelle de pouvoir autoritaire sur le territoire

Les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja n'ont pas les mêmes niveaux d'influence. Les uns sont plus influents que les autres. La figure 18 présente les différents niveaux d'autorité et d'influence des acteurs gestionnaires et décideurs politiques se trouvant dans la zone d'étude.

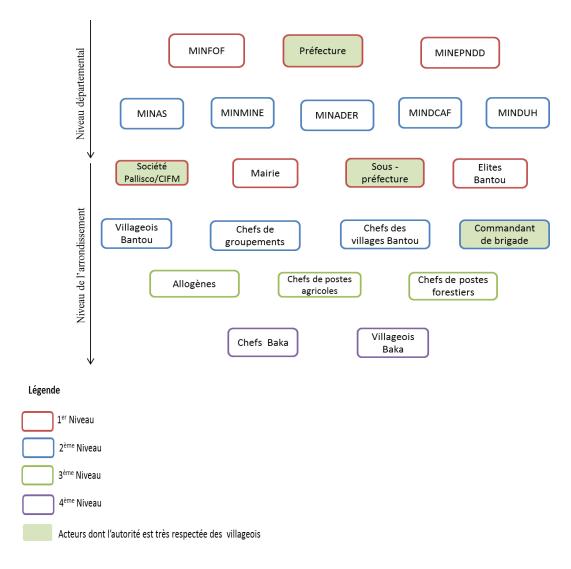


Figure 18: Niveaux d'influence des acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

4.3. Scénarios possibles d'évolution du socio-écosystème forestier de l'arrondissement du Dja

La réalisation des plans et projets de développement sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja pourrait avoir des impacts considérables sur son fonctionnement. Nous avons passé des entretiens au niveau local, départemental, régional et national avec des décideurs politiques. Dans cette section, il est question pour nous de présenter et de discuter des scénarios possibles pouvant avoir un impact significatif sur le fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja. Cette section présente les options futures de gestion du dit territoire.

4.3.1. Scénarios de changement pouvant affecter le territoire de l'arrondissement du Dja

Partis des entretiens réalisés auprès des représentants des ministères publics (MINFOF, MINADER, MINAS, MINEPIA, MINEPDED), des programmes de développement (ACEFA, PNDP), des ONG et de la Mairie de l'arrondissement du Dja, nous avons répertorié un nombre de projets et de plans de développement dressés pour le territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

4.3.1.1. Sur le plan socioéconomique

4.3.1.1.1. Le plan de développement des peuples pygmées

Ce projet vise le renforcement des capacités des Baka dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'agriculture et la valorisation des PFNL, la citoyenneté, le dialogue intercommunautaire et la valorisation foncière. Il sera développé par le MINAS en partenariat avec le PNDP. La valorisation foncière en pays Baka inclut l'attribution des villages Baka.

Le projet pourra induire i) une augmentation du coût de la main d'œuvre agricole Baka, ii) une raréfaction de cette main d'œuvre iii) une réduction des terres agricoles disponibles pour les Bantous. Les villageois Bantou devront à travers ce projet se limiter à la gestion des ressources forestières qui se trouvent sur leur territoire. On se demande à savoir à quel degré le développement socioéconomique du sous SES forestier "Baka" impacterait le fonctionnement des sous SES Bantous si un tel projet est réalisé?

4.3.1.1.2. Le plan de développement de la commune de Mindourou

Le projet de développement lancé par la commune de Mindourou viserait le renforcement des capacités des agriculteurs dans la culture du cacao et de l'hévéa. Le renforcement des capacités et la création des sociétés coopératives agraires. La construction de deux (02) marchés de vives sur le territoire. La multiplication des routes, le développement de

la zone urbaine et l'électrification de la zone. Quatre cent (400) hectares d'hévéaculture sont en cours de production sur le domaine national du territoire forestier de l'arrondissement du Dja. Le projet est soutenu par le ministère des mines et du développement industriel.

Ce projet pourra induire une augmentation significative des surfaces agricoles dans la zone. L'arrivé des marchés de vives pourra influencer l'offre et la demande en produits agricoles et forestiers et ainsi donc le comportement des villageois vis-à-vis du couvert forestier. Le développement urbain et la multiplication des routes pourront transformer le paysage forestier de l'arrondissement du Dja.

4.3.1.1.3. La création d'un Fond de développement communautaire

L'ONG FairMed envisage créer un fond de développement communautaire dans la zone. Ce fond de développement fonctionnera à titre de micro banque spéciale pour les pauvres (villageois Bantous et Baka). Le système visera à faciliter les villageois Bantou et Baka aux productions agricoles et à l'épargne.

Ce projet pourra favoriser les agriculteurs (villageois) à s'acheter du matériel pour l'ouverture de la forêt (agrandissement des parcelles agricoles) et contribuer au développement de l'agriculture et de l'élevage.

4.3.1.2. Sur le champ environnemental

4.3.1.2.1. L'adhésion du Cameroun au processus REDD+

Le ministère des forêts et de la faune (MINFOF) camerounais dans l'optique de respecter le cahier de charge du processus REDD+ entend renforcer ses capacités dans la protection de la forêt et de ses ressources. Ceci visant : i) l'arrêt définitif de la vente du gibier issu des animaux protégé, ii) l'interdiction de possession de plus d'une quantité énorme de gibier et iii) l'arrêt de la vente illégale du bois d'œuvre. Nous nous interrogeons sur la réaction des acteurs locaux. Vont-ils s'appliquer dans la domestication de ces PFNL qui est pour le moment soutenue par la GIZ ? Vers quelles activités prospéreront-ils désormais ?

4.3.1.2.2. L'adhésion des villages au processus PES (payement pour services environnementaux)

Le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED) entend encourager les villageois de la zone à intégrer le processus PES. Le village conserve sa forêt et reçois des fonds pour ce service rendu à l'environnement. Ce projet du MINEPDED pourra encourager les agriculteurs à revoir leurs pratiques vis-à-vis des terres. Le couvert forestier pourra être préservé et conservé dans les villages ayant adhérés au dit processus.

4.3.2. Plans et projets à venir du territoire forestier de l'arrondissement du Dja

La mise en commun des options politiques envisagées par les potentiels acteurs pour le territoire forestier de l'arrondissement du Dja est présentée par la figure 19.

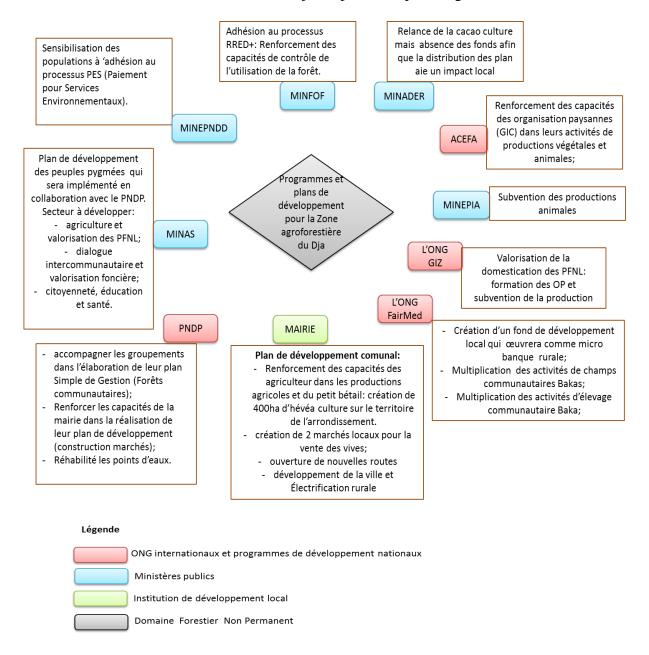


Figure 19: Plans et projets à venir du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

CHAPITRE 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1. Vérification des hypothèses de l'étude

Hypothèse 1. L'arrondissement du Dja est un SES forestier qui abrite trois sous SES à savoir : les SES forestiers "Baka", les SES forestiers "Bantou autochtones" et le SES forestier "Bantou autochtones-Allogènes".

Les analyses de cette étude ont permis d'identifier sur ledit territoire trois (03) sociétés humaines. La société Baka est fortement dépendante de la forêt. La société Bantou autochtone est fortement organisée autour des productions agricoles, de la chasse et de la cueillette. La société Bantou autochtones-allogènes est fortement organisée autour de la gestion des terres libre et des productions agricoles. La société Bantou autochtones-allogènes représente le village Mindourou où cohabitent Bantou autochtones et allogènes installés avec l'arrivé de la société forestière d'exploitation de bois d'œuvre Pallisco/CIFM dans le village. A Mindourou la ressource terre agricole est très limitée du fait de la pression démographique. Les terres agricoles sont louées aux allogènes par les autochtones pour la pratique des cultures à court cycle. L'existence d'une population ouvrière et le commerce engendrent une activité économique importante.

Nous pouvons faire une conclusion selon laquelle l'hypothèse 1 se vérifie. L'arrondissement du Dja est un SES forestier qui abrite trois sous SES à savoir : les SES forestiers "Baka", les SES forestiers "Bantou autochtones" et le SES forestier "Bantou autochtones-Allogènes".

Hypothèse 2. Il existe des similitudes entre les sous-systèmes pré identifiés (SES) mais les interactions entre l'homme et la forêt dans ces trois sous-systèmes sont différentes.

Les résultats de cette étude ont permis de caractériser les dynamiques socioéconomiques et écologiques se produisant dans chacun des sous SES identifiés. Ainsi, le couvert forestier dans le sous SES "Baka" est moins affecté par les actions anthropiques que celui retrouvé dans le SES "Bantou autochtones" qui, est de même moins dégradé que le couvert forestier présent dans le SES "Bantou-autochtones – Allogènes". Autours des cases, se dessinent respectivement des vielles jachères en pays Baka et des jeunes jachères plus ou moins aménagées par les cultures annuelles et pérennes en pays Bantou (autochtones et autochtones - allogènes).

Nous pouvons dire que l'hypothèse 2 se vérifie : Il existe des similitudes entre les soussystèmes pré identifiés (SES) mais les interactions entre l'homme et la forêt dans ces trois soussystèmes sont différentes. **Hypothèse 3.** L'exploitation des ressources naturelles dans le Dja est portée par des logiques individuelles. Chaque acteur poursuit son meilleur intérêt.

Nous avons étudié i) les dynamiques socioéconomiques et écologiques observées sur le territoire et décrivant l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles (terres, forêt, PFNL) et ii) les interactions existantes entre les acteurs impliqués dans ladite gestion des ressources naturelles.

Des dynamiques étudiées, nous avons fait des constats selon lesquels : la ressource terre est exploitée par les acteurs locaux à titre économique (ventes, locations) et à titre de réserve pour les futures investissements. La propriété foncière locale est arbitrée par le "droit de la hache" : « le premier villageois autochtone qui défriche une parcelle de forêt libre est le propriétaire de la terre... » « Ce qui nous freine parfois c'est le manque de moyens » faisant ici allusion au manque de ressources financières (Dires d'acteurs autochtones).

Les interactions existantes entre les acteurs traduisent une absence de concertation entre ceux-ci en matière de règlementation de l'utilisation des ressources forestière (produits de la chasse et de la cueillette) et de gestion commune de ces ressources. Il n'existe pas de sanctions répressives qui fassent craindre les populations locales vis-à-vis de l'exploitation de ces ressources. Les PFNL sont à accès libre dans la forêt. L'exploitation est effectuée principalement pour des fins commerciales et est faite de manière incontrôlée par les riverains.

Nous pouvons dire que l'hypothèse 3 se vérifie. L'exploitation des ressources naturelles dans le Dja est portée par des logiques individuelles.

5.2. Conclusion

Cette étude s'inscrit au sein du projet CoForTips dont l'objectif est de produire des connaissances pour une meilleure gestion des forêts du bassin du Congo. L'étude s'est déroulée sur le territoire forestier de l'arrondissement du Dja pendant une période de cinq (05) mois. Elle vise à apporter une modeste contribution à la réalisation des objectifs du WP4 du projet CoForTips. Le WP4 repose sur la construction des scénarios de biodiversité et la compréhension des dynamiques de fonctionnement des SES forestiers du Bassin du Congo. La présente étude a principalement mené des investigations sur les dynamiques d'évolution du SES forestier de l'arrondissement du Dja au Cameroun.

Parvenu à la fin de l'étude, nous voulons tirer quelques conclusions en fonction des trois (03) objectifs spécifiques qui avaient été fixés, à savoir :

- Réaliser une synthèse de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dia;
- Réaliser des cartographies des réseaux d'acteurs et institutions impliqués dans le processus de prise de décision et de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja;
- 3. D'identifier les différentes options envisagées par les décideurs politiques en matière de gestion future dudit territoire.

Il ressort de ce travail que le territoire forestier de l'arrondissement du Dja est un SES qui abrite trois sous SES forestiers à savoir : le sous SES forestier "Baka", le sous SES forestier "Bantou-autochtones" et le sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes". Il existe des similitudes entre les sous-systèmes pré identifiés (SES) mais les interactions entre l'homme et la forêt dans ces trois sous-systèmes sont différentes.

Le sous SES forestier "Baka", est peu affecté par les actions anthropiques. Il représente tous les campements Baka du territoire. Les case des campements sont généralement entourées de vielles jachères (forêts secondaires). Les Baka dépendent fortement de la forêt. Ils vivent principalement des produits issus de la chasse et de la cueillette. Cependant, la demande élevée en PFNL et le manque de ressource financière encouragent les Baka à exercer de plus en plus les activités de chasse et de cueillette pour des fins commerciales. Ils effectuent des flux entre la forêt (où ils ont des cabanes mobiles) et le campement (où ils ont des cases immobiles). Ils sont employés par les Bantou pour effectuer au compte de ceux-ci les activités de chasse et de cueillette. Les Baka représentent la principale main d'œuvre agricole locale. Ils effectuent des travaux champêtres dans les plantations Bantou sous une rémunération financière (300Fcfa à 500Fcfa la journée) ou en nature (tubercules en générale). Ils pratiquent peu d'agriculture pour leur compte. Mais, avec la rareté des produits forestiers et les difficultés alimentaires rencontrées au quotidien, les Baka pratiquent de plus en plus aux productions agricoles.

Le sous SES forestier "Bantou-autochtones" représente tous les villages Bantou excepté le village Mindourou. Les cases des villages sont entourées de jardins de cultures vivrières et annuelles. Le sous SES forestier "Bantou-autochtones" est affecté par les actions anthropiques. Il est constitué de trois principaux groupes ethniques à savoir : les Mpoubieng, les Djem et les Badjoué. Il abrite ainsi les Bantou autochtones. Les villages Bantou sont principalement organisés autour des productions agricoles. Ils pratiquent les activités de chasse et de cueillette principalement pour des fins commerciales. Le capital issu de la vente de ces produits forestiers est utilisé pour le développement des activités agricoles. Les espaces cultivés augmentent de

plus en plus au péril du couvert forestier. Ces villageois autochtones emploient les Baka pour la réalisation de leurs différentes tâches de production agricole, de chasse et de cueillette. Cultures vivrières (maïs, pérennes (banane-plantains, manioc) et de rentes (cacao, café) sont en plein essor. Les villages procédant une forêt communautaire conservent mieux le couvert forestier à l'opposé de ceux ne possédant pas de forêt communautaire. Des pratiques de vente illégale de terres ou de location de celles-ci sont observées sur le territoire.

Le sous SES forestier "Bantou-autochtones – Allogènes" est très affecté par les actions anthropiques. Il représente le village Mindourou. Mindourou est organisé autour des pratiques commerciales et d'une société humaine diversifiée (diversité ethnique). La présence d'une population ouvrière favorisent le développement des activités économiques : les terres agricoles sont louées aux allogènes par les autochtones, le marché des produits agricoles, de la chasse et de la cueillette se développement de plus en plus, les points de vente de boissons alcooliques se multiplient etc. La présence des structures administratives favorise le développement infrastructurel (ouverture des routes, construction des logements, etc.). La présence de la forêt communautaire de Mindourou bien qu'elle ne soit pas en activité protège néanmoins le couvert forestier des actions anthropiques locales. Ici les pratiques de vente illégale de terres ou de location de celles-ci sont très accentuées.

Les modèles interactions entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion et de prise de décision du territoire de l'arrondissement du Dja ne reflètent pas les prévisions faites par l'Etat camerounais.

Les régimes fonciers et domaniaux reconnaissent une commission consultative chargée de gérer le territoire national. Dans le cadre de cette étude, le dit territoire national représente les villages et les campements. Ladite commission consultative est constituée de neuf (09) membres à savoir : le sous-préfet, un représentant du service des domaines, un représentant du service du cadastre, un représentant de l'urbanisme, si le terrain est urbain, un représentant du ministère dont la compétence à un rapport avec la problématique de gestion, le chef et deux notables du village ou de la collectivité où se trouve le terrain.

Les administrations forestières et environnementales camerounaises attribuent aux populations riveraines le droit d'usage rationnel des ressources naturelles forestières. Cependant, les acteurs en charge du contrôle (agents ministériels, villageois regroupés en comité paysan forêt, etc.) et de la protection de ces ressources naturelles forestières manquent de ressources nécessaires (outils de contrôle, ressources humaines, ressources financières etc.) pour y parvenir. Cependant, le territoire de l'arrondissement du Dja est une zone rurale où règne une extrême

pauvreté. Les populations sont en permanence à la quête des ressources financières. Elles pratiquent une agriculture de subsistance dont le surplus est vendu. En l'absence d'activités alternatives génératrices de revenus, les ressources à l'instar des sols ou encore les PFNL sont utilisées comme les seuls facteurs de production par lesdites populations locales. Voici les principaux résultats des interactions observées entre les acteurs.

- A l'échelle du village, Bantou autochtones et Baka sont en désaccord vis-à-vis du droit de propriété territorial. Les Baka qui jadis vivaient dans la forêt sont aujourd'hui stabilisés dans les campements localisés à l'intérieur des villages Bantou. La gestion des ressources naturelles (terres agricoles, PFNL, bois d'œuvre, pierres) au sein des villages est une grosse problématique. Les terres et les ressources forestières sont gérées et exploitées suivant des logiques individuelles. Chacun poursuit son propre intérêt. Les élites (fils ou filles du village ayant un capital financier élevé) sont les plus influents du territoire et s'approprient les espaces libres pour la production des cultures de rente (cacao, café).
- A l'échelle de l'arrondissement, les interactions entre autochtones, allogènes, administrateurs et opérateurs économiques sont arbitrées par des enjeux sociaux, personnels, politiques et administratifs. Le fort pouvoir d'achat que possède les allogènes (salariers de la société forestière Pallisco/CIFM, commerçants Bamiléké, fonctionnaires, etc.) vis-à-vis des autochtones (petits agriculteurs, cueilleurs, chasseurs), crée un climat social peu favorable.
- A l'échelle du département et à l'échelle nationale, les différents ministères publics, programmes de développement et ONG ne collaborent pas assez dans la mise en place des stratégies de gestion et de développement local.

Il est urgent de mettre en place un organe institutionnel de gestion des ressources naturelles qui soit faisable, durable et adapté aux conditions de vie locale.

Le territoire évolue vers des perspectives de développement socioéconomiques et infrastructurelles. Les principaux scénarios possibles de changement ont été identifiés sur les plans socioéconomiques et environnementaux.

Sur le plan socioéconomique : i) le plan de développement de la commune de Mindourou envisage un renforcement des capacités des agriculteurs de la zone dans la culture du cacao et de l'hévéa (quatre cent (400) hectares d'hévéaculture sont envisagés), une création des coopératives agraires, une construction de deux (02) marchés de vives sur le territoire, une ouverture des routes, un développement de la zone urbaine et une électrification rurale. La

réalisation de ce scénario pourra induire un changement de pratiques chez les acteurs locaux et par conséquence un changement de fonctionnement du SES forestier de l'arrondissement du Dja. ii) le plan de développement des peuples pygmées est un projet qui envisage développer les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et valorisation des PFNL, de la citoyenneté, du dialogue intercommunautaire et de la valorisation foncière. La réalisation de ce scénario pourra induire un changement de pratiques dans le sous SES forestier Baka et par conséquence modifier le fonctionnement actuel du SES forestier de l'arrondissement du Dja. iii) le projet de création d'un fond de développement communautaire envisage subventionner les activités des villageois Baka et Bantou. L'introduction de la monnaie dans le système à travers ce projet pourra induire une accélération des activités de production agricole et au développement des activités économiques.

Sur le champ environnemental, l'administration forestière camerounaise suite à son adhésion à la REDD+ envisage renforcer ses capacités de contrôle et de protection des ressources forestières. De même, l'administration environnementale entend appliquer le processus PES dans les villages locaux. La réalisation de ce scénario pourra induire un changement de pratiques des riverains vis-à-vis du couvert forestier et de la ressource terre.

5.3. Recommandations

Le territoire du Dja est en pleine mutation. Il va sans dire que si tous les plans de développement socioéconomique sont réalisés, l'avenir pour ce territoire et son couvert forestier va se poser avec acuité.

Aussi, il découle de la présente étude des recommandations qui s'adressent à divers acteurs notamment : le projet CoForTips et ses partenaires, l'Etat camerounais ici représenté par les admirations foncières, forestières et environnementales, les institutions de recherche forestière nationale, régionale et internationale et les ONG et programmes de développement rural. Les dites recommandations s'articulent ainsi qu'il suit:

a) Au projet CoForTips et ses partenaires :

de continuer les travaux de modélisation d'accompagnement précédemment échafaudés sur le terrain et d'explorer l'idée de mise en place d'un modèle participatif et institutionnel de gestion des ressources et d'interactions entre acteurs locaux, départementaux et nationaux dans le processus de gestion.

b) Aux administrations foncières et domaniales camerounaises:

- de faire un zonage des terres des différents villages forestiers ;
- d'adapter la constitution et la mise en place des commissions de gestion territoriale aux réalités du terrain.

c) Aux administrations forestières et environnementales camerounaises :

- de reformuler les règles du "droit d'usage" des ressources forestières ;
- de mettre en place un organe de gestion participative des forêts du domaine national ;
- d'inciter les riverains à la domestication des ressources forestières et à la pratique de l'agroforesterie.

d) Aux institutions de recherche forestière nationales, régionales et internationales :

 de pousser des réflexions sur la mise en place des dispositifs institutionnels de gestion et d'utilisation des ressources forestières dans le cas spécifique où la forêt est une ressource commune accessible à tous.

e) Aux ONG et programmes de développement rural :

- de développer les activités de domestication des ressources forestières ;
- de travailler en collaboration et d'impliquer les acteurs ministériels dans la mise en application des plans et projets de développement.

BIBLIOGRAPHIE

Documents scientifiques consultés:

- **Alden, L.W.** 2011. A qui appartient cette terre : le statut de la propriété foncière coutumière au Cameroun. Yaoundé, Cameroun : Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Février 2011. 214p.
- Barreteau, O., Bousquet, F., Étienne, M., Souchère, V. et d'Aquino, P. 2014. Companion Modelling: A Method of Adaptive and Participatory Research. New York: springer. pp. 13-40. Disponible sur le site http://www.springer.com
- **Bikoue, C. et Essomba, H.** 2007. *Gestion des ressources naturelles fournissant les produits forestiers non ligneux alimentaires en Afrique centrale*. FAO, Cameroun. 102p. Disponible sur le site www.fao.org/forestry/site/6366/fr.
- **BiodivERsA**. 2012. Pan-European call for international research projects on biodiversity dynamics: developing scenarios, identifying tipping points and improving resilience. Titre du projet: CoForTips. Identifiant: BiodivERsA2012-68. 18p.
- **Bocoum, A.** 1995. Décentralisation et gestion durable des ressources naturelles dans le cercle de Koro, région de Mopti, Mali. Mali : CARE International. pp. 289-295.
- **Bottollier-Depois, F.** 2012. Gouvernance des biens communs _ pour une nouvelle approche des ressources naturelles. HEC Paris : Majeure alternative management, programme grande école d'HEC paris, fiche de lecture, Cours troisième années. 19p.
- Boulaud, A. 2014. Agriculture familiale au Cameroun, analyse comparée entre forêt et savane.
 Montpellier, France: Institut des Régions Chaudes, Mémoire de fin de formation d'ingénieur Agronome. 102p.
- **Buttoud, G.** 2007. Forêt et réforme : un secteur en transition ? France : AgroParisTech, Laboratoire de politique forestière. pp. 570-576.
- **Campo, P.C., Bousquet, F. Villanueva. T.R.** 2010. *Modelling with stakeholders withing a development project.* Amsterdam, Hollande: Elsevier. pp. 1302-1321. Disponible sur le site internet www.elsevier.com
- Castella, J.C., Bourgoin, J., Lestrelin, G. et Bouahom, B. 2014. A model of the science—practice—policy interface in participatory land-use planning: lessons from Laos. New York: springer. pp. 1095-1107.

- Chlous-Ducharme, F. et Gourmelon, F. 2011. Modélisation d'accompagnement : appropriation de la démarche par différents partenaires et conséquences. Vestigeo : la revue électronique en science de l'environnement. Consulté sur le site internet https://vertigo.revues.org le 22/10/15 à 4h
- **Collectif ComMod.** 2005. *La modélisation comme outil d'accompagnement*. France : Natures Sciences et Sociétés (13) pp. 165-168
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). 2010. Les forêts du bassin du Congo: Etat des Forêts 2010. Belgique: Weyrich Edition. 274p. Disponible sur le site internet: www.comifac.org
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). 2013. Les forêts du bassin du Congo: Etat des Forêts 2013. Belgique: Weyrich Edition. 325p. Disponible sur le site internet: http://www.comifac.org
- Couture, S., Goldenberg, A. 2014. Histoire et théorie des biens communs numériques. France :
- Ritimo. Consulté en ligne sur le site internet http://www.ritimo.org. le 21/10/15 à 17h
- **Couture, S.** 2014. *Les biens communs numériques*. France : Ritimo. Consulté en ligne sur le site internet http://www.ritimo.org/Les-biens-communs-numeriques. le 21/10/15 à 21h
- **Ecole-Chercheurs ComMod.** 2013. La modélisation comme outil d'accompagnement des chercheurs en interaction avec les acteurs. Montpellier : CoForTips, CIRAD. p.11
- Ehrhardt-Martinez, K., Crenshaw, E. et Jenkins, J. C. 2002. Deforestation and Environmental Kuznets Curve: A Cross-National Investigation of Intervening Mechanisms. Science Sociale, Quartely, 83 (1). pp. 226-243.
- Etienne, M., Du Toi, D.R. et Pollard, S. 2011. ARDI: A Co-construction Method for Participatory Modeling in Natural Resources Management. Journal d'Ecologie et société 16(1): 44. 14p. Disponible en ligne à l'adresse: http://www.ecologyandsociety.org
- **Etienne, M., Le Page, C., Cohen, M.** 2003. Role-playing games, models and negotiation processes: part I. A step-by-step approach to building land management scenarios based on multiple viewpoints on multi-agent system simulations. Journal de sociétés artificielles et de simulations sociales. Disponible sur le site internet : http://jasss.soc.surrey.ac.uk.
- **Fauvelle, E.** 2014. Analyse comparé des moteurs de changement et des enjeux d'adaptation d'un socio-écosystème de forêt tropicale : initiation d'un processus de modélisation

- d'accompagnement dans la région Est du Cameroun. Montpellier, France : Institut des Régions Chaudes, Mémoire de master d'école Ingénieur, 177p.
- **Faysse, N.** 2001. Que dit la théorie économique sur la gestion des ressources en bien commun? Les différents outils et les avancées récentes. Paris : Inra. Consulté à l'adresse ttp://www.ensam.inra.fr le 15/9/2015 à 10h
- Garcia, C. et Freintrenie, L. 2014. Beyond the Mirror: Tropical Forest Fragmentation and its Impact on Rural Livelihoods. Royaume Unis: Global Forest Fragmentation, (eds) C.J. Kettle and L.P. Koh. pp.115-131.
- Gillet, P., Vermeulen, C., Feintrenie, L. 2015. *Impact of forest transition on non-timber forest products in Central Africa*. Durban, Afrique du Sud: 14ème congrès mondial en foresterie, Septembre 2015 (7-11). 10p.
- **Gillet, P.** 2014. *Recensement de la population de Mindourou*. Mindourou, Cameroun: CoForTips, CIRAD.
- **Hardin G., 1968.** *The Tragedy of the Commons.* Washington: Association Américaine pour le progrès de la Science 162. pp.1243-1248.
- **Holland, G. et Sene, O.** 2010. *Elinor Ostrom et la Gouvernance économique*. Revue d'économie politique. 120pp. 441-452. Disponible à l'adresse internet : www.cairn.info/revue-deconomie-politique-2010-3-page-441.htm.
- **Karsenty, A et Pirard, R**. 2007. *Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée »?* France : EDP Sciences. pp.357-369. Consulté sur le site internet : www.nss-journal.org le 2/11/2015 à 11h.
- **Kwouossu Dziedjou, P.J.** 2011. Evaluation des stocks de carbone à la périphérie nord du parc national de Lobeke (village Libongo): Perspectives de valorisation. Dschang, Cameroun: Université de Dschang/FASA, mémoire d'ingénieur des eaux, forêts et chasses. 77p.
- Leclerc, C. 2012. L'adoption de l'agriculture chez les Baka du Cameroun : dynamiques sociales et continuité structurale. Paris : Natures sociales, Maison des sciences de l'homme. 244p.
- **Le Crosnier, H.** 2010. *Une bonne nouvelle pour la théorie des biens communs*. Paris : Vecam. pp.18-21. Consulté sur le site www.vecam.org. le 25/10/15 à 6h

- **Lehnebach, C.** 2014. Caractérisation du socio-écosystème "Mindourou" (Cameroun) et identification des stratégies d'acteurs. Gembloux, Belgique : Université de Gembloux Agro-Bio Tech., mémoire de master bio ingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, 75p.
- Le Tacon, F., Selosse, M. A., et Gosselin, F. 2000. Biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et gestion forestière. Première partie. Revue forestière française. Numéro 6-2000. pp. 477-496
- **Mather, A.S.** 1992. *The Forest Transition*. Bruxelle, Belgique : Société royale : Vol. 24, No. 4, pp. 367-379. Consulté sur le site internet http://www.jstor.org/stable/20003181 le 5/11/2015 à 8h.
- **Mathevet, R. et Bousquet, F.** 2014. Résilience et Environnement : Penser les changements socio-écologiques. Paris : Libella. 33p.
- **Meunié, A.** 2004. *Controverses autour de la courbe environnementale de Kuznets*. Bordeaux, France : Université Montesquieu Bordeaux IV, IFReDE-GRES /Centre d'économie du développement. Document de travail (107) 2004. 18p.
- **Mollier, P.** 2013. *ComMod, companion modelling as a support tool*. Paris: Inra. Consulté sur le site internet : http://www.inra.fr le 20/10/15 à 13h.
- **Organisation Mondiale du Commerce (OMC).** 2010. *Rapport sur le commerce mondial 2010*. Genève, Suisse: OMC. 256p.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 1999. Situation des forêts du monde. Annexe 2, définitions. Consulté sur le site www.fao.org le 22/10/15 à 8h
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). 2011. La situation des forêts dans le bassin amazonien, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est. Rome. Rapport préparé pour le Sommet des trois bassins forestiers tropicaux Brazzaville, République du Congo, 31 mai—3 juin, 2011. 80p.
- Ostrom E., 1990. Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action.

 New York: Université de Cambridge. 216p. disponible à l'adresse internet disponible sur le site internet http://www.amazon.com

- Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) et Programme régional en Afrique centrale pour l'environnement (CARPE). 2005. Les forêts du bassin du Congo: Évaluation préliminaire. Yaoundé, Cameroun. 33p. disponible à l'adresse internet : http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess.pdf
- **Picard, N. et Gourlet-Fleury, S.** 2011. *Dynamique des forêts du bassin du Congo : Harmoniser et fédérer les dispositifs de suivi à long terme*. Yaoundé, Cameroun : CIRAD, février 2011. Synthèse de lecture extraite du "Manuel de référence pour l'installation de dispositifs permanents en forêt de production dans le Bassin du Congo". 265p. Document disponible à l'adresse internet : http://hal.cirad.fr/cirad-00339816/fr/
- Vermeulen, C., Karsenty, A. et Gillet P. 2015. Les concessions forestières des communautés locales : une avancée potentielle pour la foresterie sociale? Potentielle pour la foresterie sociale? Perspectives dans un monde en déforestation. Gembloux, Belgique : Université de Gembloux Agro-Bio-Tech. 16p.

Textes juridiques camerounais consultés :

- **Circulaire n° 004-CAB-PM** du 31 mai 2007 relative à la sauvegarde du patrimoine immobilier de l'Etat, des établissements et entreprises du secteur public et parapublic.
- **Décret n°76-167** du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé, modifier par les décrets n°77-339 du 03 octobre 1977, n° 90-1480 du 09 novembre 1990 et le n°95-146 du 04 août 1995.
- **Décret n°76-166** du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national.
- **Décret n° 95-53-PM** du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, modifié par le Décret n° 2000/092/PM du 27 mars 2000.
- **Décret n°76-166** du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national.
- **Instructions n° 000009-Y.18-MINDAF-D300** du 29 décembre 2005 relative à l'instruction des dossiers de demande d'attribution en concession ou en bail sur le domaine national.
- **Instruction n° 11-Y.7-MINDAF-D100** du 25 juin 2007 portant rappel des dispositions règlementaires régissant la gestion du domaine national de deuxième catégorie.
- Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier.
- **Ordonnance** n°**74-2** du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial au Cameroun, modifiée par l'ordonnance n°77-2 du 10 janvier 1977.

Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement

Sites consultés :

www.amazon.com
www.developpement-durable.gouv.fr
www.comifac.org
www.ecologyandsociety.org
www.elsevier.com
www.fao.org
www.nss-journal.org
www.ritimo.org
www.springer.com
www.vertigo.revues.org.

ANNEXES

Annexe 1: Guide d'entretien collectif

Thème de l'entretien: Etude du fonctionnement des dynamiques sociales, écologiques et institutionnelles affectant le territoire de Mballam, stratégies d'adaptation Baka et perception sur l'avenir du territoire.

Introduction

Présentation, précisions faites sur notre fonction, notre cadre d'étude, notre problématique de recherche et la confidentialité de l'entretien ; puis, demande de l'avis des interrogés pour enregistrement de la conversation.

Consigne initiale:

Brève présentation du projet ; présentation du sujet de recherche et de la pertinence du thème de la l'entretien pour la suite de nos travaux et interroger sur la possibilité de discussion sur le thème!

Déclinaison thématique

Occupation spatiale et temporelle

- histoire de création du campement ; arrivé sur le site ; année d'implantation ; période coloniale ; création d'infrastructures ;
- attribution du territoire à l'origine; attribution des terres aujourd'hui ; gestion de la terre ;
- répartition des maisons sur le terrain ; type de concession ; rotation des habitats entre le milieu forestier et le campement ;
- nomade ou sédentaire ; raisons ;
- gestion de la terre ; propriété foncière.

Caractérisations socio-culturelles

- données démographiques ; densité de la population ;
- infrastructures sociales et culturelles ;
- système de famille ; membre dominant ; formes de résidence ; relations entre les jeunes et les adultes ; type de mariage pratiqué ; mariage avec membre externe ; rôle de la femme ; socialisation des enfants ; le travail des enfants ;
- l'éducation ; éducation formelle et informelle
- perceptions vis-à-vis de la forêt, de la terre et de l'homme Bantou qui l'entoure et croyances ancestrales; initiation des jeunes à la chasse, la pêche et la cueillette ; vie en communauté et relations avec les Bantou

La chasse, la cueillette et la pêche

- les acteurs de la chasse, la cueillette et la pêche dans la famille ; comment est-ce que ces trois activités sont exercés ;
- les produits les plus disponibles ; les plus rentables ; les plus difficiles à trouver ; les plus sollicités ; les fréquences de prélèvement ;
- les milieux de prélèvement de ces produits ; les méthodes de prélèvement et les techniques d'adaptation aux changements ;
- campement ou cabane de chasse, de pêche et de cueillette
- connaissance des lois en vigueurs sur la chasse, la pêche et la cueillette ; respect de ces loi ; rébellion vis-à-vis ou respect et raisons.
- Période de chasse, de cueillette et de pêche ; performance globale de ces trois activités ; vision de l'avenir

Agriculture

- histoire agraire ; culture à l'origine ; nouvelles cultures ; origine des semences ;
- système de production ; type de production ; les acteurs agricoles ;
- calendrier agricole ; superficies cultivées ; objectifs de production
- cultures les plus produites;
- habitudes alimentaires ; possédant familiale
- cabane de production agricole

L'économie

- activités économiques ; les plus rentables ; les acteurs
- activités développés dans le campement ; auteurs ;
- vision globale de la situation économique (rentabilité des activités, couverture des besoins familiaux); perspectives à venir (envi de développer autre activité ?);

La forêt, sa biodiversité et son couvert

- perception de la situation des animaux dans la forêt ;
- perception sur les exploitants forestiers ;
- perception sur la pratique globale de la chasse, la cueillette et la pêche ;
- position vis-à-vis des politiques étatiques.

Le territoire du Campement et l'extérieur

- organisme présent dans le campement et activités menées ;
- association ; groupe ; membres en relation avec l'extérieur ;
- autorités administratives et membres du campement ;

Conclusion

- qu'est-ce qui vous a le plus marqué sur les activités forestières ces derniers temps ?
- avis sur la manière dont le territoire est cogéré avec les Bantou ; et point de vue général sur l'avenir de la forêt et du campement ;
- est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?
- remerciement pour la contribution à la réalisation du travail ; rappelle de la confidentialité des informations recueillies et révélation de la pertinence des informations collectées ;

Nous avons donc donné la parole au chef du village pour la suite...

Annexe 2 : Guide d'entretien individuel

Thème : politiques publiques et interactions entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion du territoire forestier de l'arrondissement du Dja.

Introduction

Présentation, précisions faites sur notre fonction, notre cadre d'étude, notre problématique de recherche et la confidentialité de l'entretien ; puis, demande de l'avis de l'interrogé pour enregistrement de la conversation.

Consigne initiale:

Brève présentation du projet ; présentation du sujet de recherche et de la pertinence du thème de la l'entretien pour la suite de nos travaux et interroger sur la possibilité de discussion sur le thème !

Déclinaisons thématiques

Politiques publiques de conservation de la forêt et de sa biodiversité

- les politiques ou lois en vigueur mises en place et date d'adoption ;
- raisons d'adoption de ces politiques et règlementation ;
- contrôle de l'application des politiques et situation actuelle ;
- réponses des populations face à ces politiques : tendance d'application ou de rejet ? Raisons (son point de vue et celui des populations si informations) ? En cas de rejet : actions mises en place ?
- situation actuelle de la forêt et de la biodiversité forestière ?
- -pénalités sur le non-respect des politiques publiques de conservation : pour les populations riveraines et pour les exploitants forestiers ?
- et si on mettait une taxe sur la chasse et la cueillette ?

Politiques publiques de zonage forestier

- politiques de zonage forestier et octrois des concessions forestières
- raison du zonage forestier au Cameroun ; enjeux
- nature des limites (définitives ou pas ?) raison ?
- place de la population dans le processus ?
- -et si on agrandissait la zone agro forestière ? Cela donnerait quoi ?

Politiques publiques de concession forestière

- énoncé des politiques : concessions forestières privées ; concession forestières communautaires ; mises en place et dates d'adoption ;
- raisons d'adoption de ces politiques et règlementation ; exigences sociales vis-à-vis des concessions forestières privées ;
- concessions forestières privées : rapport avec la chasse, la cueillette et la pêche ? Réponses des populations riveraines face à cela ;
- concessions forestières communautaire : légitimité foncière et condition d'exercice ;
- contrôle du respect de l'application des politiques de concession forestière : concessions forestières privées et concession forestières ;
- Pénalités pour non-respect des règles ;
- -tendance actuelles sur l'évolution de ces deux formes de concessions forestière ; perspectives à venir ;
- quelle de ces deux concessions serait le plus en voie de transfert de paysage forestier ?
- et si on mettait plus d'accent sur la valorisation écologique que commerciale de la forêt ? Qu'en pensez-vous ?

Rapport entre les décideurs politiques en matière de gestion du territoire

- application des lois et convergence ministérielle : relations entre administration forestière ; administration environnementale; administration foncière et administration coutumière !
- priorité sur l'application des lois ?

Conclusion

- qu'est-ce qui vous a le plus marqué sur les politiques forestières ces derniers temps ?
- avis sur la manière dont le territoire est partagé entre DFP et DFNP; entre concessionnaires et paysans et point de vue général sur l'avenir de la zone agroforestière vu la croissance de la population et la multiplication des sociétés forestières et minière au Cameroun ;
- est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?
- remerciement pour la contribution à la réalisation du travail ; rappelle de la confidentialité des informations recueillies et révélation de la pertinence des informations collectées ;

Annexe 3 : Réalisation des objectifs à travers les entretiens

Objectifs de l'étude	Thèmes d'entretiens	Enquêtés	Lieu	
			d'entretien	
		- chef du canton Badjoué***		
	Entretien 1 :	- chef du village mindourou**	Mindourou, Djolempoum, Ampel et Mballam	
		- chef du village Djolempoum*		
Appréhender le	- pratiques agraires	- chef Baka de Mballam ***		
fonctionnement des SES forestiers de	- la chasse et la cueillette	- villageois Bakas de Mballam**		
l'arrondissement du Dja	- la gestion des terres	- Sous-préfet***		
	- la vie en communauté	- Maire et chef du village Ampel*		
		- chef de poste forestier *		
		- chef de poste agricole **		
		- le prêtre de la mission catholique		
		de Mindourou****		
		- chef du canton Badjoué*	Mindourou,	
		- Chef du village mindourou*	Djolempoum et	
		- Chef du village Djolempoum*	Mballam	
Appréhender les interactions	Entretien 2 :	- Chef Baka de Mballam **		
existantes entre les acteurs et		- Sous-préfet***		
institutions impliqués dans le	- niveau d'implication	- Maire et chef du village Ampel*		
processus de gestion et de	dans la gestion du	- Chef de poste forestier *		
prise de décision du territoire	territoire et situation	- Chef de poste agricole *		
	actuelle	- Chef de brigade*		
	- collaboration avec les	- allogènes***		
	autres acteurs dans le	- Représentant MINEPDED**		
	processus de gestion	- Représentant MINADT *	-	
	- options envisagées dans	- Représentant MINDCAF*	Abong-Bang	
	la gestion et la prise de	- Représentant MINADER*		
	décision du territoire.	- Représentant MINMINE *		
		- Représentant FaireMed **		
Identifier les options futures		- Représentant ACEFA*		
de gestions du territoire		- Représentant PNDP*		
(projets, politiques)		- Représentant GIZ*	Bertoua	
		- Représentants MINAS **	Abong-Bang et	
		- Représentants MINFOF ***	Yaoundé	
		- Représentant MINEPIA*		
		- Représentant WWF*		
		- Représentant CIFOR*		

(*= nombre de fois enquêté = 58)

Annexe 4 : Programme annuel des Pygmées du campement Mballam

Activités de chasse de pêche de cueillette et de production agricole	D J F M gSS	A M J pSP	J A pSS	S O N gSP	Milieux de travail/ localisation
 récoltent, Ouverture de la forêt (parcelles agricoles : Préparation du sol) pratiquent de la cueillette pratiquent de la chasse et la pêche: effectués par les adultes; chevauchement forêt-campement 					villages Bantou aux alentours du campement forêt (2jrs) /campement (1semaine)
- semi -nettoyage et semis sur jachère - départs des adultes pour la chasse et la cueillette -mouvement de vas et viens des femmes			•		village Bantou au Campement forêt forêt /campement
 récolte/préparation du sol/semi Pratiquent de la cueillette départs de toute la famille pour la chasse, la cueillette et la pêche mouvement de vas et viens pour vente du produit 					village Bantou au Campement forêt forêt (1semaine) /campement (2jours)